

2014

Rapport d'activités



CEMO Asbl

Centre d'Education en Milieu Ouvert

Rue de Parme 86

1060 Bruxelles

T. 02 533 05 60

F. 02 533 05 69

cemo@cemoasbl.be

www.cemoasbl.be



Table des Matières

Rapport d'activités 2014

Table des Matières.....	2
Avant-propos	5
A.....	7
Aide à la Jeunesse (AAJ).....	7
AIDE À LA JEUNESSE :	7
PROJET PILOTE – LE KAP	7
CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE L'AIDE À LA JEUNESSE (CAAJ) – PROJET DE PRÉVENTION GÉNÉRALE : LE TAPAS ²	7
Conseil Communautaire de l'Aide à la Jeunesse (CCAJ)	8
COMITÉ D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE (CAP).....	8
MANDAT DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AIDE À LA JEUNESSE (CCAJ)	8
Aide individuelle.....	9
Alternative à l'enseignement secondaire	23
AMOrce : Animation genre et respect.....	24
Ateliers parents.....	25
C.....	28
CAMPS.....	28
CEMO - Centre d'Education en Milieu Ouvert	29
CEMOBILE	30
Collectif des AMO BruXelLoises	36
Coordination sociale.....	38
D.....	40
DIAGNOSTIC SOCIAL	40
E.....	42

EQUIPE.....	42
EVRAAS.....	43
F.....	46
FORMATIONS.....	46
Plan Global de Formation AAJ.....	46
G.....	49
GAPPI.....	49
GROUPE D’ACTION ET DE PRÉVENTION DE LA PRÉCARITÉ INFANTILE.....	49
GAPPI JUNIOR.....	50
Glossaire.....	51
Gratuité scolaire.....	51
KAP, un projet spécifique de l’accompagnement des jeunes vers l’autonomie.....	54
K.....	54
LE PROJET KAP (« KOT AUTONOME PROVISoire »).....	54
PRÉPARER L’AVENIR.....	55
UN HÉBERGEMENT DE QUALITÉ, AUTONOME, PROVISoire (PENDANT UNE PÉRIODE DÉTERMINÉE).....	55
UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ DURANT L’HÉBERGEMENT.....	56
DES ACTIVITÉS COLLECTIVES.....	57
LE KAP EN CHIFFRES – ASPECTS QUANTITATIFS.....	57
LE KAP EN DÉBAT – PARTIE QUALITATIVE.....	59
Statistiques KAP 2014.....	65
INTÉRÊT ET MÉDIATISATION DU PROJET KAP.....	70
LE PROJET KAP EST UN PROJET DU CEMO ASBL AVEC LE SOUTIEN ET LA COLLABORATION DE :.....	73
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	73
M.....	74
MEDIAS.....	74
R.....	78
Réseau.....	78
ECOLE LES 4 SAISONS.....	78
EXPO JOUETS.....	78
INAUGURATION DE L’ESPACE BETHLÉEM.....	79
MATINÉE DES 10 ANS D’ABAKA.....	80
PARTENARIAT AVEC L’ARTICLE 27.....	80
LA RENTRÉE FAUT Y PENSER (CAMPAGNE DE L’ÉTÉ 2014).....	80
RÉUNION AVEC LES PARENTS DU CIFA.....	81
RECHERCHE 18 – 25 ANS AVEC SOS JEUNES & ABAKA.....	81

TRAVAIL AUTOUR DES STATISTIQUES DE L'AMO	81
RÉUNION D'ÉQUIPE	82
RÉUNION INSTITUTIONNELLE	82
S.....	83
Service jeunesse CPAS	83
Stagiaires.....	85
Supervisions	85
T.....	87
TAPAS 2 ^{ème} Edition	87
BREF, RAPPEL.....	87
OBJECTIFS DU TAPAS	87
PUBLIC CIBLE.....	88
LE COMITÉ D'ACCOMPAGNEMENT	88
RECENSEMENT DES SERVICES	89
TRAVAIL GRAPHIQUE ET IMPRESSION.....	89
RECENSEMENT DES SERVICES	90
Z	91
ZE END.....	91
Annexes.....	93
AUTONOMIE DES JEUNES.....	93
REGROUPEMENT FAMILIAL	99
GRATUITE SCOLAIRE	103
RELATIONS AFFECTIVES ET SEXUELLES CHEZ LES JEUNES	105

Avant-propos

Chaque année, au moment d'écrire ces lignes, j'ai la même impression : mais qu'est-ce que c'est passé vite !

Pourtant, l'année 2014 ne fût pas en reste en ce qui concerne le travail accompli. Le nombre de dossiers est en augmentation et les accompagnements que nous réalisons auprès des jeunes et des parents sont de plus en plus complexes, plus intenses. Les familles sont confrontées à de plus en plus de difficultés qui ont une incidence, parfois majeure, sur leurs enfants. La situation socio-économique des familles que nous aidons est la plupart du temps très préoccupante. Ces personnes n'ont pas de revenus du travail et sont, pour la très grande majorité, des allocataires sociaux. Les conditions de logement se dégradent et avec elles, c'est aussi le quotidien qui devient plus difficile : devoir faire face à toujours plus de frais mais avec moins d'argent !

Saint-Gilles est une commune qui change, la « gentrification¹ », doucement mais sûrement, se poursuit. Il devient de plus en plus difficile de vivre à Saint-Gilles quand on a un revenu d'intégration sociale. Comme certains nous disent : « On n'y vit plus, on y survit ».

Le grand nombre et la qualité d'associations qui existent sur le territoire de la commune apportent heureusement une aide bien souvent indispensable à ces nombreuses familles qui vivent sous le seuil de pauvreté. Nous constatons néanmoins que certaines personnes n'arrivent plus à avoir accès à certains services. L'hyperspécialisation ou l'insensibilisation, parfois le souhait de bien faire ou de faire avec un public toujours plus précaire, nous écarte des formes d'accompagnement les plus adaptées.

Au CEMO, nous souhaitons rester le plus généraliste possible tout en essayant d'approfondir nos connaissances pour venir en aide le plus adéquatement possible aux jeunes et aux familles. Nous continuons aussi à travailler en réseau, à relayer et accompagner les personnes vers des services plus spécialisés car il en faut aussi... « mais pas que ».

En 2014, nous avons vu le nombre de demandes d'aides financières qui nous était adressé en tant que Service jeunesse du CPAS de Saint-Gilles également augmenter et cela ne fait que renforcer notre constat ; les familles en difficultés le sont de plus en plus et de façon plus diffuse. Les frais scolaires deviennent impayables et que dire alors des activités de loisirs.

Durant cette première année écoulée dans nos locaux de la rue de Parme, nos « nouveaux – anciens » locaux comme certains le disaient, bon nombre d'actions et de projets ont pu être menés : notre projet AMOrce en lien avec les écoles saint-gilloises se développe. Notre projet TAPAS² a abouti et nos brochures ont été finalisées et déjà en partie distribuées. Notre projet KAP s'est agrandi avec une nouvelle implantation passant ainsi de quatre à huit unités de logement de transit pour l'accompagnement à l'autonomie de jeunes.

Toute l'équipe est également très fière du travail développé via le KAP et qui a permis au CEMO d'être le lauréat du Prix fédéral de Lutte contre la Pauvreté en 2014 pour la région de Bruxelles : une belle récompense mais surtout une belle reconnaissance.

Une année bien remplie. Une année qui nous invite pourtant à la prudence et à ne pas avoir une trop grande soif de nouveauté mais à avoir les moyens de nos ambitions. Nous souhaitons continuer à développer, à évoluer, à changer, à concrétiser, à accompagner, à collaborer. Mais nous



¹ La gentrification (anglicisme créé à partir de gentry, « petite noblesse ») est un phénomène urbain par lequel des arrivants plus aisés s'approprient un espace initialement occupé par des habitants ou usagers moins favorisés, transformant ainsi le profil économique et social du quartier au profit exclusif d'une couche sociale supérieure.

souhaitons le faire dans de bonnes conditions ; tant pour les jeunes et les familles que nous accompagnons que pour l'ensemble de l'équipe.

Nouvelle formule

En ce qui concerne notre rapport d'activités 2014, nous avons opté pour un classement par ordre alphabétique. Ce choix a l'avantage de permettre facilement au lecteur de retrouver un projet ou une action mais c'est surtout le souhait de changement et de bousculer quelque peu notre présentation « habituelle ».

Rassurez-vous, nous avons néanmoins laissé certaines « familles » d'actions dans une même catégorie afin de ne pas créer trop de confusion. C'est pourquoi, par exemple, l'ensemble des actions réalisées dans le cadre du projet « coupole » CEMObile se retrouvent ensemble.

Bonne lecture.

Olivier Gatti,
Directeur du CEMO asbl et
responsable du Service jeunesse du CPAS de Saint-Gilles



Aide à la Jeunesse (AAJ)

Aide à la Jeunesse : Projet Pilote – le KAP

Notre projet KAP développé depuis avril 2010 a bénéficié durant deux ans d'un soutien financier de l'aide à la jeunesse dans le cadre des projets expérimentaux. C'était entre 2011 et 2013 ; deux années durant lesquelles nous avons pu bénéficier d'une personne mi-temps supplémentaire et d'un accompagnement pédagogique du service « méthode et projet » de la Direction Générale de l'Aide à la Jeunesse (DGAJ).

Suite à cette expérimentation positive et l'intérêt pour notre projet, nous avons continué à être soutenus en 2014 par le maintien d'une personne mi-temps avec la condition d'élargir le projet, d'étendre l'offre comme cela a pu se faire. Notons que ce soutien par le secteur de l'aide à la jeunesse s'accompagne d'un soutien équivalent du CPAS de Saint-Gilles.

Ce soutien est non seulement indispensable pour poursuivre notre projet mais il reste néanmoins insuffisant. L'accompagnement des jeunes mobilise beaucoup les intervenants de l'équipe mais c'est aussi toute la gestion du projet dans son ensemble qui est conséquente : développement des outils liés au KAP, des partenariats, du réseau, gestion du mobilier... Nous espérons que le KAP, toujours à l'état de projet pilote, puisse s'autonomiser et bénéficier de subventions propres et suffisantes : c'est notre objectif actuel.



Pour la suite rendez-vous à la lettre K.

Conseil d'Arrondissement de l'Aide à la Jeunesse (CAAJ) – Projet de prévention générale : le TAPAS²

Le Conseil d'Arrondissement de l'Aide à la Jeunesse (CAAJ²) de Bruxelles est un organe - instauré par le décret du 4 mars 1991 de l'aide à la jeunesse - de concertation et de coordination intersectorielle. L'objectif du CAAJ est la prévention générale, ce qui implique une action en amont des difficultés portant sur tous les domaines de la vie en société.

Le CAAJ de Bruxelles a lancé, soutenu et collaboré à de nombreuses actions de prévention générale et le CEMO s'est impliqué dans certaines d'entre elles. En 2013 et 2014, nous avons été soutenu par le CAAJ de Bruxelles pour rééditer notre outil TAPAS et l'étendre à toute la région de Bruxelles. C'était un projet ambitieux mais aussi une reconnaissance et une gratification par rapport à notre travail.



² <http://www.caaj.bruxelles.cfwb.be/>

Le TAPAS est un répertoire concernant l'avant, le pendant et l'après grossesse. Rendez-vous à la lettre T pour en savoir plus.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AIDE À LA JEUNESSE (CCAJ)

Depuis novembre 2013, Olivier Gatti a été désigné comme membre effectif au sein du CCAJ (Conseil Communautaire de l'Aide à la Jeunesse)

afin d'y représenter les CPAS bruxellois. Il y assume également la vice-présidence.

Conformément à l'art. 27. - § 1 du décret de l'aide à la jeunesse, le conseil communautaire est un organe de réflexion, qui a la compétence d'émettre, même de sa propre initiative, des avis et propositions sur toutes matières intéressant tant l'aide que la protection de la jeunesse, en ce compris l'aide aux enfants victimes de maltraitance.

Le rôle du CCAJ :

1° donner avis sur tout avant-projet de décret, tout projet d'arrêté réglementaire relatif à l'aide à la jeunesse ainsi que sur les avis et propositions émanant des sections thématiques visées à l'article 29bis du décret.

Pour information, les sections thématiques sont mises en place par le gouvernement. Actuellement, une section thématique relative à l'accueil familial est prévue par décret.

Sections thématiques initiées par le gouvernement, à différencier des groupes de travail initiés eux par le CCAJ.

2° donner avis, d'initiative ou à la demande du gouvernement :

- a) sur l'organisation, la coordination et le cadre du personnel des institutions publiques, du service de protection judiciaire et du service de l'aide à la jeunesse,
- b) sur la réglementation relative aux institutions publiques au moins tous les trois ans,
- c) sur les principes de programmation en matière de services agréés, institutions et autres moyens mis en œuvre pour l'application du présent décret,
- d) sur les programmes de prévention et de formation de la cellule de coordination de l'aide aux enfants victimes de maltraitance au moins tous les trois ans ;

3° de formuler toutes propositions, d'initiative ou à la demande du ministre, sur l'orientation générale de l'aide à la jeunesse ;

4° de faire rapport tous les trois ans sur le type et le nombre de places nécessaires au sein des institutions publiques de protection de la jeunesse ;

5° d'interpeller, le cas échéant, en concertation avec un ou plusieurs conseils d'arrondissement, les autorités publiques de tous les niveaux de pouvoir et l'ensemble des services agréés ou non par l'aide à la jeunesse et les services publics, à propos de toute situation défavorable au développement personnel des jeunes et à leur insertion sociale sur le territoire de la Communauté française.

Comité d'Accompagnement Pédagogique (CAP)

Mandat du Conseil Communautaire de l'Aide à la Jeunesse (CCAJ)

Le Comité d'accompagnement pédagogique des organismes agréés de formation et de perfectionnement du personnel des services agréés a été mis en place par l'arrêté du 11/06/2004 du Gouvernement de la Communauté Française fixant les conditions d'agrément et

d'octroi des subventions pour les services privés de formation et de perfectionnement visé à l'article 54 du décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse.

Il assure la concertation permanente entre les organismes de formation publics et privés et rend un avis sur la programmation des formations proposées par les organismes privés et le contenu de celles-ci. Les missions de ce comité sont précisées à l'article 26 de l'arrêté du 11 juin 2004 mentionné ci-dessus. A titre consultatif, des représentants de l'organisme peuvent être invités à participer aux réunions du comité susvisé.

Ce comité se réunit au moins une fois par trimestre. Il est présidé par le président du Conseil communautaire de l'aide à la jeunesse. Cependant, c'est « traditionnellement » un des

vice-présidents qui assume cette fonction, ce qui est le cas d'Olivier Gatti qui assure cette mission depuis le 25 septembre 2014.

Aide individuelle

Le CEMO a cette particularité d'être à la fois le Service jeunesse du CPAS de Saint-Gilles et un service AMO agréé dans l'aide à la jeunesse en communauté française. De ce fait, le CEMO s'inscrit dans la loi organique du 8 juillet 1976 d'une part (Art. 1^{er}: « toute personne a droit à l'aide sociale qui a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine »), et dans le décret de l'aide à la jeunesse du 12 juin 1991 d'autre part (« tout jeune [...] a droit à l'aide spécialisée [...] en vue de son accession à une vie conforme à la dignité humaine »). Cette collaboration est fort riche car aide générale et aide spécialisée poursuivent les mêmes objectifs et sont complémentaires. Les missions communes consistent en une aide palliative ou curative et une aide préventive³. L'aide générale est assurée au CPAS alors que l'aide spécialisée est complémentaire et supplétive lorsque les services de première ligne n'ont pu apporter une réponse adéquate à la problématique. L'intervention au CEMO se fera toujours dans le cadre de l'aide consentie.

Ceci dit, certaines informations indispensables peuvent être transmises à d'autres services afin de débloquer la situation. Pour ce faire, la personne doit avoir été informée de notre démarche et avoir donné son accord au préalable.

Le travail se fait dès lors dans la transparence pour les personnes que nous aidons. Cela nous permet d'appréhender une situation dans sa globalité et ne pas être « coincé » dans des « non-dits ».

Le Service jeunesse du CPAS de Saint-Gilles fait donc partie intégrante de l'AMO et est constitué d'une équipe de 4 psychologues (dont le coordinateur) et de 2 assistantes en psychologie. La présence de psychologues dans ce service est historiquement liée au fait que nous travaillions sur l'alternative au placement. C'était un moyen d'avoir, dans un service de proximité, des professionnels susceptibles de poser un diagnostic différencié et permettre aux jeunes et aux familles d'accéder au langage « psy ». Aujourd'hui, l'équipe de psychologues est là pour offrir au public fréquentant le service un accueil et une écoute et ainsi faire face à des troubles qui peuvent être d'ordre psychopathologique ou d'importants dysfonctionnements de la structure familiale.



L'idée est de pouvoir évaluer la situation et mettre en place un suivi adéquat en fonction de toutes ces caractéristiques. Les situations de placement ne sont pas inexistantes mais le secteur de l'aide à la jeunesse a évolué sur cette problématique. Par contre, le soutien à la parentalité, parfois de parents mineurs, le soutien des jeunes dans leur autonomie, le soutien des familles dans leurs rapports avec la justice ou les autres services de l'aide à la jeunesse sont autant de situations où nous sommes très sollicités.

³ Protocole cadre de collaboration entre les Centres publics d'action sociale et les Conseillers et Directeurs de l'aide à la jeunesse réalisé en 2012

En tant que service très généraliste, les suivis individuels que nous accueillons peuvent concerner tout type de demandes émanant soit du jeune lui-même, soit d'un parent, soit d'un intervenant psycho-social. Le fait d'accueillir la demande n'implique pas forcément que nous allons ouvrir un dossier et poursuivre le travail. En effet, il y a de nombreuses situations qui ne sont pas de notre ressort et nous entamons alors avec la personne un travail d'orientation pour répondre au mieux à son besoin. Les demandes traitées au CEMO sont très variables : cela peut aller d'un soutien pour une inscription scolaire à une situation de conflit familial ou encore une recherche de loisirs. L'une des richesses du CEMO est la pluridisciplinarité de l'équipe. Elle nous permet d'envisager les situations de différents points de vue et de pouvoir, lorsque la situation s'y prête, proposer un travail en co-intervention. C'est le cas notamment des suivis que nous faisons dans le cadre de notre projet KAP (voir plus loin). Parallèlement aux suivis « classiques AMO », les membres du personnel CPAS prennent également en charge toutes les demandes d'aide financière pour les enfants de 0 à 18 ans (voir partie Service jeunesse du CPAS).

Les permanences, les demandes, les dossiers ouverts

Nous organisons une permanence quotidienne, le matin et l'après-midi.

Certaines de ces permanences sont dédiées uniquement aux demandes d'aides financières, sous forme de rendez-vous comme explicité ci-dessus (cinq demi-journées chaque semaine). Parallèlement, les demandes d'aide d'autres types sont accueillies lors des permanences réservées à cet effet.

Depuis notre déménagement en novembre 2013, le service a quelque peu modifié ses horaires d'ouverture. Ainsi, les lundis et mercredis, le CEMO est ouvert non-stop de 9h à 18h. La volonté est d'être accessible aux jeunes en dehors des heures scolaires ainsi que sur les temps de midi. Nous sommes à proximité de différentes écoles c'est pourquoi nous avons élargi nos horaires d'ouverture.

Dans le cadre de nos permanences, **1538 demandes nous ont été adressées**. Si l'on se

base sur environ 250 jours ouvrables en 2014, nous avons géré **en moyenne 6 demandes par jour** (toutes demandes confondues).

Ce chiffre était de 1300 en 2013 ; nous avons traité environ **300** demandes supplémentaires en une année. Cela peut s'expliquer par différentes éléments, notre réintégration dans les locaux de la rue de Parme a rendu notre service plus accessible, le public connaissant bien les lieux où nous étions pendant des années. Aussi, la situation de crise financière plonge nos usagers dans une détresse palpable et de plus en plus de personnes nous sollicitent pour des problèmes financiers et tout ce qui peut découler de cela à savoir faire face aux frais scolaires, interagir avec les écoles... Notre projet KAP est également un vecteur important qui draine toute une partie de la population à savoir les 16-25 qui sont souvent en perte de repères et viennent introduire des demandes auprès de notre service.

Les demandes auxquelles nous faisons face regroupent des demandes ponctuelles (information, conseil, rédaction de CV pour un jeune, etc.), des demandes d'aide financière et des demandes qui débouchent sur l'ouverture d'un dossier. Notre carnet de bord⁴ nous permet de retirer toute une série d'informations concernant notamment le demandeur, le type de demande, etc. Nous avons décidé d'ajouter à cet outil les fichiers statistiques pour avoir des informations chiffrées plus détaillées sur notre travail quotidien.

Qu'est-ce que nous entendons par ouverture d'un dossier :

Lorsque la demande nécessite un travail à plus long terme et qu'un autre rendez-vous a lieu, nous ouvrons un dossier d'accompagnement individuel. Parfois ce travail débouchera sur un travail important, régulier et de longue durée mais cela peut aussi se terminer après quelques rencontres pour quelques démarches à faire (par exemple une réinscription scolaire après une exclusion). Nous n'ouvrons pas de dossier lorsque la demande qui nous est formulée est traitée directement dans le cadre de nos permanences. Ce sera par exemple une recherche d'information, le besoin d'un conseil, de l'aide pour une démarche ponctuelle comme la rédaction d'un CV. Même si la personne revient plusieurs fois mais à chaque fois pour une demande ponctuelle, nous n'ouvrons pas de dossier.

⁴ Il s'agit de notre registre des demandes

Nous constatons que la majorité des personnes qui viennent pour introduire une demande auprès de notre service sont soit les parents (avec une majorité de mamans) soit le jeune lui-même. Les autres personnes « demandeuses » sont des travailleurs sociaux provenant de services divers.

Ainsi, le type de demandeur est essentiellement un public « familles ».

Dans cette catégorie, nous incluons tant les mamans, les papas que les frères et sœurs ou encore des membres de la famille élargie comme une tante ou un grand-parent. Dans la pratique, nous sommes essentiellement confrontés à des mamans qui viennent introduire la demande pour leur(s) enfant(s).

Certains demandeurs sont les jeunes qui se présentent eux-mêmes chez nous et il y a des demandes qui nous sont faites directement par des services extérieurs mais notons que beaucoup de jeunes ou de parents qui se présentent sont eux-mêmes envoyés ou « orientés » par notre réseau. Nos principaux envoyeurs sont le CPAS de Saint-Gilles, le milieu scolaire (école, PMS, les médiateurs scolaires), la

famille elle-même et le secteur de l'aide à la jeunesse (SAJ ou autres services agréés comme SAIE, AMO, etc.).

Le canal d'accès, c'est-à-dire le biais le plus utilisé pour introduire une demande auprès de notre service reste la permanence. Les autres demandes nous parviennent soit par téléphone, par courrier ou encore via des rencontres plus informelles (dans l'espace public par exemple).



Notre présence sur l'espace public est importante car elle nous permet de rencontrer un large public qui ne connaît pas forcément notre service. C'est donc une manière d'accroître la visibilité du service mais c'est aussi la possibilité de réaliser des rencontres autrement que via les difficultés des personnes. C'est un axe de travail préventif important et cela nous permet de réaliser toutes sortes de partenariats avec d'autres services. Ceci se fait dans une perspective du travail de réseau et les collaborations présentes et futures. C'est dans le cadre d'un projet global d'actions « extra-muros » que nous avons nommé « CEMobile » que nous souhaitons développer nos activités en dehors de nos bureaux : un quartier, la rue, la sortie d'une école... seront autant d'occasions de réaliser ce travail. C'est en partie dans ce contexte que s'inscrit notre projet « AMOrce » bien qu'il soit plus spécifique au travail que nous réalisons dans et avec quelques écoles de Saint-Gilles.

Population

Sur les 829 dossiers ouverts en 2014, 54% concernait des personnes de sexe masculin.

Sexe du bénéficiaire	Nombre	Pourcentages
Nombre de femmes	382	46%
Nombre d'hommes	447	54%
Total	829	100%

Provenance géographique de la population

Sans surprise, la grande majorité de notre public vient de Saint-Gilles et ensuite des communes voisines. Cela met en évidence l'importance du travail de proximité, sur le quartier ou via les écoles présentes à Saint-Gilles. Cela s'explique également par le fait que nous sommes le Service jeunesse du CPAS de Saint-Gilles. Nous constatons effectivement que de nombreuses situations nous sont relayées par le CPAS d'où la prédominance géographique du territoire saint-gillois. De plus, les missions de l'AMO consistent à travailler essentiellement sur la commune.

CP	Commune	Hommes	Femmes	Total	% Hommes	% Femmes	% Total
1000	Bruxelles	5	4	9	0,6%	0,5%	1,1%
1020	Laeken	1	1	2	0,1%	0,1%	0,2%
1030	Schaerbeek	0	2	2	0,0%	0,2%	0,2%
1040	Etterbeek	1	1	2	0,1%	0,1%	0,2%
1050	Ixelles	7	8	15	0,8%	1,0%	1,8%
1060	Saint-Gilles	408	341	749	49,2%	41,1%	90,3%
1070	Anderlecht	5	6	11	0,6%	0,7%	1,3%
1080	Molenbeek	3	8	11	0,4%	1,0%	1,3%
1170	Watermael-Boitsfort	0	1	1	0,0%	0,1%	0,1%
1190	Forest	6	6	12	0,7%	0,7%	1,4%
Hors Bruxelles		4	0	4	0,5%	0,0%	0,5%
Inconnu		7	4	11	0,8%	0,5%	1,3%
Total		447	382	829	53,9%	46,1%	100,0%

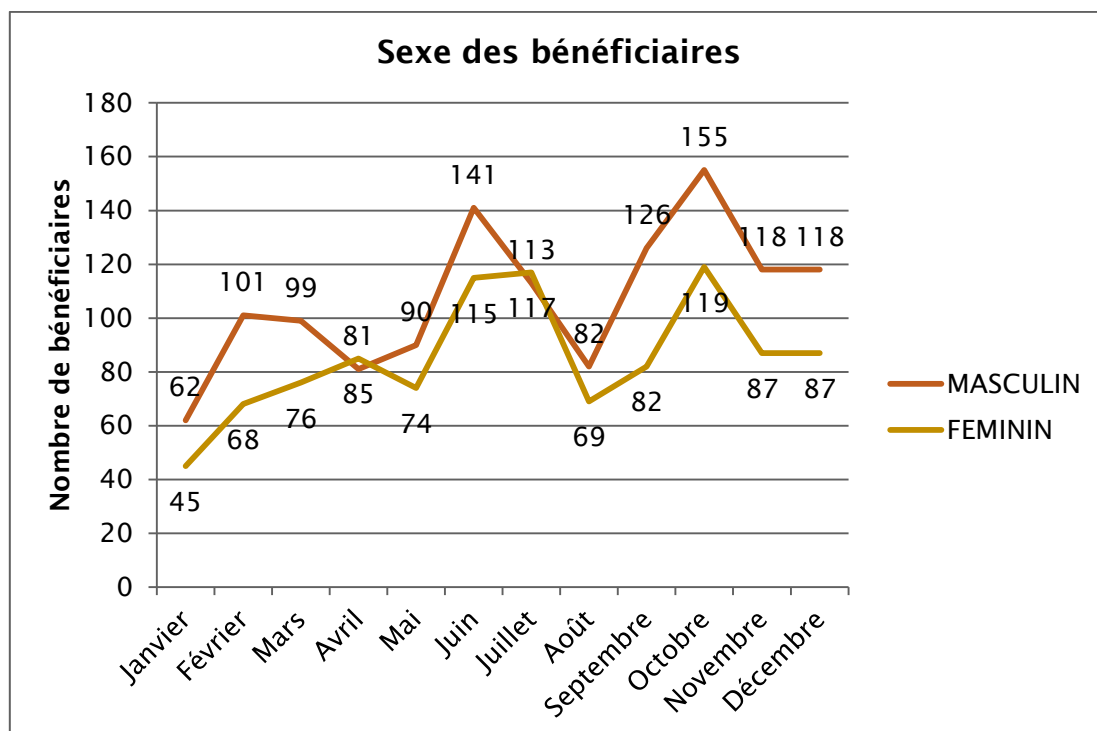
Age, sexe et nationalité des bénéficiaires

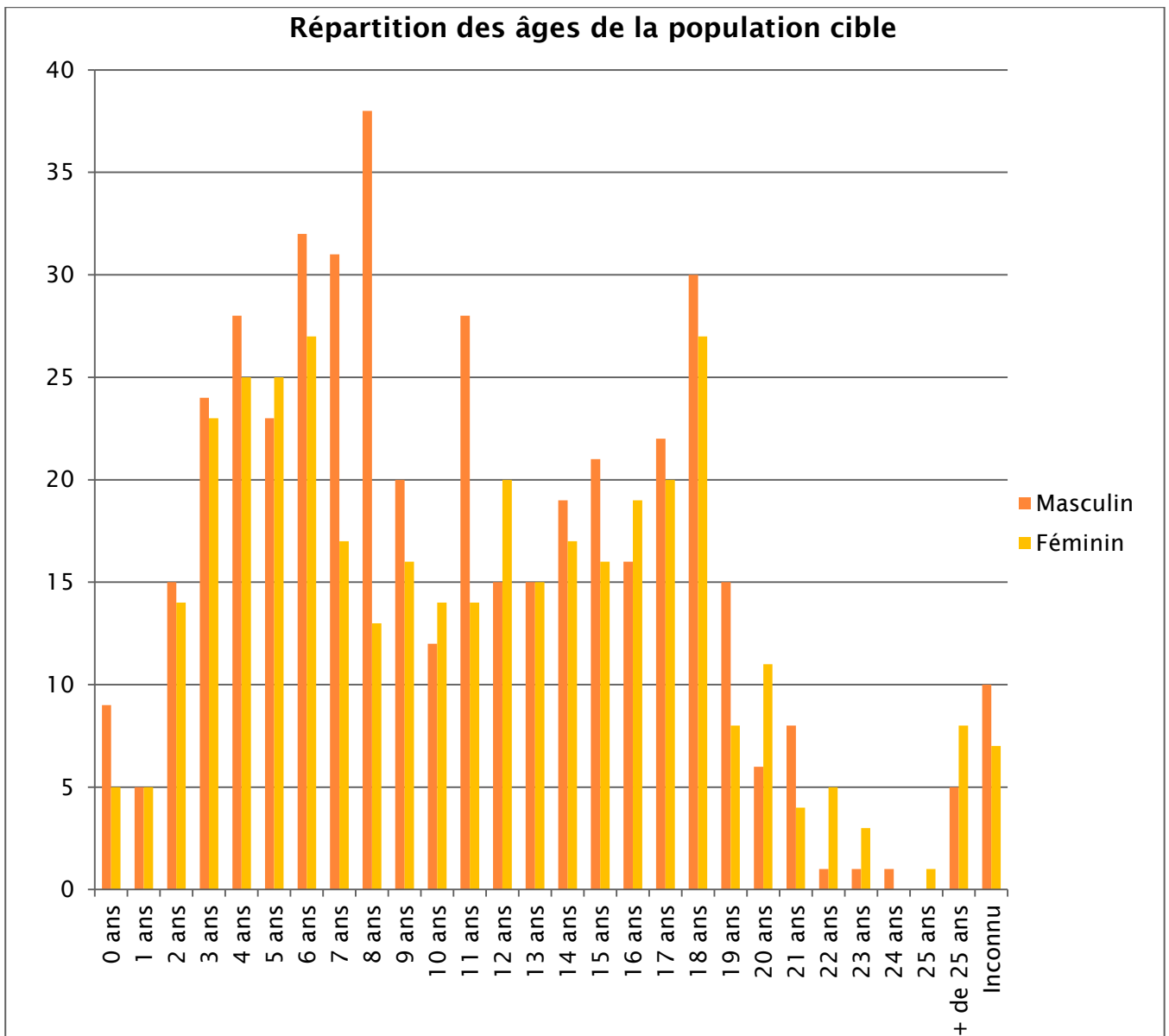
Globalement, nous remarquons que nous sommes plus sollicités dans des situations concernant des garçons.

Nous constatons que la tranche d'âge la plus représentée est celle des 2-8 ans, avec un pic pour les 6-8 ans, période qui correspond souvent aux premières grandes difficultés que rencontrent les parents dans l'éducation des enfants mais c'est aussi la tranche d'âge qui correspond bien

souvent à une séparation dans le couple. Nous faisons l'hypothèse que ces mamans, se retrouvant seules pour éduquer leurs enfants, éprouvent des difficultés et sollicitent donc notre aide.

Nous observons également un « pic » autour des 18 ans. Ce qui correspond au travail réalisé via notre projet KAP mais aussi avec les jeunes adultes et « vieux ados » assez caractéristique des AMO.



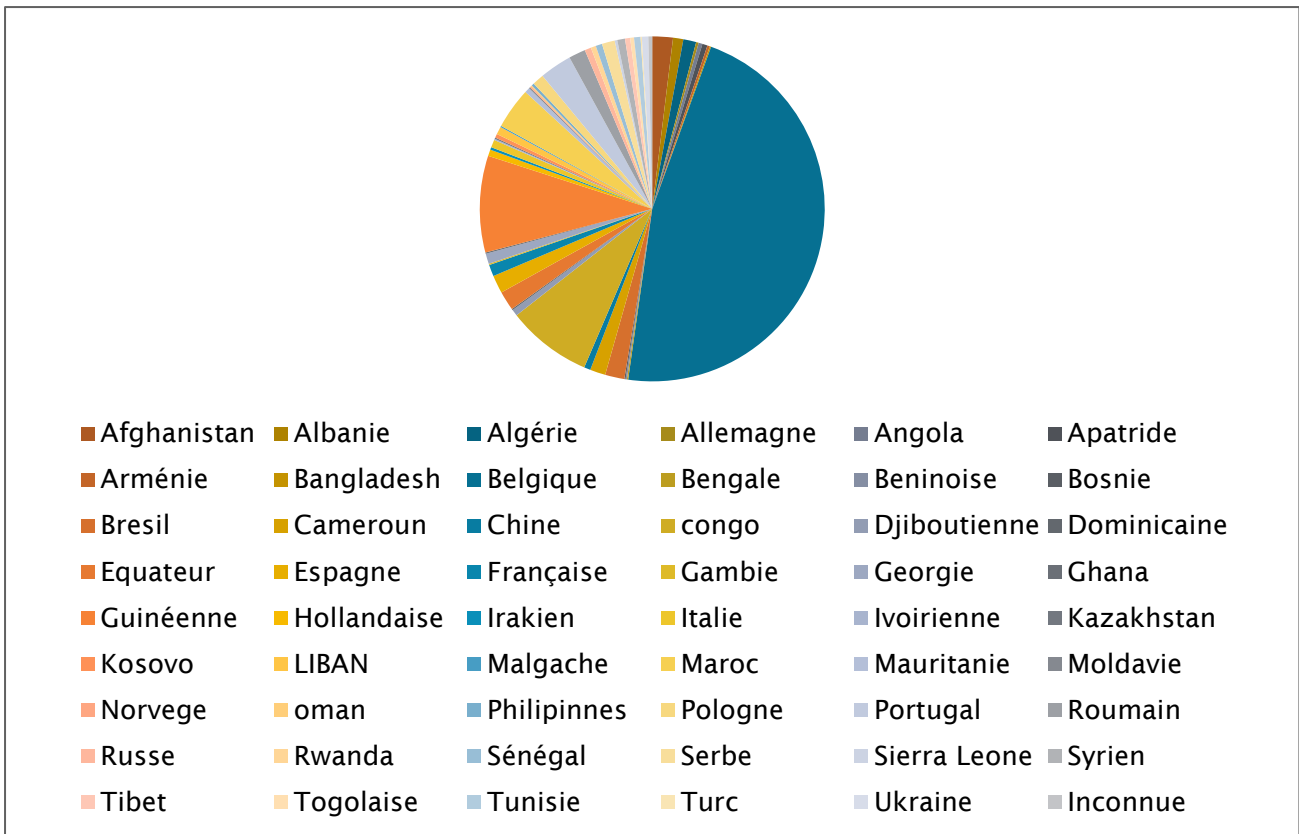


Pratiquement la moitié de nos bénéficiaires sont de nationalité Belge (47%). Vient ensuite la Guinée, le Congo, le Maroc et le Portugal. Notons

que bon nombre de belges sont d'origine étrangère.

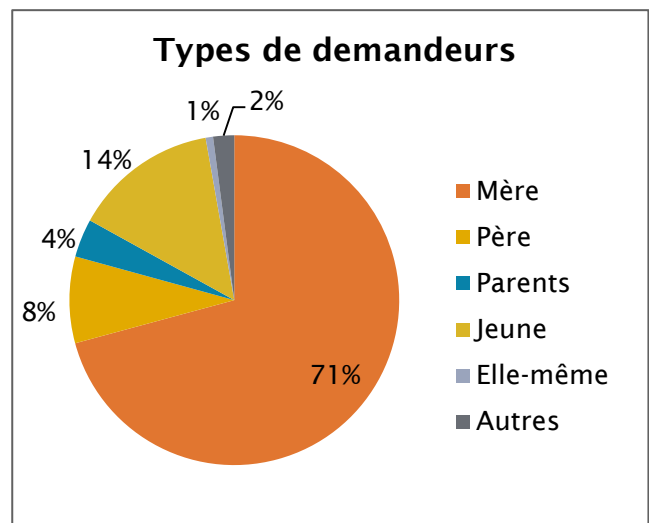
Nationalités	Nb personnes	Pourcentage
Afghanistan	16	2%
Belgique	387	47%
Bresil	15	2%
Congo	66	8%
Equateur	15	2%

Espagne	14	2%
Guinéenne	75	9%
Maroc	32	4%
Portugal	25	3%
Roumain	13	2%
Autre	171	19%



Types de demandeurs

Nous remarquons que la majorité des demandeurs sont les mères qui nous sollicitent pour leur(s) enfant(s). 15 % environ des demandes sont introduites directement par le jeune pour lui-même. Les familles monoparentales constituent une part importante de notre public. Les mères seules doivent faire face à toute une série de difficultés : la gestion des finances, l'éducation des enfants, le logement... Elles ont beaucoup de mal à appréhender tout cela, seules, et nous sollicitent régulièrement.



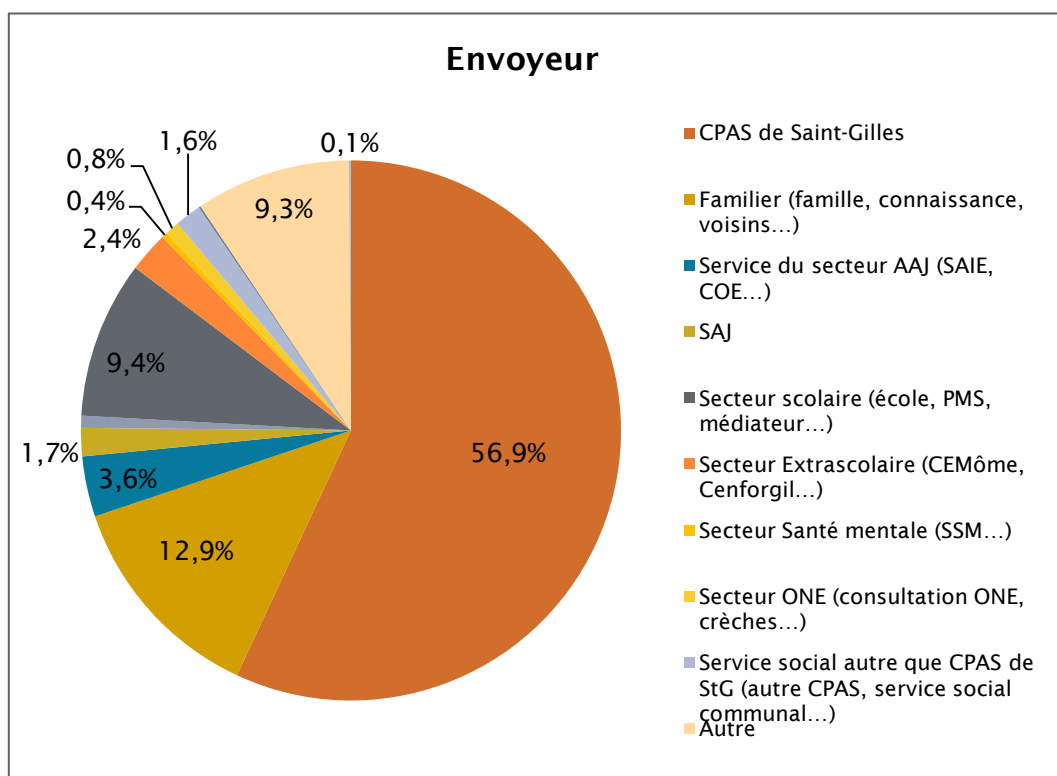
Types de demandeurs	Nombre	Pourcentage
Mère	584	71%
Père	70	8%
Parents	31	4%
Jeune	117	14%
Elle-même	6	1%
Autres	17	2%

Types d'envoyeurs

Sans surprise, le CPAS de Saint-Gilles est un envoyeur important. Vient ensuite la famille ou les familiaux, le secteur scolaire et ensuite le secteur de l'aide à la jeunesse. Notre présence sur le territoire saint-gillois depuis plus de 30 ans nous confère une certaine position auprès de nos

partenaires et les collaborations avec le réseau, même hors Saint-Gilles, sont une part importante de notre travail. De plus, nos différents projets tels que le KAP, que nous présentons souvent à différents services, ainsi que notre projet AMOrce, qui nous offre une visibilité plus importante dans les écoles de la commune, incitent les partenaires à orienter leur public vers notre service.

Envoyeur	Nombre	Pourcentage
CPAS de Saint-Gilles	472	56,9%
Familier (famille, connaissance, voisins...)	107	12,9%
Service du secteur AAJ (SAIE, COE...)	30	3,6%
SAJ	14	1,7%
TJ ou SPJ	6	0,7%
Secteur scolaire (école, PMS, médiateur...)	78	9,4%
Secteur Extrascolaire (CEMôme, Cenforgil...)	20	2,4%
Secteur Santé mentale (SSM...)	3	0,4%
Secteur médical et paramédical (hôpital, médecin...)	0	0,0%
Secteur ONE (consultation ONE, crèches...)	7	0,8%
Service social autre que CPAS de StG (autre CPAS, service social communal...)	13	1,6%
Secteur logement (FSG, régie foncière...)	1	0,1%
Parquet ou police	0	0,0%
Autre	77	9,3%
NA	1	0,1%
Total des demandes	829	100,0%



Thématiques de la première demande

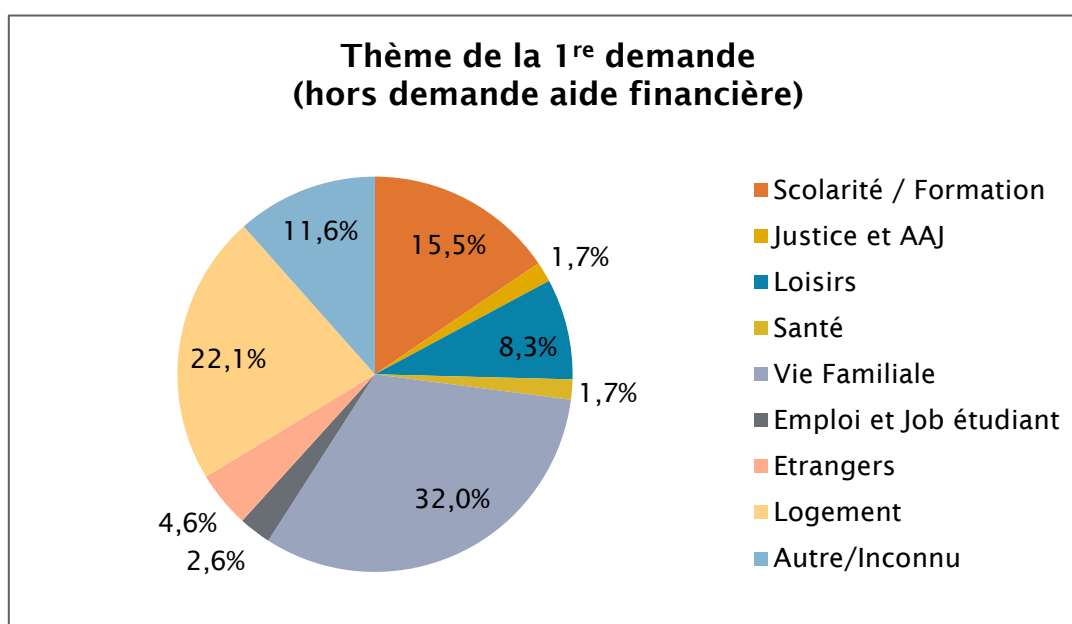
La thématique « finances » représente plus de 60% des premières demandes (521 dossiers sur 829 en 2014)⁵. En 2013, ces demandes représentaient 54% des dossiers traités au CEMO. Nous observons sans grande surprise une augmentation de ces demandes. Les parents ont de plus en plus de mal à joindre les deux bouts. Les écoles réclament de plus en plus de frais aux parents : garderie, surveillance, voyages scolaires obligatoires, etc.

Notre dispositif implique cinq permanences par semaine à raison de six rendez-vous par plage horaire. Nous, équipe CPAS, gérons en moyenne une trentaine de demandes financières par semaine. Il faut préciser qu'un(e) usager(e) peut introduire une ou plusieurs demandes pour un ou plusieurs enfants ce qui explique le nombre croissant de demandes traitées. Bien entendu, parfois le suivi va se limiter à la gestion de ce type de demande qui, bien qu'elle pourra être répétée et diversifiée, n'évoluera pas vers un autre type d'accompagnement et donc d'autres types de demandes. Ces demandes impliquent l'ouverture d'un dossier car il y a la première demande et tout le suivi qui en découle : gestion de la demande, rédaction du rapport social en vue du passage de la demande auprès du comité du CPAS, suivi des factures, etc.

Cependant, dans de nombreux suivis, la demande d'aide financière sera accompagnée d'autres types de sollicitations. C'est principalement pour des problématiques familiales, de logement ou liées à la scolarité que nous sommes également sollicités. Les problématiques familiales abordées sont souvent de l'ordre du conflit parent/enfant, le soutien parental... principalement pour des mères seules qui éprouvent des difficultés dans leur rôle de mère et le rôle de père qu'elles doivent régulièrement compenser.

En ce qui concerne la problématique « logement », les jeunes s'adressent principalement à nous dans le cadre de notre projet KAP (kot autonome provisoire), dont nous parlerons plus loin.

Thème de la 1 ^{re} demande hors demande aide financière	Nombre	Pourcentage
Scolarité / Formation	47	15,5%
Justice et AAJ	5	1,7%
Loisirs	25	8,3%
Santé	5	1,7%
Vie Familiale	97	32,0%
Emploi et Job étudiant	8	2,6%
Etrangers	14	4,6%
Logement	67	22,1%
Autre/Inconnu	35	11,6%



⁵ Données issues de nos fiches statistiques mensuelles

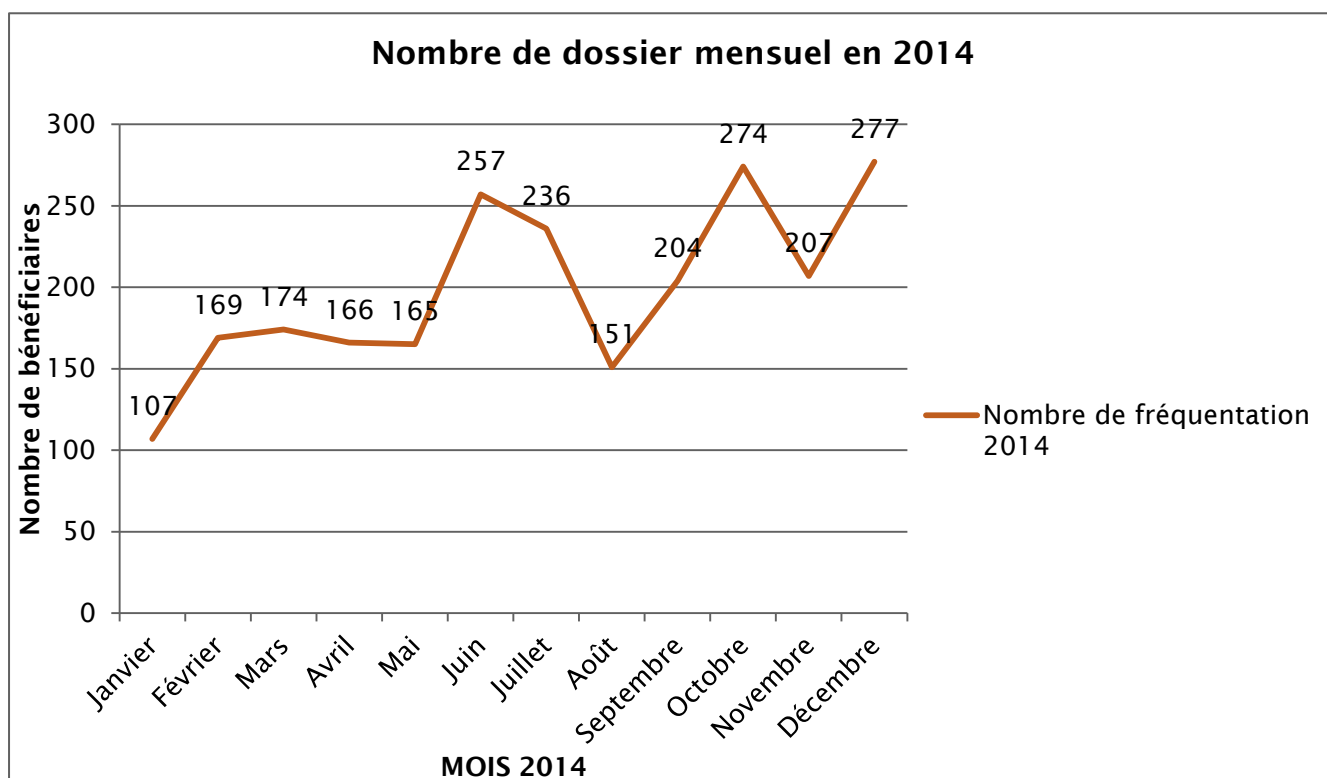
Fréquentation

En 2014, nous remarquons une fréquentation moyenne du service tournant autour de 200 dossiers par mois.

Le début d'année semble avoir démarré « très calmement » mais cela s'explique aussi par le fait que notre méthodologie statistique n'était pas encore au point et que nous avons d'abord commencé avec des fiches manuscrites qui ont été retranscrites dans des fichiers informatiques. Cela concernait justement les cinq premiers mois de l'année et il est donc envisageable qu'un

certain nombre de données ont été perdues. Les différents « pics » observés correspondent à la fin de l'année scolaire et le début des vacances d'été où nous sommes beaucoup sollicités pour des problématiques scolaires (exclusions, réorientations, etc.) mais aussi pour les demandes d'aides sociales notamment en lien avec des activités pour la période des vacances.

Septembre est aussi une période où il y a une plus forte sollicitation due à la rentrée scolaire. Au mois d'août, les demandes sont moindres. En période de vacances scolaires plus généralement, le public a moins tendance à faire appel à nous.



Type d'accompagnement

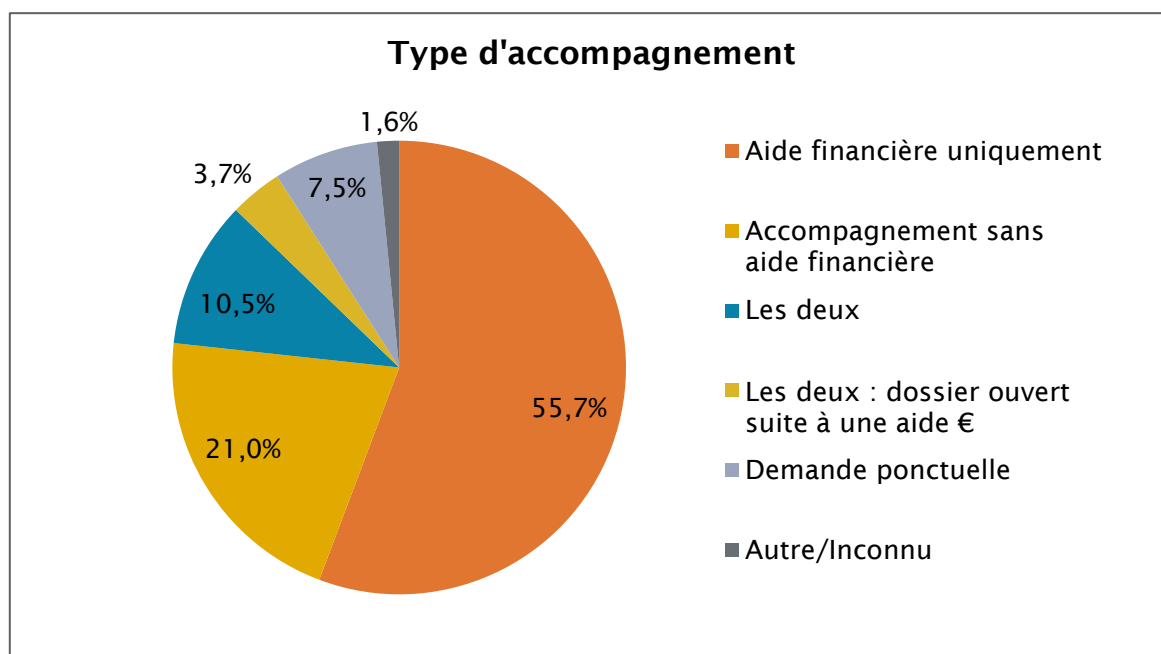
En 2014, 55,7% des dossiers ouverts au sein du service l'étaient pour une aide sociale, bien souvent se traduisant par une aide financière au bénéfice d'un enfant. Cela représente 462 dossiers sur 829. 118 dossiers (14,2%) étaient à la fois composés d'accompagnement et d'aide sociale dont 31 (3,7%) ont été d'abord une « simple » demande sociale qui a permis à l'accompagnement de se mettre en place dans un second temps. On observe ainsi que 15% des dossiers traités pour une aide financière, que ce soit dans un premier ou dans un second temps, impliquent le traitement d'autres types de

problématiques. Il est important pour nous de ne pas traiter la demande financière uniquement d'un point de vue strictement « social ». L'idée est de pouvoir faire une offre de services et que l'accompagnement offert au CEMO soit plus global. Nous observons souvent que la demande d'aide sociale ne constitue que la pointe de l'iceberg et que d'autres demandes sont souvent sous-jacentes. Nous travaillons dans un cadre d'aide consentie c'est pourquoi nous pouvons faire offre de services mais nous ne pouvons contraindre nos usagers à entamer un travail avec nous s'ils ne sont pas demandeurs ou « preneurs » de notre soutien.

Type d'accompagnement individuel global au CEMO	Nombre	Pourcentage
Aide financière uniquement	462	55,7%
Accompagnement sans aide financière	174	21,0%
Les deux	87	10,5%
Les deux : dossier ouvert suite à une aide €	31	3,7%
Demande ponctuelle	62	7,5%
Autre/Inconnu	13	1,6%
Total des demandes	829	100,0%

Nous constatons clairement que notre identité de Service jeunesse de CPAS est un service complémentaire à l'aide proposée par le versant AMO. Nous sommes ainsi en contact avec les familles les plus précarisées et la demande d'aide sociale, bien souvent nécessaire, ne sera pas suffisante ou ne sera qu'une partie de l'aide possible. Nous voyons donc l'aide financière comme un outil dans bien des situations : c'est au départ de celle-ci qu'un lien pourra se créer et qu'un accompagnement sur d'autres aspects pourra se mettre en place. Mais cette accroche prend parfois beaucoup de temps : les familles ne sont pas toujours demandeuses d'une aide mais elles sont aussi parfois tellement submergées par

d'autres problèmes que c'est l'urgence de certaines difficultés qui les guide : trouver à manger, trouver un toit... Notons cependant que les demandes ne concernant exclusivement qu'une aide financière et donc adressées et gérées exclusivement par le personnel CPAS de l'équipe sont de plus en plus nombreuses. Nous devons très rapidement étoffer l'équipe qui gère ces demandes car nous avons de plus en plus de difficultés à préserver un contexte nous permettant de faire offre de service et surtout d'assumer ensuite un accompagnement de qualité. Ce serait donc une dérive à éviter car cela enlèverait l'atout que représente la gestion de ces aides sociales.



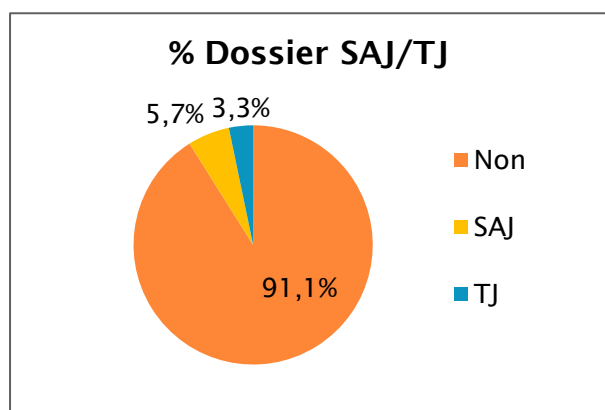
Dossiers Aide à la Jeunesse

Une donnée surprenante est que sur l'ensemble de nos bénéficiaires, la grande majorité n'a pas de dossier au Service d'aide à la jeunesse ou au Tribunal de la Jeunesse. Précisons que pour

certains, un dossier avait été ouvert au SAJ ou au TJ mais qu'il a été fermé. L'AMO joue donc pleinement son rôle préventif mais est aussi le réceptacle des jeunes ou des familles qui sont exclus de l'aide à la jeunesse ou ne souhaitent plus y faire appel.

Dans notre identité de service de proximité, le SAJ envoie souvent des familles saint-gilloises vers nous soit dans une optique de prévention ou encore de soutien. Nous tenons fréquemment un rôle de prévention le temps qu'un service plus spécifique se mette en place tel qu'un SAIE... Les services sont débordés et les AMO sont fortement sollicités.

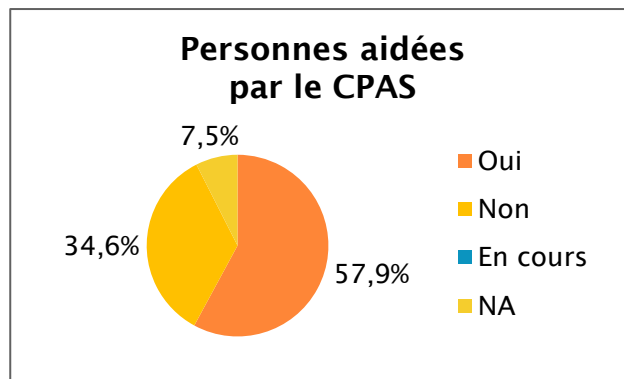
Dossier AAJ	Nombre	Pourcentage
Non	755	91,1%
SAJ	47	5,7%
TJ	27	3,3%
Total des demandes	829	100,0%



Bénéficiaires aidé par le CPAS

Autre donnée importante : plus de 50% de nos bénéficiaires sont aidés par le CPAS. Ce chiffre révèle la précarité importante de notre public. Certaines personnes bénéficient d'un autre type d'allocation comme le chômage ou la mutuelle. Nous avons également un certain nombre de bénéficiaires en situation illégale ne pouvant accéder à l'aide du CPAS. Rares sont les personnes bénéficiant de revenus du travail.

Personnes aidées par le CPAS	Nombre	Pourcentage
Oui	480	57,9%
Non	287	34,6%
En cours	0	0,0%
NA	62	7,5%
Total des demandes	829	100,0%



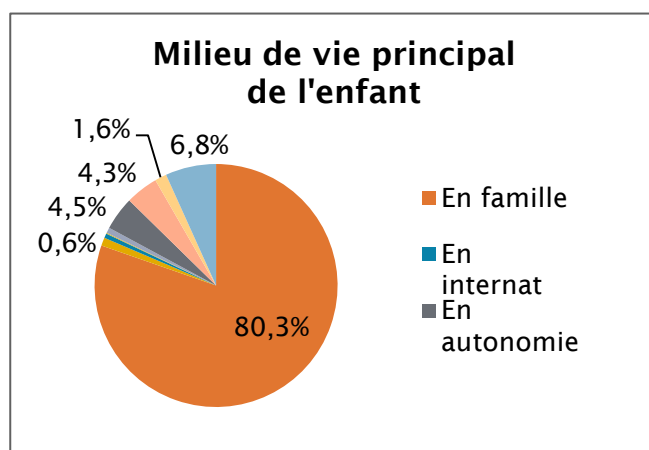
Milieu de vie principal de l'enfant

Il est rassurant de constater que 80% des jeunes que nous suivons vivent en famille même si souvent, les conditions de logement sont déplorables.

Cependant, cela signifie aussi que 20% des jeunes ne sont plus en famille. Il faut nuancer cette proportion car nous y incluons les jeunes qui sont en autonomie.

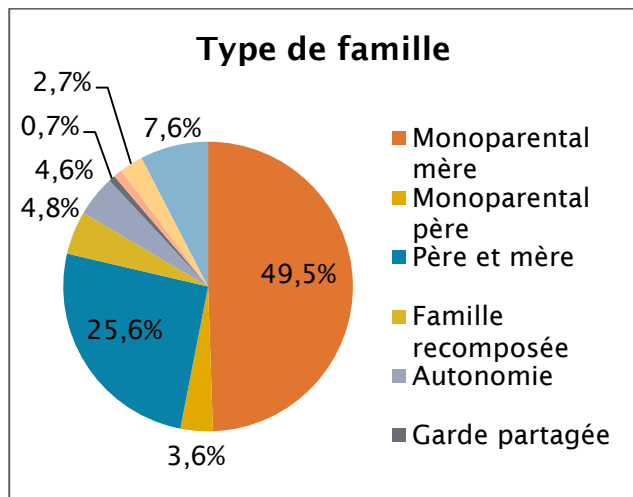
Notons que près de 5% (environ 50 jeunes) sont soit placés, soit en errance.

Milieu de vie principal de l'enfant	Nombre	Pourcentage
En famille	666	80,3%
En garde partagée	9	1,1%
En internat	5	0,6%
En institution AAJ	1	0,1%
En institution autre	6	0,7%
En autonomie	37	4,5%
En errance	36	4,3%
Autre	13	1,6%
NA	56	6,8%
Total des demandes	829	100,0%



Types de famille

Comme nous l'évoquions plus haut, il n'est pas étonnant de constater que plus de 50% des jeunes vivent dans une famille monoparentale dont l'écrasante majorité se compose de la mère. Un quart vivent avec leurs deux parents.

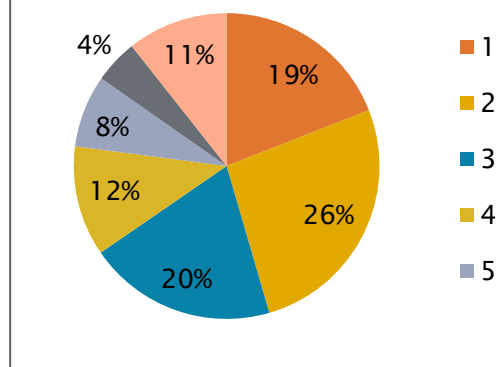


Nombre d'enfants présents dans la famille

La majorité des familles se composent de 1 à 3 enfants avec une légère prédominance de ceux qui ont 2 enfants.

Nombre d'enfants	Nombre	Pourcentage
0	31	3,7%
1	152	18,3%
2	211	25,5%
3	159	19,2%
4	93	11,2%
5	61	7,4%
plus de 5	37	4,5%
NA	85	10,3%
Total des demandes	829	100,0%

Nombre d'enfants



Nombre de MENA

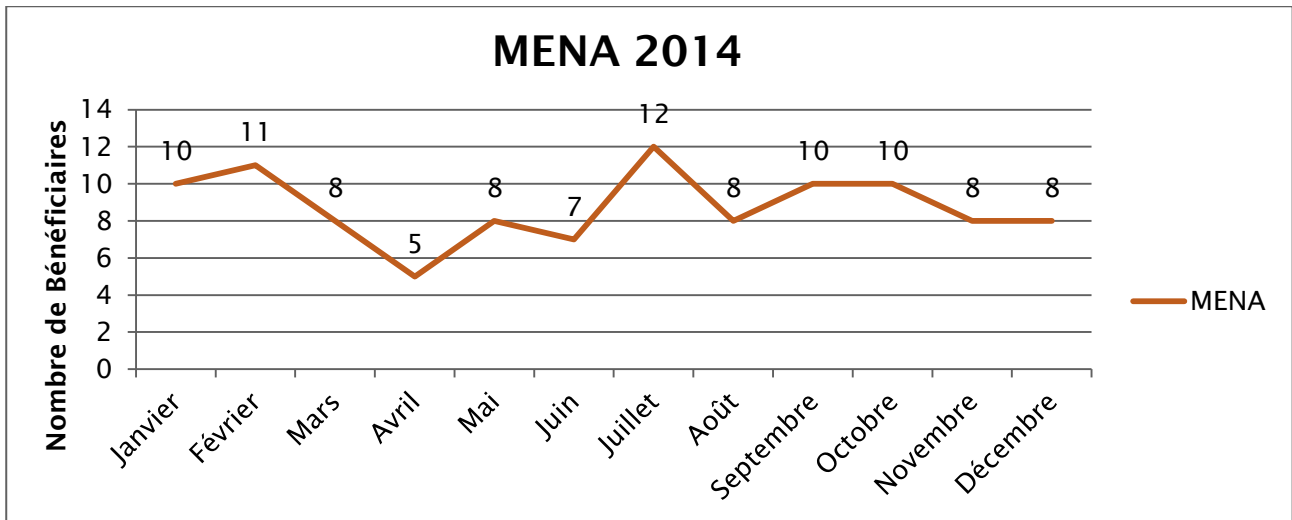
Nous avons eu 20 dossiers de MENA (Mineur Etranger Non Accompagné) durant l'année 2014 (chiffre similaire à celui de 2013 où nous avons suivis 22 MENA).



Ce sont bien souvent des jeunes qui sont installés sur la commune, soit en autonomie et qui bénéficient alors d'une aide du CPAS, soit hébergés chez un proche ou un familial. Ils sont toujours sous la responsabilité d'un tuteur légal désigné par le Service fédéral des tutelles (le tuteur n'est pas la personne qui héberge le jeune, même si ce cas de figure pourrait être possible).

Nous constatons que l'accompagnement de ces jeunes s'inscrit dans la durée puisque les dossiers sont souvent ouverts jusqu'au 18 ans minimum du jeune, âge où il perd son statut de MENA. Le travail avec ce type de public est multiple et souvent intense : inscription scolaire, lien avec le réseau, familiarisation du jeune à la commune et aux différentes structures existantes, gestion financière, etc.

En 2014, nous traitons une moyenne mensuelle de 9 dossiers de MENA.

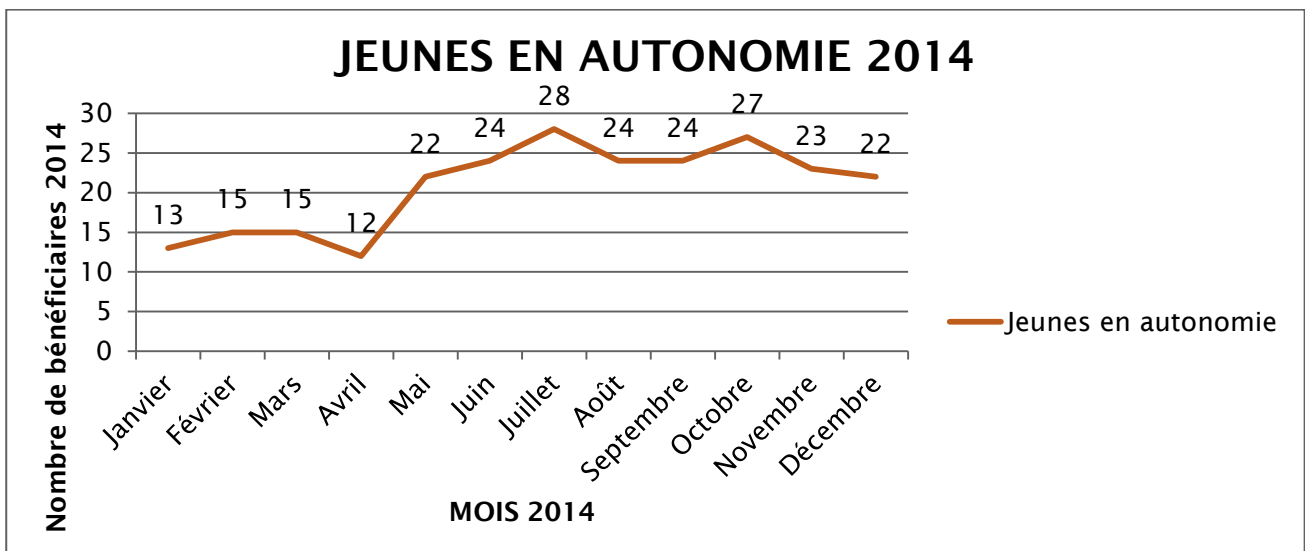


Nombre de jeunes en autonomie

Notre projet KAP, avec ses deux antennes en 2014 (Parme et Léon depuis avril 2014) compte huit logements. Comme vous pourrez le lire dans le chapitre KAP (voir lettre K), le nombre de jeunes accueillis dans nos logements s'élevait à 17, auxquels s'ajoutent 4 enfants en bas âge (enfants des jeunes hébergés).

Cependant, les jeunes accueillis dans le cadre de notre projet KAP ne sont pas les seuls que nous accompagnons dans leur projet d'autonomie. En 2014, nous avons accompagné 27 jeunes de plus.

Bien entendu, il s'agit pour beaucoup de MENA. Cet accompagnement à l'autonomie sous-entend toute une série de démarches et un travail plus ou moins intensif selon la situation du jeune. Nous sommes amenés à travailler avec le jeune sur différents aspects tels que la remise en ordre de sa situation administrative, l'apprentissage de la gestion d'un budget, l'installation dans un appartement, la gestion du quotidien, les liens avec la famille (lorsque cela est possible), etc.



Le regroupement familial

Cette thématique figure parmi celles que nous avons reprises dans le cadre de notre diagnostic social (voir à la lettre D).

Nous nous y sommes intéressés car nous constatons dans plusieurs dossiers d'accompagnement que c'est une des raisons qui est évoquée par les jeunes pour expliquer, du moins en partie, les difficultés auxquelles ils sont confrontés. C'est d'ailleurs souvent le cas pour des jeunes qui se retrouvent en rue, mis à la porte de chez eux ou partis en raison de conflits majeurs.



En 2014, nous avons traité 64 dossiers dans lesquels la situation de regroupement familial se retrouve et concerne directement le bénéficiaire pour lequel nous intervenons. Cela représente **7,7%** de l'ensemble de nos dossiers. Près d'1/10^{ème} de nos bénéficiaires ont connu un regroupement familial. Celui-ci entraîne souvent des difficultés d'adaptation tant pour le parent accueillant que pour l'enfant accueilli. Souvent, il y a eu une longue période de séparation et il y a des ajustements à faire dans la relation parent/enfant. Parallèlement à cela, l'enfant arrive dans un pays dont il ne connaît ni la culture, ni les us et coutumes et il y a parfois des chocs culturels où l'enfant peut se retrouver dans des conflits de loyauté par rapport à sa culture d'origine. A son arrivée en Belgique, il doit apprendre une nouvelle langue, intégrer une nouvelle école, évoluer dans un nouvel environnement et cela peut entraîner des situations difficiles à gérer tant pour l'enfant que pour le parent.

A

Alternative à

l'enseignement secondaire

Le projet de lancer un groupe de réflexion sur l'alternative à l'enseignement secondaire émane de la médiation scolaire de Saint-Gilles. La première réunion s'est tenue fin novembre 2013. Plusieurs acteurs « jeunesse » saint-gillois étaient rassemblés autour de la table pour partager des constats et dégager des pistes d'actions potentielles. Parmi ces acteurs on retrouve notamment : les éducateurs de rue à la prévention de Saint-Gilles, la « cité des jeunes », la médiation scolaire, FIJ, Déclik, le Service jeunesse communal, le CEMO, la mission locale, etc. Les premiers constats révélaient que beaucoup de jeunes de 15 à 24 ans accusaient un retard scolaire relativement important ou décrochaient tout à fait. De plus, les acteurs constataient que beaucoup de jeunes en fin d'obligation scolaire terminaient leur parcours sans pour autant être qualifiés et avoir accès au marché de l'emploi. L'hypothèse de travail était que ces jeunes manquaient d'informations claires et pertinentes et n'étaient dès lors pas capables de s'orienter en fonction de leur projet professionnel. L'idée du groupe était donc de mettre l'accent sur les formations déjà existantes mais aussi d'insister sur de nouvelles initiatives telles qu'une plateforme d'aide à la création de mini-entreprise comme « Job Yourself » mais aussi des stages et autres expériences professionnelles pour susciter l'envie de se former.

Les réunions suivantes ont débouché sur une proposition de rendre l'information plus accessible. L'idée était donc d'organiser un projet mettant les jeunes dans un processus de réflexion et d'action par rapport à leur avenir professionnel.

La première étape visait tout d'abord l'information. L'organisation d'une journée rassemblant divers partenaires d'organismes de formations de Saint-Gilles et de Bruxelles a vu le jour. A l'issue de cette journée, les jeunes désireux de s'inscrire dans le processus pouvait s'inscrire sur une liste en précisant quels étaient leurs objectifs en participant au projet (stage, formation, expérience...). En fonction et en collaboration avec la mission locale, ces jeunes se verraient proposer un accompagnement pour rédiger des cv, s'entraîner aux entretiens d'embauche...

Une proposition de créer un partenariat avec diverses « entreprises » acceptant de prendre en charge un stagiaire, un étudiant afin d'offrir une première expérience professionnelle à ces jeunes fut amorcée.

Ainsi, du mois de novembre jusqu'en mars, les réunions de préparation se succédèrent.

Néanmoins, le CEMO a remis sa participation au projet en question car nous avons l'impression que le projet tendait finalement à proposer des pistes déjà existantes et menées par d'autres opérateurs.

Soucieux de ne pas démultiplier les initiatives pour ne pas davantage perdre les jeunes et étant donné notre manque de légitimité quant à l'emploi des jeunes, nous nous sommes finalement retirés de l'organisation de cette journée d'informations. Ceci dit, nous nous étions engagés à parler aux jeunes de cette initiative qui pourrait les intéresser.

Deux jeunes du KAP ont pu se rendre avec leur intervenante à cette journée d'informations mais n'ont finalement pas donné suite au processus d'accompagnement, initialement proposé par le groupe de travail.

AMorce : Animation

genre et respect

En 2010, le projet AMorce vit le jour. Ce projet offrait la possibilité aux écoles du territoire saint-gillois d'accueillir des animations pour leur groupe classe. Les thématiques proposées variaient et portaient de la demande de l'école, des professeurs ou des élèves.

La création de ce projet coïncide avec le déménagement du CEMO dans le bas de Saint-Gilles. L'équipe a constaté au fil des mois une diminution importante du taux de fréquentation des jeunes.

Ainsi, les suivis concernaient essentiellement des familles ou du soutien à la parentalité mais nous ne touchions plus suffisamment la tranche d'âge des 13-18 ans pourtant si représentée à Saint-Gilles.

L'une des hypothèses avancées était que les jeunes éprouaient des difficultés à se déplacer vers un lieu inconnu ; le CEMO a dès lors décidé de lui-même se déplacer vers le public. Les écoles semblaient donc être le lieu indiqué vers lequel se tourner.

D'autre part, les professeurs formulaient parfois des demandes d'interventions sur certains sujets problématiques au sein de la classe. C'est dans ce contexte que les premiers contacts ont été pris avec différentes écoles saint-gilloises et que le travail s'est mis en place au fur et à mesure.



Pour l'année 2014, nous avons collaboré avec trois écoles de la commune : Filles de Marie, Pierre Paulus et Victor Horta (primaires). Suite à la demande d'un professeur de français de l'école Filles de Marie, nous avons mis en place une animation autour de la question du respect. Ayant déjà collaboré par le passé avec cette école, c'est tout naturellement que les professeurs vivant une situation tendue avec certaines classes se sont tournés vers nous. L'objectif de cette animation visait donc à faire émerger le dialogue autour de la notion

du respect et permettre tant au professeur qu'aux élèves de faire des liens avec ce qui pouvait se dérouler en classe.

Ces animations concernaient quatre classes de 3^{ème} professionnelle. Afin de permettre la création d'une dynamique particulière mais aussi d'un lien de confiance, trois animations de deux heures nous ont été nécessaires. A travers l'animation, les jeunes ont eu l'occasion de s'exprimer sur leurs idées par rapport à une notion, à un vécu. C'est également pour le groupe la possibilité d'apprendre à se décentrer et d'être à l'écoute du point de vue de l'autre. Plus que le contenu réel de l'animation, c'est avant tout la démarche et la dynamique vers laquelle on tend qui importe.

A mesure que l'année scolaire avançait, on pouvait percevoir une évolution au sein de la classe. Professeurs et élèves pouvaient discuter ensemble, l'écoute était plus présente.

Lors de la reprise de l'année scolaire en septembre, nous avons pris contact avec chaque école afin de leur expliciter notre projet d'animation au sein des écoles. Parmi elles, deux écoles ont souhaité nous rencontrer.



Ainsi, l'école primaire Victor Horta a émis le souhait que nous animions un atelier pour les 5^{ème} et 6^{ème} primaires autour de la question du genre. Plusieurs épisodes liés à la discrimination entre les garçons et les filles mais aussi l'apparition de comportements à connotations sexuelles ne manquaient pas d'inquiéter les institutrices qui ont souhaité que ces animations se mettent en place. Au total, quatre classes (deux de 5^{ème} et deux de 6^{ème}) d'une vingtaine d'élèves ont participé

à l'animation avec leur institutrice. Au cours des rencontres, les élèves apprennent à distinguer les stéréotypes liés au genre et à se positionner par rapport à eux. Le thème de la discrimination est apparu très rapidement dans les discussions et les jeunes ont mené de vrais débats. Chacun a eu l'occasion d'exprimer son point de vue et de faire évoluer son opinion sur les rôles liés au sexe.

L'école Pierre Paulus a également souhaité persévérer dans la mise en place d'animations pour ses élèves. Au vu de certains problèmes fonctionnels, nous n'avons pas pu organiser cela auparavant. Pour plus de facilités, nous avons donc proposé de nous intégrer à la cellule EVRAS (pour plus de détails, voir la partie EVRAS) qui selon une directive gouvernementale tentait elle aussi de se pencher sur la question de la vie affective et sexuelle. C'est donc dans une démarche de collaboration et de processus que le projet AMOrce s'est intégré à la Cellule.

En effet, si parler de contraception, de prévention s'avère important, il nous apparaissait tout aussi important d'aborder la question du respect dans les relations. Nous avons donc commencé à rencontrer les élèves de 3^{ème} professionnelle pour leur proposer trois animations de deux périodes. Deux classes d'une quinzaine d'élèves ont pu vivre la première animation mais un changement d'horaire a entravé la poursuite de celle-ci. Cependant il est prévu que les animations reprennent en janvier 2015. Au total, huit classes de l'enseignement de plein exercice et quatre classes du CEFA seront concernées.

Outre les thématiques de ces animations, le fait de venir jusque dans les écoles permet aux jeunes de nous connaître, d'avoir une information sur les services que nous proposons mais aussi d'identifier des personnes de l'équipe comme personnes de référence.

Par conséquent, si le jeune se trouve dans une situation difficile ou qu'il a une question, il est plus probable qu'il se rappelle du CEMO et ose venir s'adresser aux travailleurs qu'il aura déjà vus et qu'il aura identifiés. Le lien de confiance pourra également se créer plus rapidement et c'est l'un des objectifs de ce projet.

A teliers parents

La société évolue, la cellule familiale se transforme, les besoins des familles ne sont plus les mêmes. Il faut prendre en compte ces réalités afin de répondre de manière la plus adaptée aux familles.

Même si la famille reste le lieu privilégié de socialisation et d'éducation, nous entendons souvent que nous sommes dans une société de plus en plus individualiste, en manque de lien... Nous devons prendre en compte toutes ces évolutions pour proposer des actions qui incitent à la socialisation et qui renforcent les liens familiaux.



Le CPAS de Saint-Gilles agit de manière préventive, palliative et curative par le biais de différents services de première et de seconde ligne. Les Services jeunesse (le CEMO) et culture ont conjointement conçu un projet d'ateliers à destination des parents aidés par l'institution. Pour ce faire, ils ont également sollicité de nombreux partenaires issus du groupe Jeunesse de la coordination sociale de Saint-Gilles ainsi que des experts du soutien à la parentalité.

Nous entendons les ateliers parents comme un lieu de rencontre et d'échange pour tous les parents (père, mère, grands-parents) du quartier. Invités à prendre un café, les parents viennent y passer un moment convivial, discuter et échanger entre habitants du même quartier. Nous abordons à chaque rencontre un thème précis autour de la thématique plus large qu'est l'éducation des enfants.

Cependant parfois, et selon les envies et besoins formulés par les parents, la discussion reste très informelle. Ce groupe est animé par une personne du CEMO et un intervenant d'une autre association (planning familial, ONE...). La parole et l'échange, la mise en lien avec les autres familles ainsi que le réseau des autres acteurs, intervenant auprès des familles sont nos principaux outils.

Ce projet préventif est né de plusieurs constats de terrain auprès des familles que nous rencontrons quotidiennement dans notre travail d'accompagnement psycho social :

- Les familles ont un réel besoin d'écoute et sont de plus en plus préoccupées par l'éducation de leurs enfants et tous les questionnements relatifs à la vie de famille.
- Dans le public CPAS, nous avons des familles fragilisées : précarité voire même grande précarité (familles en situation illégale...), séparations, conflits, violences, situations SAJ et SPJ. Ces familles ont tendance à s'isoler et à se déprécier.
- Parallèlement à cela, nous mettons l'accent dans notre travail d'accompagnement psychosocial sur les ressources des familles et des jeunes. Il s'agit ici de pointer et de valoriser les compétences de la personne et de l'aider à s'en servir et à les développer. Nous remarquons que beaucoup de ces familles, malgré leur vulnérabilité, possèdent beaucoup de ressources

L'objectif prioritaire est de renforcer la fonction et les compétences parentales par un travail collectif et donc l'épanouissement de l'enfant dans son milieu de vie familial. Nous proposons aux parents des temps de parole avec l'aide d'un professionnel de l'enfance et/ou d'intervenant spécifique, temps convivial, souvent ludique avec apport d'outils et de réflexion. A travers ce moment d'échanges, de rencontres, nous souhaitons favoriser les échanges intra et inter familiaux, renforcer les liens familiaux, échanger et partager des savoir-faire, astuces, conseils entre parents, mutualiser les ressources. Nous nous attelons également dans notre travail d'animation à promouvoir l'expression des personnes et la prise de confiance en soi, la déculpabilisation

et le fait d'autoriser les mamans à lâcher prise et à oser dire les choses. Lorsque les échanges se produisent, la prise de recul est facilitée et une forme de solidarité spontanée peut émerger.

Il est important de permettre un lieu d'échanges, de rencontres mais aussi de prévention. Les ateliers parents visent à lutter contre l'isolement des parents, à consolider les groupes familiaux, les relations entre parents et enfants, les relations entre les familles et les générations, le développement de solidarités entre parents en s'appuyant sur des projets collectifs. Notre objectif est de réussir à toucher des familles isolées et vulnérables (précarité...). Ces ateliers sont aussi vus comme une plate-forme d'observation et d'analyse des besoins actuels des parents, nous pouvons recenser la nature des questionnements que rencontrent les familles, identifier des problématiques familiales et en tirer des constats plus globaux.

Les ateliers parents ont également pour objectif le travail en réseau, chaque atelier est animé par des intervenants des différentes associations (planning familial, bibliothèque...) et une personne du CPAS. Ceci permet d'une part de consolider les partenariats engagés avec tous les acteurs qui gravitent autour de la parentalité sur notre territoire et d'autre part pour le public d'identifier et de faciliter l'accès aux informations concernant les familles.

La finalité des ateliers parents est donc de valoriser les parents et les adultes dans leur rôle éducatif, de les accompagner dans leurs questionnements, leurs réflexions et de les soutenir dans les moments plus difficiles. C'est aussi pouvoir souligner une certaine « expertise » des parents dans l'éducation de leurs enfants. Nous nous basons ici sur « la parentalité positive » : développement des compétences et un sentiment de confiance chez les personnes qui exercent le rôle de parents. Nous visons à travers ce projet : l'épanouissement de l'enfant dans son milieu de vie familial.

Le bilan global de ces animations est plutôt positif et très encourageant. Des liens se tissent entre des parents et les différents services. Les ateliers parents commencent à

devenir un lieu de rencontres et d'échanges où les parents trouvent leur place et les réponses à leurs demandes et attentes. Il y a entre 5 et 10 parents par atelier. La fréquentation n'est pas régulière ce qui est dû en majeure partie à la nature de notre public. Les parents qui assistent à ces séances sont pris dans de nombreuses démarches administratives (CPAS, recherche d'emploi...). Les préoccupations de ces familles sont d'un autre ordre et il est difficile de les mobiliser de manière régulière mais il n'en reste pas moins vrai que lorsqu'ils assistent à ces ateliers, leur implication est réelle et que l'évaluation qu'ils en font est positive.

Un espace bienveillant, à l'écoute, où il fait bon se retrouver. Ce travail permet de mutualiser les compétences, trouver des complémentarités et mieux appréhender les problématiques et potentialités des familles. C'est un travail qui se doit d'être encore amélioré, consolidé.

Ce projet mobilise plusieurs membres de l'équipe, non seulement dans la conceptualisation du projet mais aussi dans la préparation, la coordination et l'animation. De nombreux partenaires sont également associés et impliqués dans les différents ateliers : le CPAS de Saint-Gilles, qui était à l'initiative des ateliers et qui y consacre un budget provenant du fond fédéral alloué aux CPAS pour lutter contre la précarité infantile, la médiation communale, le Service justice de proximité, la médiation scolaire communale, le CPMS communal, le CIFA, les consultations ONE, le Planning familial de Saint-Gilles, une autre AMO : Itinéraires et le SSM de Saint-Gilles

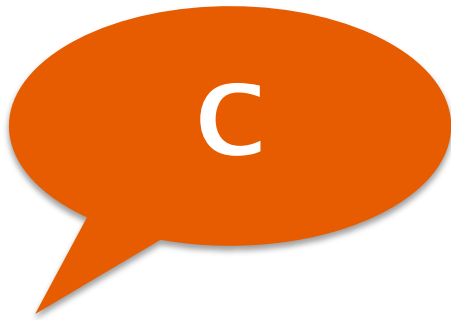
Nos constats actuels sont que les ateliers nécessitent un important investissement d'énergie pour faire venir les parents (coups de fils préalables), que peu de pères sont présents, et qu'il y a quelques difficultés au niveau de la compréhension du français pour certaines personnes. Certaines séances ont été débordées par des récits personnels.

En conclusion, on peut souligner qu'il s'agit d'un projet très intéressant pour une action collective menant à des résultats d'« empowerment » des parents. Mais aussi



pour leur permettre d'avoir un groupe auquel s'identifier et rompre leur isolement. Il s'agit aussi d'un dispositif qui permet aux personnes d'identifier les services qui pourraient leur venir en aide dans le cadre de leurs difficultés actuelles ou futures.

Des ateliers parents vont être à nouveau organisés en 2015 sous la direction du CEMO (Amel et Maria) avec les partenaires volontaires. Lors de la réunion de coordination sociale « groupe jeunesse » qui a eu lieu le 22 octobre, nous avons fait le bilan de ces ateliers et envisagé la manière dont cette initiative pouvait être reconduite. Le CEMO s'est ainsi saisi de ce projet et a organisé dans le courant du mois de novembre une première réunion en invitant les différents partenaires susceptibles d'être intéressés par le projet. L'idée était de poursuivre cette initiative en dégageant les thématiques dont les parents étaient le plus demandeur. En amont, nous avons dégagé 3 thématiques que nous souhaitons développer lors d'ateliers en 2015. Ces thématiques sont : l'importance de poser des limites éducatives, la vie affective et sexuelle et la scolarité. Nous avons décidé de nous centrer sur trois sujets et de travailler dessus durant trois séances chacun. Nous avons élaboré le planning et sollicité différents partenaires ressources pour les différents thèmes. Nous avons également fait appel à un des jeunes qui loge au sein de notre projet KAP et qui a des aptitudes en dessin pour nous créer une image pour nos flyers et nos affiches.



CAMPS

De par l'histoire du service, le CEMO a durant des années, contribué à l'élaboration de stages et autres projets de camp. Spécifiquement à destination des jeunes adolescents, plusieurs projets ont vu le jour en partant de la demande des jeunes.

Les jeunes participaient donc au processus de façon active.

Cette année, nous n'avons pas connu de groupe de jeunes fixe. Il était par conséquent difficile de les rassembler autour d'un projet commun.

Néanmoins, le service JEEP (Jeune, Ecole, Emploi : tout un Programme) avec qui nous avons déjà collaboré, a pris contact avec nous afin de réitérer un partenariat.

Partant du constat que la transition entre l'école et la vie active se faisait plutôt difficilement pour bon nombre de jeunes, JEEP vise à créer des opportunités pour les jeunes, des occasions de découvrir le monde professionnel, de l'expérimenter et qui sait d'y trouver une place, que ce soit en tant qu'étudiant ou non.

Toutefois, peu d'étudiants passant par leur service parvenaient à trouver un job malgré l'accompagnement ; leur manque d'expérience ou de formation leur étant souvent reproché.

Nous avons alors réfléchi ensemble à une façon de motiver ces jeunes et leur permettre de mettre un pied dans un domaine qu'ils souhaitaient découvrir. Aussi avons-nous établi un partenariat avec le CEMôme pour permettre l'intégration de trois jeunes au sein d'une équipe d'animateurs plus expérimentés lors d'un camp. L'idée était qu'ils puissent vivre une première expérience dans le domaine de l'animation par un processus d'immersion.

Le CEMôme adhéra au projet pour autant qu'un membre de l'équipe CEMO se charge de

l'encadrement des trois jeunes afin que l'équipe d'animation n'ait pas cette tâche à assumer en plus de celles lui incombant.

Pour ce faire, le service JEEP sélectionna plusieurs jeunes à qui le projet fut présenté. Après cette présentation, trois jeunes décidèrent de continuer l'aventure.

Après une rencontre avec la personne chargée de les encadrer au CEMO, une petite formation sur l'animation leur fut donnée.

L'étape d'après consista à intégrer les jeunes à l'équipe d'animation. Pour ce faire, ils participèrent dès le départ aux journées de préparation du camp.

Chacun des animateurs faisant équipe avec un des jeunes. L'objectif était qu'ils puissent apprendre la façon de construire un jeu, de l'intégrer et l'adapter au groupe d'enfants inscrits.

Après trois journées de préparation, la préparation de camp était bouclée et les jeunes bien intégrés à l'équipe.

Le jour du camp, c'est donc une équipe d'animateurs amateurs et confirmés qui prirent le départ. Les jeunes étaient accompagnés par leur référent CEMO afin de leur assurer la disponibilité d'une personne à l'écoute de leurs questions mais aussi faire des retours fréquents sur ce qu'ils vivaient, apprenaient...



Durant le camp, les jeunes ont donc eu l'occasion de toucher à tous les moments liés

à l'animation. Ils ont bien évidemment préparé divers types de jeux et les ont animés de bout en bout avec le soutien de leur référent CEMO.

Ils ont également pris en charge des moments peut-être moins connus mais tout aussi importants comme les temps libres, la préparation des repas, les siestes...

Plus que de simples observateurs, ils étaient présents tout au long de la journée et en contact quasi permanent avec les enfants.

Cette découverte sur le terrain leur a permis de prendre conscience de leurs capacités et de leur créativité, mais a aussi permis de rendre compte de la difficulté d'être présent en permanence pour les enfants.

Les jeunes ont posé beaucoup de questions sur leurs compétences éducatives et se sont remis en question. L'équipe d'animateurs veillait à leur faire des retours fréquents sur la durée du séjour.

A l'issue de cette expérience, une journée d'évaluation du camp était prévue. Les jeunes participants au projet y ont également pris part. Ils ont de cette façon pu apporter leurs auto-évaluations et impressions sur telle ou telle activité ou autres moments du camp.

Certains d'entre eux se sont vu proposer un engagement pour les futures plaines de vacances tandis que d'autres ont entamé une formation pour obtenir le brevet.

A l'avenir ce projet ne sera toutefois plus pris en charge par le CEMO. Il nous apparaît en effet plus pertinent que le CEMôme puisse accepter des stagiaires envoyés par JEEP directement afin que les jeunes puissent être associés voire assimilés à l'équipe d'animation directement. Le coordinateur du camp au CEMôme ou dans une autre structure pourrait à l'avenir reprendre la fonction de référent pour les jeunes au besoin et soutenir ce projet d'immersion et d'expérimentation du métier d'animateur.

C EMO - Centre

d'Education en Milieu Ouvert

Le CEMO est un service d'Aide en Milieu Ouvert agréé par l'Aide à la Jeunesse en Communauté française. Le décret⁶ du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse offre le cadre légal qui précise ainsi que les services d'aide en milieu ouvert (AMO) s'inscrivent dans le champ de l'aide spécialisée. Cette aide tend à permettre au jeune de se développer dans des conditions d'égalité de chances en vue de son accession à une vie conforme à la dignité humaine.



L'AMO est un service qui apporte une aide aux jeunes dans leur milieu de vie (famille, école...). L'objectif prioritaire d'une AMO est d'aider les jeunes à s'épanouir dans leur vie de tous les jours :

- en leur apportant une aide individuelle ;
- en soutenant leurs projets ;
- en les aidant à résoudre leurs difficultés (familiales, scolaires, administratives, juridiques...).

Le CEMO est également le **Service jeunesse du CPAS de Saint-Gilles**. Un **Centre Public d'Action Sociale** est régi par la Loi organique

⁶ Décret de l'aide à la jeunesse - et nouvel arrêté AMO :
<http://www.aidealajeunesse.cfwb.be>
http://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/23078_001.pdf

des CPAS du 8 juillet 1976. Celle-ci précise notamment que :

« *Toute personne a droit à l'aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine* » et ainsi d'assurer aux personnes et aux familles l'aide due par la collectivité.

Le CPAS⁷ peut assurer une aide palliative, curative ou encore préventive. Cette aide peut être matérielle, sociale, médicale, médico-sociale ou psychologique.

Rappelons que le CPAS a créé le CEMO en 1978 ! Plus de 35 ans d'existence de ce qui était à l'origine un « projet pilote » destiné à apporter une réponse innovante aux difficultés des jeunes et de leur famille.

Le CEMO, c'est une équipe pluridisciplinaire composée d'éducateurs, d'assistants en psychologie et de psychologues cliniciens assumant ses missions autour d'un accompagnement individuel, de projets collectifs ponctuels basés sur l'analyse des besoins spécifiques et d'actions communautaires.

L'équipe représente une force, un soutien et un espace de communication sur les différentes situations et questions que nous rencontrons.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à consulter notre site : www.cemoasbl.be et rejoignez-nous sur notre page Facebook www.facebook.com/CEMOasbl

CEMObile

Notre « projet cadre » CEMObile part du constat que certaines personnes, peut-être certains type de publics ne nous connaissent pas ou n'arrivent pas facilement à franchir le seuil de notre porte. Nous avons décidé de sortir de nos bureaux pour aller à la rencontre de la population, nous éloigner du quartier sur

lequel est implanté notre service pour aller vers nos « voisins » saint-gillois. Il s'agit d'aller à la rencontre du public et de nos partenaires dans différents espaces afin de développer des actions communautaires, mais aussi pour assurer davantage la visibilité de notre institution.

L'objectif de la mise en place de ce projet est de développer des espaces de rencontres et d'expression là où notre public cible (enfants, jeunes ados, jeunes adultes) se trouve ; de créer du lien avec le public saint-gillois et les associations locales et de répondre au mieux à notre mission d'AMO en créant des projets communautaires et permettre ainsi de faire émerger des demandes individuelles.

Caravane de la diversité

En février, la compagnie des nouveaux disparus propose un projet afin de commémorer les 50 ans de l'immigration (marocaine principalement) à diverses communes de Bruxelles.

La première réunion plénière prend place au sein de la cohésion sociale à Saint-Gilles qui pense lier le projet de la compagnie à celui du « printemps contre le racisme ». La proposition est de monter un événement festif autour des questions d'interculturalité, des apports que cela représente pour tout un chacun, de la richesse des échanges et de l'importance d'être ouvert à l'autre peu importe sa culture.

Le constat est le suivant : bien que Saint-Gilles soit une commune hétéroclite, avec une population immigrée relativement importante, les préjugés demeurent. Il y a encore beaucoup de situations de racisme, de préjugés et d'incompréhension autour de la différence culturelle.

⁷ Loi organique des CPAS du 8 juillet 1976 (loi du 7 janvier 2002) : www.avcb-vs.gb.be/documents/publications/loi-organique-cpas.pdf



Les jeunes fréquentant le CEMO le relatent, ils sont nombreux à subir les regards stigmatisant de certaines personnes de leur entourage.

Le projet a eu pour objectif d'ouvrir le dialogue sur ce qu'est un préjugé et comment il peut amener à adopter un comportement discriminant sans même que cela ne soit perçu comme tel. Plusieurs partenaires ont également proposé des animations dans le cadre de la caravane : projections, débats, spectacles, etc.

Le CEMO quant à lui a organisé des jeux de rôles et des petites animations concernant les préjugés en tout genre. Ainsi, un jeu basé sur des photos de personnages a été proposé au public. Le but étant d'attribuer à ces profils un nom, un métier, des qualités ou défauts...

Après l'exercice, un débat s'ouvre avec les animateurs afin de se rendre compte des préjugés ayant conduit au choix de certaines étiquettes plus que d'autres.

Cette animation a pris place le 19 et 20 mars 2014 et a permis, outre le fait de sensibiliser le grand public à la présence de préjugés dans le quotidien, de faire connaître le service encore méconnu de certaines personnes de la commune. Des explications et des brochures ont pu être distribuées.

Il s'agit, le temps d'une journée, de sortir au bas de sa porte et de partir à la rencontre de ses voisins.



Les travailleurs constatent également que bon nombre de ces jeunes adoptent parfois une position de rejet par rapport à ceux qu'ils jugent différents que ce soit au niveau culturel, physique, groupe social, orientation sexuelle...

Plus de 50 personnes ont participé à notre animation. Six personnes de l'équipe se sont reparties les différentes plages horaires sur les deux jours ce qui a permis au public de faire connaissance avec plusieurs membres du service.

Fête des voisins

La journée des voisins est un événement qui prend de plus en plus d'ampleur au niveau européen.



Etant donné le déménagement relativement récent du CEMO à la rue de Parme (novembre 2013), le service souhaitait offrir l'occasion aux habitants du quartier de venir à notre rencontre afin de découvrir qui nous sommes et quel travail nous faisons.

Il nous semblait important également que le voisinage puisse comprendre ce qui se passe en nos murs pour d'une part, les rassurer et aussi leur permettre une meilleure connaissance de leur quartier.

Au moyen d'invitations distribuées dans les boîtes aux lettres, nous avons proposé aux habitants de partager un moment de convivialité autour d'un morceau de gâteau. Les questions et remarques étaient les



bienvenues et les échanges avec le quartier vivement souhaités.

Les jeunes habitants du KAP ont accepté de préparer quelques pâtisseries à l'attention des voisins. Avec l'équipe, ils ont installé des tables et chaises dehors. Nous avons également disposé quelques brochures pour faciliter la communication et la diffusion des informations sur notre service.

L'équipe a passé l'après-midi devant les locaux du CEMO et a pu échanger avec des passants et habitants proches du quartier. Cette action a également sensibilisé les jeunes du projet à l'importance d'entretenir de bonnes relations de voisinage et leur a donné l'occasion de partager un moment informel avec l'ensemble de l'équipe du CEMO.



Fête du printemps

Dans le cadre du quinzième anniversaire de la fête du printemps, la mission locale de Saint-Gilles a proposé à tous les acteurs du monde associatif de participer avec un stand, une animation, un moment festif à l'évènement qui avait lieu à la fin du mois de mai.

Pendant ce temps au CEMO, une réflexion a été menée sur la manière de tirer des constats sociétaux et de prendre la température au sein de la commune. En effet, avec l'évolution du service, le travail de rue n'est que peu présent et ne nous permet pas de prendre conscience des dynamiques en constant changement qui s'opèrent dans la commune.

La volonté du CEMO était donc de pouvoir profiter des manifestations publiques telles que la fête du printemps pour aller à la rencontre du public et mieux se rendre compte de ce qui se joue pour certains.

La préparation de notre participation à l'évènement a rassemblé quatre membres de l'équipe un mois avant l'évènement. Après plusieurs discussions, le choix d'une animation d'expression autour du mot « jeune » a été créé. L'objectif était de donner la parole à tout un chacun sur la façon dont il perçoit les jeunes dans la société mais plus particulièrement au sein de la commune.

Nous avons voulu rendre cette animation la plus accessible possible. Par conséquent, il était possible d'écrire, de dessiner, de coller des images... L'important étant que chaque participant puisse apporter son point de vue sur les questions suivantes : « Comment percevez-vous les jeunes aujourd'hui ? Qu'est-ce qu'être jeune à Saint-Gilles ? »

Outre le fait d'offrir un moment d'échange et de dialogue autour de cette thématique, nous souhaitons déconstruire certains préjugés mais également tirer certains constats pour envisager des actions plus concrètes afin de soutenir les jeunes.

Dans les faits, l'activité a été difficile à mener car l'espace de la place Bethléem ne se prêtait pas à l'échange à cause des spectacles et de la musique allant à tue-tête.

Au total, une vingtaine de personnes sont venues échanger avec les membres de l'équipe sur la thématique. Une information sur le service a également pu être donnée.

D'autre part, l'évènement a permis de rencontrer les partenaires du réseau de façon conviviale. Nous avons appris à connaître les projets en cours pour certains services et

envisager d'éventuels partenariats. La participation à ce genre d'évènement peut donc aussi se révéler intéressante pour des collaborations futures.

Journée sans voiture du 21/09/2014

Notre objectif principal lors de cette journée était de sensibiliser les jeunes sur l'usage de la route à travers des petits tests adaptés à leur âge. Ceci avait permis à chacun de vérifier ses connaissances en ce qui concerne le code de la route, pour les cyclistes ainsi que pour les piétons.



Notre objectif secondaire, comme toute action CEMObile, était d'assurer la visibilité du service afin qu'il soit facilement repérable.

La météo n'était pas très clémente ce jour-là, ce qui n'a pas permis de toucher une grande partie de notre public cible même si notre stand était bien placé au milieu du village associatif installé pour cette édition au square Jacques Franck.

Parcours diversité



Dans le cadre du parcours diversité, la cohésion sociale invite ses partenaires à se mobiliser durant quatre semaines de mi-novembre à mi-décembre. Chaque

année s'articule autour d'un thème choisi.

Le thème de cette année était Mix-cités. Ce thème met l'accent sur la vie urbaine et ses multiples facettes mais aussi sur l'interculturalité, propre à Bruxelles.

L'objectif général de l'évènement est de favoriser les rencontres et échanges entre personnes et acteurs de terrain.

Pour le CEMO, c'est un bon moyen de proposer une activité pour que les jeunes apprennent à connaître les différents services pouvant les aider. En effet, plusieurs rencontres avec les directions d'écoles ont porté le constat que leurs élèves sont souvent confrontés à des situations sociales difficiles, à des questions mais qu'ils sont peu nombreux à savoir vers qui trouver un soutien, une écoute.

De plus, l'expérience de l'équipe vient renforcer le fait que les jeunes ont besoin de connaître concrètement les intervenants pouvant leur faire offre de services. La seule connaissance théorique s'avère souvent loin d'être suffisante. Les jeunes se montrent frileux à passer les portes et ont besoin d'être rassurés par rapport à l'inconnue d'une nouvelle démarche.

Aussi nous souhaitons que les jeunes puissent avoir accès aux intervenants avant même d'avoir besoin d'aide personnellement. Le CEMO a mis en place un projet spécifique répondant à ce besoin mais à travers le parcours diversité souhaitait que cette possibilité puisse être étendue à l'ensemble des services en lien avec les jeunes de Saint-Gilles.

Deux membres de l'équipe se sont alors attelés à dresser la liste de ces services et à les contacter pour leur proposer de passer avec des groupes de jeunes âgés de 12 à 16 ans, dans le cadre d'un « Parcours d'associations ».

Au moyen d'un jeu de pistes, les jeunes se rendent de service en service et y posent quelques questions. L'objectif de fond étant bien sûr qu'ils poussent une première fois la porte et identifient un intervenant comme personne de référence.

Plusieurs associations se sont montrées enthousiastes pour ouvrir leurs portes aux jeunes et étaient tout à fait prêtes à les recevoir. La prise de contact a demandé beaucoup de mobilisation. Néanmoins, le manque d'inscrits nous a contraints à annuler l'activité.

L'idée reste malgré tout pertinente et l'équipe envisage de la proposer à nouveau sous une forme plus adaptée à la variable des inscrits.

Rencontre dans une école d'A.S.

PRÉSENTATION PROJET « BONJOUR VOISIN, ÇA VA ? »

Au cours de l'année 2013, le CEMO, en collaboration avec « les ateliers pARTage », mettait sur pied un projet artistique dans divers lieux de la commune.

Le projet consistait en la réalisation de peintures en cercle, fresques collectives. Plusieurs écoles mais également quelques lieux de passages ont pu vivre un atelier sur le thème de : « Bonjour voisin, ça va ? ». L'objectif de ces ateliers était de permettre la rencontre entre divers publics mais aussi de permettre l'émergence d'une identification collective en tant que sujet.

Suite aux retours positifs liés à ces ateliers, le responsable des « ateliers pARTage » (Blaise Patrix) a souhaité proposer ce type d'outil à la Haute école Paul Henri Spaak, section assistant social. Après leur avoir fait vivre de façon pratique l'animation, un retour plus théorique était nécessaire.

C'est donc pour témoigner de notre collaboration et de l'apport de ce type de projet artistique dans la relation d'aide que trois membres de l'équipe se sont rendus au sein

de l'école. L'objectif était à la fois celui de partager autour d'une expérience professionnelle et de pouvoir faire profiter les étudiants de notre recul mais également de permettre dans un second temps de faire découvrir le service à des jeunes futurs diplômés.

Ainsi nous nous sommes rendus durant une matinée de présentation au sein de l'école. Nous y avons rencontrés quatre classes d'étudiants en assistant social qui venaient de vivre une première partie de l'animation de peinture en cercle.

La matinée se voulait un temps de présentation sur les origines du projet, les concepts soutenant l'action mais surtout les effets que le CEMO avait pu observer lors de sa propre expérience passée.



Rue aux enfants

Depuis quelques années déjà, le CEMO participe au projet rue aux enfants. Auparavant sollicité comme parrain d'une ou plusieurs rues par le Service des affaires néerlandophones de la commune, la séparation du service CEMO et CEMôme et le déménagement vers la rue de Parme a changé quelque peu la donne.

En effet, dans le cadre de ce projet, l'objectif du CEMO n'est plus tant d'être dans une démarche d'animation mais plutôt dans une démarche communautaire en lien avec les habitants du quartier.

Parallèlement à cela, nous avons assisté à la réunion plénière afin de se rendre compte du projet de cette année et de réfléchir à un éventuel soutien pour les personnes désireuses de parrainer une rue, un quartier.

Deux personnes d'une rue proche du CEMO souhaitaient effectivement bloquer leur rue le temps d'un week-end. Cette opération avait pour but de créer des moments de rencontres et de convivialité dans le voisinage mais aussi de permettre une revalorisation de la place que peuvent prendre les enfants dans l'espace public.

Après trois réunions de préparation, il a été décidé que le CEMO soutiendrait la rue du Mont-Blanc - rue perpendiculaire à la rue de Parme où se trouve désormais le CEMO - en proposant des activités éducatives et créatives lors du dernier week-end du mois d'août.

Ces activités auraient comme objectif de créer une dynamique collective en permettant la rencontre, l'expression de soi ainsi que l'identification et la reconnaissance des habitants entre eux.



Une première activité portant sur le thème du « raconte-moi tes vacances » permettait aux enfants de s'exprimer sur les activités qu'ils ont eu l'occasion ou non de pratiquer et permettait également de faire offre de service et de nous présenter à eux.

Une seconde activité proposait l'ouverture d'un « open-mic » où les jeunes pouvaient venir créer un « rap » ou une chanson sur des thèmes dirigés tels que : la violence, l'école, les amis, le quartier...

Cette animation devait en principe être animée par un jeune du KAP, pour qui le rap est un moyen d'être valorisé. Malheureusement, ce jeune n'a finalement pas été en mesure d'être présent pour gérer l'animation.

Finalement, les enfants et jeunes de la rue ont sélectionné des morceaux de leur choix et ont pu se faire découvrir mutuellement ce qu'ils appréciaient.

La troisième animation consistait à proposer aux habitants de créer des jardinières. A travers la peinture de bocaux et la confection d'un montage de fleurs, les échanges étaient facilités. De plus, à la fin du week-end, chaque personne du quartier exposait à ses fenêtres ses jardinières ce qui a pu apporter un sentiment d'appartenance au quartier pour la plupart d'entre elles.

Au cours du week-end, nous avons pu rencontrer une quinzaine de personnes.



Nombreuses étaient celles qui ne connaissaient pas le service et nous pouvons faire l'hypothèse que celles-ci étaient en fait des personnes d'une catégorie socio-économique plus élevée que celle de notre public et qu'elles n'auront probablement pas besoin de solliciter le CEMO.



Pour l'avenir, nous pensons conserver le concept d'activités collectives mais de mettre cela en place dans un quartier mieux ciblé en ce qui concerne les habitants, ce qui n'est pas le cas de ce quartier-ci.



Projet Urban Games

Le 28/06/2014 à la Place



Morichar

Manifestation organisée par le Service social de la commune qui s'est déroulée à la place Morichar et qui s'inscrivait dans le cadre de notre projet CEMobile.

L'objectif était de marquer notre présence parmi les différentes associations lors de cet événement et être visible sur l'espace public.

Lors de cette journée, le CEMO a tenu un stand informatif à propos des différents projets/missions du service. Il y avait également une partie « animation » à travers des petits jeux dont l'objectif était de récolter l'avis des jeunes sur leur quartier et leur commune.



Cette journée a mobilisé plusieurs membres de l'équipe mais malheureusement il n'y a pas eu beaucoup de public.

C

Collectif des AMO

BruXelloises

Le collectif des AMO a été créé suite au projet « La Marque Jeune » chapeauté par le CAAJ de Bruxelles en 2012. Pour rappel « La Marque Jeune est née d'un constat : les 15-25 ans sont trop souvent diabolisés et trop peu écoutés. Ils rencontrent pourtant aussi de nombreuses difficultés au quotidien. Ils éprouvent des peurs, des angoisses, se questionnent et interrogent la société. Ils ont aussi des espérances et s'engagent dans des projets. La Marque est celle des Jeunes de Bruxelles, celle que leurs vécus impriment dans la Capitale.» Xavier Verstappen,

Président du Conseil d'Arrondissement d'Aide à la jeunesse de Bruxelles de 2008 à 2013. Les 19 AMO conviées pour ce projet ont abordé huit thèmes essentiels afin de montrer la jeunesse bruxelloise autrement que via la « surmédiatisation » d'événements qui donnent une image toujours plus négative des jeunes. Les thèmes choisis étaient : l'engagement des jeunes ; les espaces urbains/l'insécurité ; le logement, le genre/la mixité ; l'emploi ; la parentalité ; les primo arrivants et la scolarité. Le résultat de cette récolte de témoignages et d'informations a été présenté à travers huit démarches artistiques (une par thématique) : expo-photo, pièce de théâtre, chanson, reportages audio et vidéo... et toutes ont circulé et ont été visibles dans différents lieux de la Capitale.

Le CEMO a assumé la thématique du logement illustrée par un mini-reportage tourné dans les rues de Bruxelles et mis en musique par les jeunes. Lors de la présentation de ce documentaire, des jeunes de plusieurs AMO ont pu s'exprimer à travers le Slam ou le Rap. Cette journée conviviale et festive s'est achevée par un mini-concert. La présentation du projet s'est également déroulée à Saint-Gilles sur la Place Van Meenen avec le bus de Bernard Devos, Délégué Général aux Droits de l'enfant.

En 2012, ce projet a permis de relancer ce qui était anciennement la plateforme des AMO de Bruxelles, devenue le Collectif des AMO Bruxelloises. Les objectifs restant sensiblement fidèles à ceux de départ : croiser nos constats, partager nos expériences, comparer nos actions, mener des projets ensemble, etc. mais cette fois-ci, de manière autonome et en dehors des bureaux du CAAJ.

Ce collectif existe depuis août 2012 et regroupe une dizaine d'AMO. Actuellement, il poursuit toujours son travail. C'est le lieu où les propositions, actions sont discutées ainsi qu'un lieu de concertation. Les informations importantes y circulent. Le but étant que chaque membre du collectif fasse un retour à son équipe. Il est ouvert à d'autres intervenants désireux de toucher toutes les AMO bruxelloises comme par exemple en présentant un projet ou en faisant passer une information.

Le collectif, au départ se composait des directeurs des AMO ou des personnes pouvant faire rapidement le relais en cas de prise de décision et se réunit mensuellement.

En 2014, le collectif s'est penché sur plusieurs thématiques, comme par exemple le diagnostic social. Chaque service avait dû faire parvenir au DAAJ, son propre DS en fonction de ses constats de terrain. Le collectif a fait ressortir la thématique transversale de « L'accompagnement des jeunes autour des transitions et des ruptures » sous forme de fiche.

Une autre thématique travaillée et qui a demandé une certaine mobilisation (conférence de presse, interpellation des conseillers communaux, etc.) fût celle des SAC (Sanctions administratives communales). Petit rappel : en 1999, les institutions communales pouvaient établir des sanctions administratives communales (L. 13.5.1999, M.B. 10.6.1999). A l'époque, le champ d'application de la loi était assez vague, ce qui a conduit à une utilisation très marginale du système (moins de 10 % des communes l'avaient instauré). En 2004, une nouvelle législation est adoptée (L. 17.6.2004, M.B. 25.7.2004) modifiant ainsi le régime de 1999 notamment en étendant le champ d'application des sanctions administratives à toutes les contraventions du Code pénal et en prévoyant de manière plus large la possibilité de recourir à des agents "constatateurs". En 2014, cette loi entre en vigueur. Cette loi est critiquée, notamment au sujet de la « repénalisation » de certains comportements dépenalisés ainsi que l'âge. Les AMO se sont constitués en « cellule de veille » vis-à-vis des SAC en sensibilisant les communes et en diffusant largement l'information via les permanences et par mail aux partenaires.

Une plaquette a été imaginée épinglant les AMO dans l'agglomération bruxelloise, leur nom et leur spécificité. Un triptyque de 4.000 exemplaires a été distribué dans les différents services pour qu'ils servent d'outils, de relais ou de publicité afin de toucher les partenaires tels que : SAJ, SPJ, Communes, CPAS, Maisons de jeunes, Maisons de quartier, SAS, Centres de santé mentale, Services de prévention, Info Jeunes...

C'est en 2014 qu'un ROI a été créé et approuvé. Le « Collectif des AMO bruxelloises » s'est donc concrétisé en une association reconnue afin de représenter les AMO adhérentes de Bruxelles.

Lors des réunions du collectif, une place est laissée à d'autres associations ou services pour venir présenter leurs activités, dans le cadre de projets communs, de partenariat, etc. Pour autre exemple, nous avons reçu Philippe Van Wilder, délégué au SAJ de Bruxelles. Cette rencontre avait pour but de reprendre les relations entre le SAJ et les AMO et de se questionner sur « Comment travailler ensemble ? ». Certaines notions des procédures du SAJ ont été réexpliquées notamment le fonctionnement des permanences et les conditions d'ouverture d'un dossier.

De manière générale, le collectif reste ouvert à toute proposition et aux autres intervenants, dans une ambiance bienveillante.

Coordination sociale

A l'initiative du CPAS et soutenue par la COCOM, la Coordination de l'Action Sociale de Saint-Gilles (CAS) a été mise sur pied en 2006. Elle vise à rendre effective l'application de l'article 62 de la loi organique des CPAS qui stipule que le CPAS "peut proposer aux institutions et services déployant dans le ressort du centre une activité sociale ou des activités spécifiques, de créer avec eux un ou plusieurs comités où le centre et ces institutions pourraient coordonner leur action et se concerter sur les besoins individuels ou collectifs et les moyens d'y répondre".

Depuis son origine, l'objectif de la coordination sociale de Saint-Gilles consiste à **créer du « lien social »** - c'est-à-dire de permettre aux opérateurs locaux de se retrouver et de réfléchir ensemble aux solutions possibles et réalistes à des problématiques spécifiques sur le terrain de l'action sociale.

Forte maintenant de plus de septante membres, la coordination de l'action sociale de Saint-Gilles tend à améliorer la connaissance des services, la mise en réseau des actions et la réalisation de projets concrets par des

réunions de groupes de travail, des colloques, et des séances plénières.

Les groupes de travail thématiques se réunissent mensuellement et restent ouverts à tout nouveau participant : santé-pauvreté ; logement ; migrations ; jeunesse ; troisième-âge ; culture ; insertion ; épicerie sociale ; tontine.

De plus, des **midis de la coordination** itinérants sont organisés pour permettre aux membres de déjeuner ensemble et faire plus ample connaissance.

Un Comité d'accompagnement, composé de membres élus constitue l'organe de décision de la coordination de l'action sociale.

Le CEMO participe à la coordination sociale depuis sa mise en place et nous sommes essentiellement mobilisés dans le groupe « jeunesse ». Selon les années et les thématiques travaillées, nous avons participé à d'autres groupes de travail. En 2014, c'était le cas pour les groupes « culture » et « logement ».

Groupe Culture

Il y a eu peu de réunions dans le courant de l'année 2014. Le groupe s'est attelé à travailler et s'entendre sur une définition du terme « culture » mais cela a surtout été un échange d'informations par rapport aux différents événements culturels qui ont eu lieu. Les membres du réseau en ont profité pour promouvoir certaines initiatives.



Groupe Logement

Plusieurs thématiques intéressantes ont été abordées lors des rencontres de la **coordination sociale "groupe logement" au**

CPAS de Saint-Gilles. Les principaux chantiers de cette année 2014 ont été un travail autour des fiches informatives sur le logement reprises sur le site du CPAS ainsi que la préparation d'une nouvelle campagne informative sur les droits des locataires. Toutefois, c'est aussi par les échanges plus informels, la découverte de projets innovants ou la rencontre d'experts que ces rencontres prennent leur sens. Notons que cette année, nous avons participé de manière irrégulière à ce groupe de travail étant donné la charge de travail demandée par l'ouverture de six nouvelles "unités" KAP.

où une trentaine de partenaires étaient représentés (des maisons médicales, des asbl, etc.).

Groupe Jeunesse

La thématique choisie pour cette année dans le groupe Jeunesse est « jeunesse et précarité ».

De nombreux travailleurs sociaux partagent les constats de précarité des jeunes et des conséquences terribles que cela a dans la vie des familles. En 2014, le projet GAPPI – Groupe d'Action et de Prévention de la Précarité Infantile a été initié et rassemble la majorité des membres du groupes. De nombreux intervenants sont ainsi réunis autour d'un projet commun. Le CEMO fait partie des services qui se sont engagés dans ce projet avec l'objectif principal de mobiliser les acteurs scolaires afin de travailler ensemble dans la lutte contre la précarité infantile.

Speed dating professionnel

Dans le cadre de la Coordination sociale, de nombreuses initiatives sont mises en place pour permettre aux partenaires associatifs du réseau saint-gillois de se rencontrer. Le 26 février dernier, cette rencontre s'est déroulée d'une manière quelque peu originale. La Coordination Sociale a organisé un « speed dating professionnel ». Le principe était le même qu'un speed dating classique c'est-à-dire que certains intervenants restaient assis pendant que les autres passaient au fur et à mesure en face d'eux pour se présenter dans un premier temps, et dans un deuxième temps pouvoir échanger sur les missions et spécificités des uns et des autres. Cet événement a eu lieu au CPAS de Saint-Gilles



DIAGNOSTIC SOCIAL

En 2014, nous avons finalisé notre travail concernant notre diagnostic social.

L'arrêté du 15 mars 1999 relatif aux conditions particulières d'agrément et d'octroi des subventions pour les Services d'aide en milieu ouvert, tel que modifié en 2011, précise que « l'action communautaire de tout service AMO repose nécessairement sur un diagnostic social de la zone d'action du service réalisé conformément à une grille définie par le Ministre ayant l'aide à la jeunesse dans ses attributions ».

A l'initiative de la Ministre de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse, une démarche participative visant à identifier les éléments permettant d'outiller au mieux les AMO afin de remplir leurs missions de diagnostic, d'interpellation et fonder leurs actions a été menée. Pour ce faire, le Centre d'Etudes Sociologiques des Facultés Universitaires Saint-Louis a été chargé de mener une recherche visant notamment à proposer une grille minimale commune ainsi qu'un référentiel méthodologique pour aider les AMO dans l'élaboration et/ou la réactualisation de leur diagnostic social.

Il fût demandé à chaque service AMO d'actualiser son diagnostic social au plus tard pour le 15 mars 2014. Nous nous sommes donc mis au travail afin de finaliser notre diagnostic social dans les temps.

Vous trouverez en annexe de notre rapport d'activités nos grilles, retranscrites sous forme de texte, réalisées sur quatre thématiques et constituant ainsi notre diagnostic social tel que communiqué à nos instances de l'aide à la jeunesse.

Voici les thématiques que nous avons développées :

L'autonomie des jeunes

C'est un domaine très important dans notre travail d'accompagnement des jeunes qui se concrétise notamment au travers de notre projet KAP.

Vie affective et sexuelle des jeunes

Nous sommes très régulièrement sollicités sur cette thématique par les jeunes eux-mêmes ou leur famille, notamment en ce qui concerne une grossesse précoce, mais aussi par nos partenaires, comme les écoles, également confrontées à des situations de « mères adolescentes ». Notre projet de réédition de notre brochure TAPAS s'inscrit dans cette thématique.

Frais scolaires

Cette thématique est essentiellement en lien avec notre intervention comme Service jeunesse du CPAS de Saint-Gilles et les nombreuses demandes d'aides sociales pour des frais scolaires que les parents ne sont plus capables d'assumer. C'est aussi dans l'interaction avec le CPAS et le travail de réflexion en ce qui concerne les lignes de politiques sociales en matière jeunesse que nous avons mis cette thématique « en travail ». Notre approche se fera tant dans les contacts avec les jeunes et leurs parents de manière individuelle, qu'avec les écoles de façon ciblée, mais aussi avec des groupes de parents au travers de nos ateliers parents et avec certains de nos partenaires, notamment via le projet GAPPI (Groupe d'Action et de Prévention de la Précarité Infantile).

Regroupement familial

D'un point de vue purement statistique, nous ne pouvons pas affirmer que les situations de regroupement familial sont en augmentation ou que les difficultés familiales suite à un regroupement familial sont systématiques ou significativement plus importantes car les données chiffrées ne sont pas suffisantes pour en tirer de telles conclusions. Cependant, de manière plus qualitative, nous observons déjà depuis quelques années (principalement depuis le début du projet KAP en 2010) que de nombreux jeunes arrivés via un regroupement familial se retrouvent par la suite hors du milieu familial qui les a accueilli. Ruptures, conflits majeurs, fugues ; ils sont alors en rue, souvent fort isolés socialement.

Nous souhaitons entamer un travail « d'état des lieux » de cette situation et ensuite de compréhension du problème afin de formuler certaines hypothèses et pistes de travail, voire d'émettre certaines recommandations en la matière dans la mesure du possible.



EQUIPE

Notre équipe est constituée de 11 personnes avec pour particularité que certaines sont engagées par le CPAS et représentent le Service jeunesse du CPAS de Saint-Gilles et d'autres sont engagées par l'asbl CEMO. Durant l'année 2014, il y a eu le départ de deux membres de l'équipe qui ont été remplacés.



Tous, nous formons une seule et même équipe œuvrant pour le service AMO et bien que certaines missions soient propres à l'un ou l'autre, nous avons fait le choix de travailler ensemble autour de nombreuses missions communes.

En 2014, l'équipe était constituée comme suit :

- Olivier GATTI est directeur de l'AMO, ½ tps et est responsable du Service jeunesse du CPAS, ½ tps.
- Paloma CASTRO est psychologue au Service jeunesse du CPAS, tps plein.
- Maria TINTIKAKIS est psychologue au Service jeunesse du CPAS, tps plein.

- Amal FAWZI est psychologue au Service jeunesse du CPAS, tps plein.
- Meriem SAFSAF est assistante en psychologie au Service jeunesse du CPAS, tps plein.
- Céline PENNEMAN est assistante en psychologie au Service jeunesse du CPAS, tps plein.
- Isabelle BARISEAU est assistante sociale au Service jeunesse du CPAS. Elle a quitté notre service début 2014 pour se consacrer à temps plein dans son autre fonction au sein du Service Habitat Accompagné du CPAS.
- Sébastien GODART est éducateur au CEMO, tps plein.
- Natalie KABUYA, éducatrice au CEMO, tps plein, nous a quittés pour de nouvelles aventures professionnelles en mars 2014.
- Rachid AÏT HACHEM est éducateur au CEMO, tps plein.
- Marie FERDINAND, éducatrice au CEMO, tps plein a également quitté le CEMO pour d'autres horizons professionnels.
- Julie MEGANCK est éducatrice au CEMO, ½ tps. Elle a été engagée dans le cadre du projet KAP, poste subsidié pour une année par l'aide à la jeunesse suite au projet expérimental.
- Tania VITERI SAENZ est assistante administrative et chargée de communication, ½ tps. Tania nous a provisoirement quittés pour un congé de maternité.
- Samira BENALLA est assistante administrative et chargée de communication, elle a remplacé Tania durant son absence.
- Ameline VERVIER est éducatrice au CEMO, tps plein.
- Missie THEUNISSEN, éducatrice tps plein au CEMO dans le cadre d'un CDD d'un mois.

Mais aussi Camille qui a effectué son stage d'éducatrice, Anita qui a effectué son stage d'assistante sociale et Charlotte qui a effectué son stage de psychologie.

L'assemblée Générale & Le Conseil d'Administration

Voici également la composition de l'assemblée générale (AG) et du conseil d'administration (CA) de l'asbl :

Philippe DELFOSSE, Président

Jean SPINETTE, Trésorier

Capucine ANBERGEN, Secrétaire

Michaël GOETYNCK, Administrateur

Alain HUTCHINSON, Administrateur

Claire KAGAN, Administratrice

Yasmina NEKHOUL, Administratrice

Cécile CHENEVIÈRE, Membre AG

Francis de LAVELEYE, Membre AG

Olivier KOEUNE, Membre AG

Marie-Jo MARTIN GARCIA, Membre AG

En ce qui concerne le CPAS de Saint-Gilles, le Président est JEAN SPINETTE et la Secrétaire est Jeannine DE DECKER. Différents organes assurent également le fonctionnement et la gestion du CPAS comme le Conseil de l'Action Sociale ou le Bureau Permanent mais il n'est pas utile de développer ces aspects dans ce rapport d'activités. N'hésitez pas à consulter le site internet du CPAS pour plus d'informations : www.cpas1060.be

EVRAS

EVRAS - Education à la vie relationnelle, affective et sexuelle

« Ce dispositif est mis en place pour soutenir les écoles dans l'élaboration de leur projet, les outiller et faciliter les partenariats avec les acteurs associatifs (en particulier avec les centres de planning familial et les associations de promotion de la santé) ».

Le projet EVRAS a été initié suite aux difficultés que rencontrait l'école Pierre Paulus (école secondaire ayant une section professionnelle et une section CEFA : centre d'éducation et de formation en alternance), d'une part : l'absence de direction durant une certaine période et par conséquent, le manque de prise de décision concernant la mise en place d'animations relatives à l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle, et d'autre part par la volonté, tant au sein de l'école qu'en dehors, d'informer et former les élèves à cette thématique. C'est ainsi que conjointement au PMS, le CEMO a été le moteur de cette demande. En effet, dans notre travail quotidien, nous avons bon nombre d'élèves de cette école que nous accompagnions dans leur grossesse, alors qu'elles étaient mineures. Dans l'école, les éducateurs se demandaient s'il n'y avait pas un phénomène de « contagion »...

Bref, c'est en juin 2013 que le projet a démarré. Le principe est le suivant : « Les points d'appui - ici la personne détachée de la Fédération Laïque des Centres de Planning Familiaux dénommée Ficpf - réaliseront un état des lieux périodique des ressources EVRAS et des besoins de l'école secondaire. Elle mettra à disposition des acteurs locaux et des écoles, les outils pédagogiques et méthodologiques (campagnes, répertoires, promotion des formations et des animations, etc.) ».

La cellule se compose de membres internes à l'école (c'est en l'occurrence une demande faite par le personnel de l'école qui « active » la cellule). En d'autres termes, pour qu'un tel dispositif puisse se mettre en place, la demande doit se faire par un (des) acteur(s) de l'établissement scolaire. Et des personnes du milieu associatif dont voici une liste plus ou moins exhaustive : PMS communal, PSE communal, AMO Itinéraires, éducatrice Paulus, CEMO, Femmes Prévoyantes Socialistes, Cocom, Centre du Planning Familial Rosa, chef d'atelier et direction, coordinateur CEFA, Enseignante Paulus, Centre du Planning Familial de Forest, médiatrice Paulus, Instruction Publique St Gilles, Fédération Centre des Plannings Familiaux.

Il a été établi après la première réunion, d'un commun accord dans la cellule et en fonction des disponibilités de chacun, la fréquence des réunions, soit une réunion de 2 heures par mois tout au long de l'année scolaire, le lundi matin de 11h à 13h, soit 20 heures par an.

Le travail s'étalera sur trois ans, avec le souci de le rendre pérenne. En effet, au bout de ces trois années, la personne de la Ficpf se retirera afin qu'une autre personne participant à la cellule prenne la relève.



En ce qui concerne P. Paulus, un état des lieux a été réalisé ainsi qu'une analyse des besoins et des demandes, et ce qui a déjà été fait en matière d'animations Evras.

L'objectif était d'établir un programme d'animations, qui se complètera au cours du temps.

Pour chaque animation, le groupe EVRAS avait pour ambition de mettre en place des objectifs et une méthodologie, de créer des canevas et réfléchir sur les outils à utiliser.

Un travail d'articulation avec les cours a été aménagé, en amont et en aval des animations proprement dites.

Il nous est rappelé que la cellule pourra bénéficier, selon les besoins, de formations à l'animation, interventions d'experts sur les thèmes choisis (médical, juridique, etc.), des outils et des publications du CEDIF (Centre de documentation), comme par exemple la distribution de la brochure gratuite contraception du CEDIF multilingues (anglais, arabe, bulgare, espagnol, roumain, polonais, portugais, russe, swahili, turc).

La distribution gratuite est à usage des professionnels, comme outil. C'est à eux, ensuite de la distribuer à leur public.



Les différentes thématiques que la cellule désirait aborder étaient pour le CEFA: l'image de la femme ; le genre ; la parentalités,

l'homophobie ; le mariage forcé ; la prostitution ; le déni de grossesse ; les IST (infections sexuellement transmissibles) ; les mutilations génitales ; les nouvelles technologies (facebook, internet...) ; et pour le plein exercice : la connaissance des corps (féminin et masculin) ; la puberté ; le genre ; la grossesse ; le couple (respect, violences) ; la connaissance du planning familial ; les IST ; les mutilations génitales, les nouvelles technologies (facebook, internet...).

Il a été décidé que les animations se feront tous réseaux confondus (CEFA et Plein exercice) car il y avait des classes qui comportaient un nombre restreint d'élèves qui pouvaient s'ajouter, sans difficultés, aux autres groupes classes.

Le découpage a été fait en horizontal :

Niveau 1, de 12 à 15 ans :

→ 40 élèves soit 3 groupes.

Niveau 2, de 15 à 21 ans :

→ 300 élèves soit 20 groupes.

Niveau 3, de 16 à 24 ans :

→ 140 élèves soit 10 groupes.

En fonction des sujets, les garçons seront séparés des filles. Mais le projet est de former aussi des groupes mixtes dans un second temps.

A partir de ces thèmes, un programme sur les trois niveaux sera établi au cours des prochaines réunions.

La première année (2013-2014), une visite dans les plannings familiaux a été organisée, les animations se sont faites en duo, à savoir un enseignant et un animateur PF (planning familial) ou PMS (centre psycho-médico-social).

La présence de tous les animateurs aux différentes réunions a été pointée comme importante. Le but étant de construire une culture commune, des canevas, échanger des idées au cours de ces 3 années... ainsi que la visibilité de la cellule au sein de l'école.

Cette année 2014-2015 a été consacrée à la fin des visites auprès de plannings et au début des animations autour du respect. Ces animations sont réalisées par le CEMO.

Pour conclure, le CEMO a participé, de loin, à la mise en place de la cellule, grâce, à ses constats et aux différentes réunions relatives au nombre croissant (à l'époque) de mineurs enceintes. Malgré les changements parmi le personnel des associations, le projet de mettre

en place cette cellule est resté dans l'idée du corps enseignant et du personnel gravitant autour de l'école. Cette cellule avait également besoin de personnes ayant une vision extra muros de la thématique de la vie affective et sexuelle.



FORMATIONS

Formation à l'animation

L'équipe du CEMO essaie de s'octroyer le temps de suivre l'une ou l'autre formation en fonction des besoins et des attentes des différents intervenants. Notamment face à l'afflux d'animations que le projet AMOrce (voir en lettre A) a suscité, l'équipe était en demande de formation afin d'être mieux « outillé » et pouvoir assumer l'une ou l'autre animation. L'idée était de fournir à l'ensemble de l'équipe quelques techniques d'animation et de jeux susceptibles d'être utilisées lors d'animations dans les écoles ou ailleurs. Cette formation a été donnée par un des membres de l'équipe aux autres collègues durant deux journées dans les locaux du CEMO. Ainsi, les 17 et 24 janvier, l'équipe du CEMO a elle-même été animée et a pu expérimenter ce qu'est l'animation, comment organiser un jeu de présentation, comment briser la glace lors d'une première animation avec un groupe, comment faire plus ample connaissance avec les membres d'un groupe, etc.

Formation Nouveaux Travailleurs

Plan Global de Formation AAJ

Formations dans le cadre de l'article 54 du décret de l'aide à la jeunesse : les services de formations agréés dispensent des formations spécifiquement destinées aux travailleurs du secteur de l'aide à la Jeunesse.

Formations dans le cadre du Plan Global : la formation de base pour les travailleurs assurant des fonctions éducatives ou psychosociales. Deux personnes de l'équipe ont participé à cette formation dans le courant de l'année 2014.

Formation Nouveaux Directeurs

Plan Global de Formation AAJ

A l'initiative de la Ministre de l'aide à la jeunesse, les services agréés de ce secteur disposent depuis 2008 d'un Plan Global de Formation. Ce plan a été reconduit en 2009 pour une durée indéterminée.

Le principe de ce dispositif est le résultat d'une année de réflexions et de négociations entre les représentants de la Ministre, les fédérations d'employeurs et les syndicats.

La mise en œuvre de ce plan a fait l'objet d'une convention collective de travail.

Le Plan Global de formation poursuit deux objectifs :

1. La formation obligatoire de nouveaux travailleurs.
2. Le perfectionnement sur base volontaire de travailleurs en service.

Suite au « Plan de renforcement du secteur de l'aide à la jeunesse », et à la difficulté croissante de la fonction de direction, requérant des compétences de plus en plus nombreuses, il est apparu opportun de créer une offre de formation de base spécifique, à destination des nouveaux directeurs de services agréés.

Ce dispositif de formation, facilitateur de l'acquisition des compétences liées au métier de directeur de service agréé en aide à la jeunesse, est devenu obligatoire pour les nouveaux directeurs entrés en fonction après le 1^{er} octobre 2012.

Afin de permettre à chaque participant d'adapter les choix de modules à ses compétences acquises et à ses besoins individuels de formation, le dispositif est structuré de la manière suivante : **3 jours de**

tronc commun obligatoires + 6 jours (minimum) au choix.

Olivier Gatti, nouveau directeur du CEMO depuis le 1^{er} janvier 2014 a donc suivi cette formation en 2014.

Décret inscription

Le 4 février 2014, la médiation scolaire de Saint-Gilles proposait à quelques acteurs de terrain une formation aux nouvelles procédures d'inscription dans l'enseignement secondaire. Etant donné la complexité du décret⁸ du 30/06/2006, le CEMO jugeait important de se tenir informé. En effet, de nombreux parents souhaitaient obtenir plus d'informations et avaient besoin de soutien par rapport à la procédure.

C'est donc dans les locaux d'Hispano-Belga, autre association au bénéfice des jeunes, que la formation a eu lieu. Trois personnes de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont donc passé la matinée à expliciter en quoi consistait le 1^{er} degré. Le public concerné par le décret a bien été défini.

Dans un second temps, les facteurs de priorité et leurs incidences sur l'attribution d'une école plutôt qu'une autre ont été détaillés. La matinée a pris fin avec une mise en situation afin d'évaluer si tous les professionnels avaient bien compris la méthodologie à adopter pour remplir le formulaire d'inscription le plus adéquatement possible

Matinée de réflexion sur le thème de l'accrochage scolaire

Cette journée a été organisée en partenariat avec le SAS « Parenthèse » et a eu lieu le 10 décembre dernier. L'idée est venue du constat que beaucoup de jeunes se retrouvaient coincés dans un système scolaire qui ne leur était pas adapté. La question était de pouvoir s'interroger sur la manière de travailler avec ces jeunes, d'évoquer les différentes alternatives qui existent, aux services qui sont « experts » en la matière...

Cette matinée était l'occasion de réfléchir et échanger autour de pratiques, sur notre parcours de travailleurs avec un public de jeunes en décrochage scolaire.

Il y a eu lors de la matinée le visionnage d'un film créé avec des jeunes du SAS Parenthèse mettant en parallèle le parcours de différents jeunes en décrochage scolaire dans différents pays d'Europe (Espagne, France, Canada et Belgique).

Ce documentaire donne la parole à 14 jeunes qui ont accepté de raconter leur parcours et de se confier pour évoquer les embûches qui l'ont jalonné, leur engagement actuel dans un processus de rattachement (scolaire) et comment ils se projettent dans l'avenir.

La portée de ce documentaire réside entre autre dans les convergences observées dans l'expérience négative de l'école vécue par des jeunes de plusieurs pays. C'est certainement un constat fort.

L'école, dans les pays occidentaux, n'est pas adaptée à la réalité de nombreux jeunes et elle réussit à les expulser, volontairement ou de manière indirecte, lorsque les jeunes la quittent d'eux-mêmes, vidés de toute velléité d'apprendre, souvent inexistantes aux yeux de leurs pairs ou des adultes qui les entourent.

La portée éducative du film, voire inspirante, tant pour les jeunes que pour les adultes qui entourent ces jeunes, réside par ailleurs dans l'expression d'éléments clés du processus de rattachement scolaire et de besoins des jeunes à l'aube de leur entrée dans l'âge adulte.

La fin de la matinée a été consacrée à une réflexion entre intervenants : questionnements, partages de pratiques...

Matinée d'informations sur l'Outil « Entre-Deux »

La présentation de l'outil pédagogique « Entre-Deux » a eu lieu le 17 décembre dernier, à l'initiative de la Fédération des centres pluralistes de planning familial en collaboration avec le Service Droit des Jeunes. Il s'agit d'un outil à destination des intervenants psychosociaux. L'objectif de la participation à cette matinée était double : d'une part élargir la palette d'outils dans le travail avec les écoles et éventuellement aboutir à de nouveaux thèmes d'animation dans les écoles secondaires, et d'autre part trouver un moyen d'informer et créer le dialogue avec les jeunes sur la question de la sexualité et de la parentalité à l'adolescence.

Cet outil a pour thème la sexualité et la parentalité des adolescents et se compose de trois parties : un DVD, des fiches

⁸ 30/06/2006 - Décret relatif à l'organisation pédagogique du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire (MB 31/08/2006)

pédagogiques ainsi qu'un livret traitant du volet juridique.

Le DVD est une petite fiction retraçant l'histoire de deux jeunes adolescents confrontés à la grossesse inattendue de la jeune fille. Le film met l'accent sur différents aspects du parcours que peuvent traverser ces adolescents face à un tel évènement : visite au planning, délais légaux, place du papa, droits et devoirs, questionnements...

Les fiches pédagogiques sont des supports aux animations avec les jeunes. Comment aborder certaines questions... ?

Le livret juridique reprend quant à lui des articles de lois concernant la sexualité et la parentalité des jeunes.

L'organisation de cette journée a été partagée entre théorie, ateliers, mise en situation mais également pas mal d'échanges de points de vue enrichissants de par la variété des intervenants présents (SAJ, AMO, Planning, médecin...).

En plus de l'outil, nous avons pu également visionner des extraits de vidéo retraçant des parcours de jeunes de cultures et de milieux différents. Les réflexions et remise en question sur l'outil sont en constante progression ce qui le rend très intéressant. Il y a la possibilité de commander l'outil ou de le trouver gratuitement en ligne à partir de janvier 2015.



GAPPI

Groupe d'action et de Prévention de la Précarité Infantile

Ce groupe est issu du groupe déjà existant de la Coordination Sociale du CPAS de Saint-Gilles dans le but de mettre en réseau les opérateurs saint-gillois de l'enfance. Il est composé principalement du CPAS, CEMO, Badje, ONE, Itinéraires AMO, Cellule de veille. Ce groupe est ouvert à toute personne intéressée par le sujet et ayant une implication dans le domaine de l'enfance et de la précarité. Bien que cette thématique ait déjà été abordée dans plusieurs groupes de travail de la coordination sociale, les pistes de solutions face aux difficultés mises en avant n'ont pas pu être approfondies, faute de temps et de personnel. Ces acteurs seront donc invités à se retrouver autour de la table en compagnie de nouveaux partenaires à savoir les écoles primaires.

Des rencontres mensuelles ont été organisées afin de :

- faire connaissance et échanger sur les constats et bonnes pratiques ;
- mettre en avant les besoins ;
- établir ensemble des pistes de solutions et leur mise en place (notamment des formations et des aides concrètes) ;

- engendrer un effet boule de neige auprès des publics par l'identification plus rapide des situations à risques, la transmission des informations essentielles (aides possibles) et l'orientation vers les services compétents.

Bien que cette détection semble parfois évidente, il peut être nécessaire de partager diverses informations quant à des situations vécues aussi bien par les acteurs actifs dans la question de la pauvreté (CPAS, AMO, Badje...) que par les opérateurs moins avertis (écoles, crèches...). Cela leur permettra de réagir de manière proactive en orientant les personnes vers les opérateurs locaux mieux identifiés. En effet, il est indispensable de faire connaître les opérateurs de terrain pouvant apporter des solutions aux familles, mais



également aider les acteurs du milieu scolaire

à réagir le mieux possible face aux enfants en situation de pauvreté.

Enfin, des projets et actions concrètes pourraient amener des rencontres et permettre des changements réels sur le terrain. Ainsi, une rencontre à l'initiative du Président du CPAS et de l'Echevinat de l'enseignement avec les directeurs des écoles de la commune a mis en avant la disparité existante au niveau des frais scolaires demandés (repas notamment).

Le CEMO s'est investi dans le projet GAPPI comme un des partenaires privilégiés. Nous avons participé à une matinée de présentation des différents services le 25 novembre 2014 au cours de laquelle le Délégué Général aux Droits de l'Enfant a pris la parole. Nous avons fait part de nos constats de terrain face à plusieurs directions d'école et rejoignons ainsi l'exposé du DGDE qui soulignait l'importance du travail de terrain pour faire remonter aux politiques, ce qui se passe autour de nous. Cette matinée a servi à initier une prise de connaissance avec le milieu scolaire et à se rendre compte que nous travaillions dans la même direction. Nous nous sommes rendu compte que les écoles ont une réalité différente, en fonction de la population, de la politique de l'école et du PO. Un très grand nombre de direction d'école saint-gilloise étaient présents, mais aussi de nombreux service partenaires.

Après cette journée d'échanges, nous avons convenu de passer dans chaque école de Saint-Gilles, tous réseaux confondus, afin de faire un état des lieux de la situation des élèves en situation de précarité, de l'état de besoin ou des demandes spécifiques des écoles et ainsi voir comment le CPAS, et le CEMO en particulier, pouvait répondre aux différentes demandes. Certaines idées avaient déjà été proposées, telle que l'extension de la centrale d'achats pour diminuer les frais scolaires, la distribution d'une soupe pour tous, peut-être l'intervention dans les frais de repas chauds...

Il a également été proposé une présentation du milieu associatif « spécialisé » aux professeurs, aux directions et personnes en contact avec les enfants précarisés.

Le but reste de lancer la création ou la pérennisation de nouveaux projets ou de nouvelles aides durables.

GAPPI JUNIOR

Le projet GAPPI JUNIOR ou GAPPI Petite enfance est issu directement du projet GAPPI.

Lors des réunions et des constats concernant GAPPI (qui se focalise sur la précarité infantile de 2,5 à 12 ans), nous nous sommes rendu compte que nous passions à côté des enfants en bas âge. Raison pour laquelle, voyant que la méthodologie de GAPPI fonctionnait, nous nous sommes lancés dans le projet GAPPI Petite Enfance.

Ce projet est né d'un constat principal : de plus en plus d'enfants naissent dans la pauvreté et n'ont dès leurs premiers jours aucune chance d'échapper à leur situation de pauvreté. En Belgique, le nombre d'enfants confrontés à un risque de pauvreté est supérieur à celui de l'ensemble de la population belge. En 2011, le risque de pauvreté chez les enfants âgés de 0 à 17 ans était de 18,7%, tandis que ce chiffre était de 15,3% pour l'ensemble de la population belge. En Belgique, en comparaison avec le reste de l'Europe, le risque de pauvreté est même sensiblement supérieur chez les jeunes enfants (0 - 5 ans).

Ce groupe est issu du groupe déjà existant de la Coordination Sociale du CPAS de Saint-Gilles dans le but de mettre en réseau les opérateurs saint-gillois de la petite enfance à savoir les puéricultrices et les directrices des crèches. Il est composé principalement du CPAS, CEMO, Badje, ONE, Itinéraires AMO et la Cellule de veille. Ce groupe est ouvert à toute personne intéressée par le sujet et ayant une implication dans le domaine de la petite enfance et de la précarité.



Des rencontres mensuelles sont prévues afin de :

- faire connaissance et échanger sur les constats et bonnes pratiques ;
- mettre en avant les besoins ;
- établir ensemble des pistes de solutions et leur mise en place (notamment des formations et des aides concrètes) ;
- engendrer un effet boule de neige auprès des publics par l'identification plus rapide des situations à risques, la transmission des informations essentielles (aides possibles) et l'orientation vers les services compétents.

Pour le moment, nous sommes à l'étape de la deuxième rencontre. Nous allons établir des constats, un état des lieux des milieux d'accueil de la petite enfance.

Ensuite, nous verrons ce que ces milieux d'accueils et le milieu associatif auront déjà mis en place et si ces bonnes pratiques se sont avérées efficaces. Si tel est le cas, l'idée sera d'ensuite envisager de les étendre au plus grand nombre.

Ce projet est à l'état d'embryon. La réunion mensuelle suivante est prévue en février 2015.

DGDE: délégué général aux droits de l'enfant

DGE: direction générale de l'enseignement

ETP: équivalent temps plein

FWB: fédération Wallonie-Bruxelles

INCC: institut national de criminalistique et de criminologie

IPPJ: institution publique de protection de la jeunesse

KAP : kot autonome provisoire

LPT : logement pour tous (AIS)

MENA: mineurs étrangers non accompagnés

MFQI: mineur poursuivi pour un fait qualifié infraction

MIIF: mission d'intervention intensive en famille

MDD: mineur en difficulté ou en danger

MD: mineur en danger

PPP: projet pédagogique particulier

SAAE: service d'accueil et d'aide éducative

SAIE: service d'aide et d'intervention éducative

SAJ: service de l'aide à la jeunesse

SPEP: service de prestations éducatives ou philanthropiques

SPF: service de placement familial

SPF justice: service public fédéral de la justice

SPJ: service de protection judiciaire

TJ : tribunal de la jeunesse

Glossaire

AIS : agence immobilière sociale

AMO: service d'aide en milieu ouvert

CAAJ : conseil d'arrondissement de l'aide à la jeunesse

CAP : comité d'accompagnement pédagogique

CAS: centre d'accueil spécialisé

CAU: centre d'accueil d'urgence

CCAJ: conseil communautaire de l'aide à la jeunesse

CEMO : centre d'éducation en milieu ouvert

COE: centre d'orientation éducative

COO: centre d'observation et d'orientation

CPAS : centre publique d'action sociale

CSAJ : comité spécial de l'aide à la jeunesse (du CPAS de Saint-Gilles)

DGAJ: direction générale de l'aide à la jeunesse

Gratuité scolaire

Ce projet est le fruit d'une longue réflexion ayant abouti à la rédaction du diagnostic social de 2014. Ce long travail est tiré de constats réalisés il y a quelques années via les aides financières que nous gérons en tant que Service jeunesse du CPAS de Saint-Gilles. En effet, dans le cadre de notre travail, nous sommes amenés à encoder des demandes d'aides sociales de familles ayant des difficultés à payer certains frais relatifs à leur enfant. Ainsi, nous nous sommes aperçus que, concernant les frais scolaires, il y avait une grande disparité d'une école à l'autre, que ce soit entre les différents réseaux d'enseignement qu'au sein d'un même réseau.



Mobilisés par les conseillers CPAS composant le comité spécial de l'aide à la jeunesse du CPAS de Saint-Gilles, nous nous sommes posé la question de savoir si certains frais réclamés aux parents pouvaient être réellement obligatoires. Nous avons remarqué que certaines écoles pratiquaient le système d'amendes, d'autres ne remettaient pas le bulletin en cas de retards de paiement...

Rejoignant nos observations, le comité spécial de l'aide à la jeunesse du CPAS de Saint-Gilles a souhaité que nous questionnions ces disparités.

S'ajoutant à ce constat, nous avons remarqué via nos accompagnements individuels des familles que les parents ne sont pas bien informés sur ces frais. Ils reçoivent des factures non détaillées et les explications concernant les montants ne sont donc pas encore claires et suffisamment précises que pour pratiquer l'anticipation des coûts que représente une année scolaire.

Dans cette thématique des « frais scolaires », nous avons également épinglé les frais liés à la garderie et les repas du midi. Le CPAS de Saint-Gilles n'intervenant qu'à certaines conditions dans les frais relatifs aux repas scolaires mais étant soucieux que les enfants bénéficient de repas sains, nous nous sommes demandés comment atteindre cet objectif en milieu scolaire pour les enfants issus de familles précarisées. En effet, certains enfants n'ont pas de repas ou collations « adéquates », voire pas du tout de repas ou de collations. En dehors de la sensibilisation à la santé et à l'hygiène alimentaire, la question de la précarité se pose aussi.

L'enseignement est censé être gratuit⁹ mais nous constatons que malheureusement, nous sommes loin du compte. Il devrait y avoir une ligne directrice, et pour le moins une clarté dans les factures réclamées aux parents, reprenant les frais qui sont réellement obligatoires d'une part et les frais qui sont facultatifs d'autre part. En nous appuyant sur la circulaire 4516 du 29.08.2013 qui impose la gratuité de l'enseignement obligatoire et en délimite l'application, le CEMO s'est saisi de la thématique de la gratuité scolaire afin de mettre en place une série d'actions pour mieux cerner la situation au niveau local et envisager des pistes d'actions concrètes pour améliorer la situation.

Le CPAS de Saint-Gilles soutient cette démarche car il souhaite impulser une évolution en ce sens pour l'ensemble des allocataires sociaux.

Nous avons procédé par étape :

1. Etablir un état des lieux de l'ensemble des frais scolaires des écoles sur le territoire saint-gillois (tous réseaux confondus) ;
2. Rencontrer les directions des différentes écoles afin de présenter les résultats et voir avec celles-ci les pistes concrètes possibles d'amélioration de la situation : harmonisation des montants et des types de frais, mise en place d'une centrale d'achat (référence pour un rapport qualité/prix optimal), mise en place de colis scolaire au sein des écoles, mise en place de la présentation claire et complète des frais dès le début d'année... ;
3. Définir une méthodologie pour une intervention du CPAS de Saint-Gilles dans les frais scolaires : priorités, critères pour les différentes aides, participation globale (ex. soupe pour tous ou colis scolaire pour tous...) ;
4. Etablir les liens avec le projet GAPPI et les perspectives sur le long terme dans la sensibilisation et la prise en charge de la précarité infantile ;

⁹ La circulaire 4516 du 29.08.2013 impose la gratuité de l'enseignement obligatoire et en délimite l'application

5. Réfléchir à une manière de pérenniser ces actions.

Actions :

- En octobre 2013, nous avons assisté à une première réunion au cabinet de l'échevin de l'instruction publique, Monsieur Hutchinson, avec les directions des écoles communales et Monsieur Spinette, Président du CPAS de Saint-Gilles. Lors de cette réunion, nous avons pu partager certains de nos constats et échanger sur les intentions de chacun dans l'intérêt des familles. Nous avons pu comparer certaines pratiques et insister sur l'importance d'harmoniser la question des frais scolaires au sein des écoles communales.
 - En mars 2014, après la rédaction du diagnostic social, de nombreux constats confirmaient nos observations. Une réunion avec la conseillère pédagogique attachée au cabinet a abouti à la proposition que le CEMO crée un questionnaire à l'attention des directions d'écoles. Le questionnaire visait à identifier les tarifs appliqués au sein de chaque école, tous réseaux confondus, et de voir un peu plus loin en se concentrant sur les bonnes pratiques déjà existantes chez chacune d'elle. Entre juin 2014 et septembre 2014, nous avons reçu les réponses aux questionnaires et avons pu organiser le dépouillement. Nous avons alors constaté que les frais demandés par les écoles communales tendaient à s'harmoniser. Les écoles des autres réseaux montraient des différences significatives.
- ✓ Actuellement, ce travail d'investigation est toujours en cours. Néanmoins, nous avons envisagé plusieurs pistes d'actions dont le CPAS pourrait se saisir pour à la fois œuvrer dans une optique d'aide élargie et plus efficace mais aussi de sensibilisation à la santé des enfants scolarisés à Saint-Gilles: Un fruit par jour et une soupe gratuite pour tous. Généralisation des colis scolaires et intervention possible du CPAS pour tous les parents selon des critères préalablement établis.
 - ✓ Harmonisation des frais et remise d'une lettre de l'ensemble des frais scolaires en début d'année aux parents dans un but d'anticipation et de transparence.
 - ✓ Nous avons contacté les cuisines Bruxelloises, nous nous sommes renseignés sur la faisabilité d'une soupe en hiver pour les écoles saint-gilloises ainsi que de la possibilité de demander à la Communauté Wallonie-Bruxelles des subventions pour des collations saines.
 - ✓ Grâce au projet GAPPI, nous avons pu toucher les directions d'école tous réseaux confondus en les informant de notre existence, de nos actions et de nos propositions. Après de longs échanges, nous nous sommes aperçus que les écoles avaient des réalités différentes, en fonction de la population qui différait d'une implantation géographique à l'autre, du PO, de la dynamique dans l'école... Nous avons dès lors proposé de passer dans chaque école et de faire passer un questionnaire semi-directif afin de voir spécifiquement quelle était la réalité de chaque école, quels étaient leurs constats en matière de précarité infantile, quels étaient leurs besoins et comment nous pouvions intervenir si intervention il y avait.
 - ✓ En 2015, nous analyserons à nouveau tous les questionnaires et nous espérons déjà proposer des pistes d'actions concrètes pour la rentrée des classes 2015-2016.



KAP, un projet spécifique de l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie

Depuis 2010, et l'ouverture des deux premiers appartements « KAP », ce dispositif a beaucoup évolué. Cinq années après sa naissance, le KAP a ouvert plusieurs autres unités d'hébergement, tout en continuant à tenir compte des évolutions des besoins du public cible. De nouveaux « profils » de public et d'une problématique émergente, la nécessité de construire une pédagogie adaptée aux besoins spécifiques de chaque jeune, l'augmentation du nombre d'unités proposées ainsi que les nombreux intérêts que le projet suscite nous ont amenés à consacrer une énergie croissante. Au travers de ces quelques pages, nous tenterons de rendre compte du travail effectué durant l'année 2014. Nous y associerons également plusieurs réflexions que les accompagnements de ces jeunes suscitent et qui se répercutent au niveau institutionnel.

Le projet KAP (« kot autonome provisoire »)

En quelques mots... origine et évolution du projet

L'origine du projet KAP part notamment de ce constat : de nombreux jeunes, encore mineurs ou à peine majeur, lors de difficultés rencontrées en famille voire de crise importante, envisagent, par choix mais parfois aussi par absence de choix - ils sont mis à la porte - de vivre seuls. Pour certains d'entre eux commence alors la galère :

fugues, squats, itinérance chez l'un ou l'autre, ou même dans des lieux de passage (gares, cages d'escaliers), comportements à risques (par exemple pour obtenir de l'argent), fréquentation de milieux délinquants, risque de toxicomanie accru... Cette errance peut parfois durer des mois, voire devenir structurelle, menant à un mode de vie à part entière.

Un autre constat était que lors de l'accompagnement de ces jeunes pour trouver un logement, nous nous confrontions à l'énorme difficulté, voire parfois l'impossibilité, de leur trouver un logement privé. La méfiance des propriétaires était (et reste) à la hauteur de leurs préjugés : jeunes donc problème, sans parents responsables à leurs côtés donc problème, en conflit avec leurs parents donc..., n'étant plus à l'école donc..., pas toujours belgo-belge donc, etc.

Et lorsque nous arrivions après un long et difficile « combat » à trouver un logement à un jeune, c'est avec une certaine fierté qu'il nous remerciait et nous disait qu'il souhaitait maintenant se débrouiller seul. Nous acceptons bien entendu dans le respect de notre cadre AMO mais non sans le souhait de le soutenir encore un peu et nous lui proposons de revenir vers nous s'il le souhaitait, s'il en ressentait le besoin. Et malheureusement, dans un certain nombre de situations, nous constatons après quelques mois que le jeune avait perdu son logement et se retrouvait de nouveau à la rue.

Tout était à refaire ! Si seulement nous avions pu l'accompagner encore un peu...

L'idée qui est alors apparue était d'offrir un lieu d'hébergement autonome et provisoire à ces jeunes mineurs (des appartements « de transit »), et un accompagnement global portant sur leur situation et leurs perspectives d'avenir. La réflexion a débuté alors que le CEMO déménageait, et libérait de ce fait, la maison dont il est propriétaire et que l'équipe occupait jusqu'alors. Cette maison offrait la possibilité d'y aménager quatre appartements. Il s'agissait donc d'une opportunité à saisir, en imaginant un projet ad hoc. Le projet KAP (kot autonome provisoire) voit donc le jour en 2010 avec d'abord deux logements et vise un public jeune de 16 à 18 ans. Par la suite, face aux situations concrètes rencontrées par l'équipe, à un échange de constats avec le service social du CPAS de Saint-Gilles, et face aux nouvelles opportunités de logement, le projet KAP s'est ouvert à un public cible plus large : des jeunes âgés de 16 à 25 ans, sans hébergement stable, vivant en rue ou assimilé, en rupture et/ou en crise avec leur milieu de vie habituel. Des jeunes étrangers sans réelles attaches familiales en Belgique (parcours d'immigration, MENA accédant à la majorité...) seront également accueillis pour autant que la situation de séjour permet l'aide du CPAS. Le projet s'ouvre par ailleurs à la possibilité d'héberger de jeunes mamans mineures.

Une motivation supplémentaire était également de créer un cadre nous permettant d'accompagner le jeune dans son autonomie durant une certaine période mais en respectant la base volontaire de notre cadre AMO. Avec le projet KAP, le jeune intègre le projet sur base volontaire et hors de tout mandat, ce qui est tout à fait respectueux de notre cadre AMO, mais nous le rendons acteur de son projet en lui demandant de s'engager dans un contrat de collaboration. En effet, l'hébergement et l'accompagnement sont indissociables dans le projet KAP. Le logement n'est pas une fin en soi mais bien un outil pour travailler l'autonomie des jeunes. Ceux-ci sont bien entendus libres de quitter le projet quand ils veulent mais tant qu'ils sont hébergés au sein de notre structure, ils s'engagent à accepter l'accompagnement.

L'ouverture aux jeunes de 16 à 25 ans contribue aujourd'hui de façon décisive au caractère innovant et original du projet KAP. Nous constatons que « l'hyperspécialisation » de certains services ou structures finit par créer plus de rupture que d'adhésion. Des jeunes se voient exclus de la structure qui les hébergeait, même celles de l'aide à la jeunesse, parce que leur situation évolue.

Cette exclusion se fait bien souvent au détriment de relations importantes qui avaient pu se construire ou d'une adéquation du jeune à son lieu d'hébergement. Cette « exclusion » s'explique simplement par le fait que les missions/objectifs de l'institution ciblent une problématique ou un public très particulier. Citons en exemple une jeune mineure tombée enceinte et qui devra quitter son institution car celle-ci ne peut (ou ne veut) plus l'accueillir en raison de la présence de son bébé... vu qu'il n'accueille en principe pas de moins de 12 ans.

Un projet en continuelle évolution

Réécriture du projet pédagogique, travail sur nos définitions de l'autonomie, récolte de la parole des jeunes, ouverture de deux nouvelles structures de logements, améliorations de notre système de candidatures, réflexions sur les aspects collectifs du projet, les besoins de notre public, « les » et « nos » limites, améliorations de nos outils pédagogiques, mise en perspectives « européennes » du projet et des problématiques rencontrées, recherche de nouveaux partenariats et subsides ont été au programme de 2014...

Préparer l'avenir

En proposant un toit, le projet KAP a pour objectif de préparer l'avenir en développant avec le bénéficiaire les clefs de son autonomie et de sa pleine participation à la société. Nous pensons qu'une structure de transit, associée à un accompagnement adapté, responsabilise le jeune et lui permet de s'autonomiser progressivement dans un cadre sécurisé. En outre, des activités collectives sont organisées afin de développer des compétences sociales qui lui seront également utiles et nécessaires. Nous détaillons ci-dessous les modalités concernant l'hébergement, l'accompagnement individuel et la participation aux activités collectives.

Un hébergement de qualité, autonome, provisoire (pendant une période déterminée)

Le CEMO propose au jeune un hébergement de qualité à l'inverse des solutions précaires de squat, d'hébergements chez une

succession de connaissances sans stabilité, à la rue...



Les appartements individuels et autonomes permettent d'accepter un public mixte et d'être plus flexible au niveau des admissions. En effet chaque admission peut se faire indépendamment l'une de l'autre et chaque situation peut être envisagée dans sa temporalité particulière.

La notion de transit s'entend habituellement par une période maximum d'hébergement de 18 mois avec trois périodes de 6 mois qui seront souvent l'occasion d'évaluer l'accueil et le projet mis en place. Le CEMO mise sur sa part sur une dynamique plus soutenue permettant un questionnement plus régulier du projet. Il opte donc pour un accompagnement intensif sur une durée plus courte plutôt que pour un accompagnement moins soutenu sur une plus longue période. Ainsi, le bénéficiaire peut séjourner au KAP pendant trois mois. Le cas échéant (dans la majorité des cas), il peut renouveler sa demande trois fois et donc être hébergé au total pour une durée maximum d'un an. La notion de « provisoire », bien qu'elle soit flexible, est importante dans la dynamique d'accompagnement du jeune car elle est toujours un « moteur » nécessaire dans les démarches à effectuer et leur priorisation. Le jeune doit s'acquitter d'une charge locative pensée pour ne pas être trop éloignée des prix du marché locatif dans le privé. Celle-ci comprend parfois, selon le montant réel du loyer fixé par l'AIS et les divers charges locatives, une épargne pour le jeune et dont il pourra bénéficier à sa sortie.

Le KAP, un projet innovant

Le rapport réalisé dans le cadre de la reconnaissance de notre projet KAP par l'aide à la jeunesse comme projet expérimental entre 2011 et 2013 a permis de mettre en avant certaines spécificités.

Notre projet se distingue de certaines structures notamment à travers :

- le partenariat entre le secteur de l'aide à la jeunesse et un CPAS, entre l'aide spécialisée et l'aide générale ;
- la gestion d'une structure de transit par une AMO, c'est-à-dire sans mandat d'une autorité mais bien en partant de la demande du jeune lui-même ;
- le public 16-25 : pas de rupture à la majorité et continuité du soutien ;
- tout public jeune : pas uniquement des jeunes issus de l'AJ et diversité de parcours, mixité d'âge et de genre, jeune maman, MENA...

- l'hébergement de transit particulier : période de trois mois et maximum un an ;
- pas de présence 24/24h, ni 7/7j et le droit à l'erreur ;
- les ateliers divers (énergie, santé, budget...);
- le conseil des jeunes, les activités collectives, la vie communautaire ;
- le partenariat avec deux agences immobilières sociales différentes.

Un accompagnement individualisé durant l'hébergement

La notion d'accompagnement s'entend par un travail d'intervention dans la vie sociale, familiale et institutionnelle du jeune, avec son accord, sa collaboration et à partir de ses ressources. Le CEMO tente de l'aider à décoder les exigences de la société à son égard tout en le soutenant dans la réflexion, l'élaboration et la réalisation de son projet de vie personnel. Accepter cet accompagnement est une condition préalable pour participer au projet KAP. Il s'agit d'un contrat entre le CEMO et le jeune.

Le jeune est suivi par un binôme constitué d'un intervenant psychosocial et d'un référent. D'une part, il s'agit d'apporter un soutien actif dans tous les domaines pour vivre et réaliser le projet personnel du jeune (rôle du référent). D'autre part, il s'agit d'accompagner le jeune par rapport au vécu relationnel induit par cette installation en autonomie, en y incluant autant que possible la famille (rôle de l'intervenant psychosocial). Le travail de réseau mis en place vise également à guider le jeune dans son autonomie en l'aidant à solliciter

adéquatement son environnement. Des ateliers sont mis en place dans des domaines comme la gestion de budget, la sensibilisation à l'économie d'énergie, la santé ou encore les loisirs et la vie en communauté.

Quelques chiffres...

Le KAP en 2014 cela a été :

- 97 demandes traitées ;
- 21 personnes intégrées dans le projet (dont 4 enfants) ;
- 20 services rencontrés afin de présenter le projet.

Pour le CEMO, le développement de l'autonomie implique une absence de contrôle permanent sur le jeune. Ce choix s'accompagne d'une certaine prise de risque et de difficultés supplémentaires à devoir gérer mais l'association le juge essentiel pour réellement accompagner le jeune dans son autonomie. Il faut donc lui donner l'occasion de faire certaines expériences, de parfois commettre des erreurs tout en étant attentif à ne pas dépasser certaines limites. Cela fait partie du processus d'autonomisation, d'apprentissage. Le jeune sera relativement livré à lui-même et les travailleurs ne seront pas présents 7/7j et 24/24h. Nous estimons qu'il est plus important et pertinent d'« être aux côtés » du jeune pour l'accompagner, le conseiller mais pas « faire à sa place ». Cette notion de « laisser faire » sera toujours évaluée au cas par cas et adaptée pour chaque jeune ; il s'agit d'un « curseur » qui évolue sur la ligne de l'autonomie.

Des activités collectives

Le CEMO fait le constat que les jeunes, une fois installés dans leur appartement, peuvent s'enfermer dans une sorte d'isolement social. A l'inverse, d'autres feront d'abord l'expérience d'un envahissement de leurs relations au sein de leur hébergement menant à des débordements et autres conséquences négatives (intervention de la police, problèmes de voisinage...).

Partant du principe qu'il n'appartient pas au CEMO que les jeunes hébergés au KAP deviennent les meilleurs amis du monde, les travailleurs tentent néanmoins de développer un minimum de rencontre et de dialogue afin que les jeunes puissent simplement se connaître, apprendre à s'interpeller

adéquatement, à gérer certaines situations ensemble, à pouvoir se présenter au voisinage et à tenir compte de leurs droits et devoirs de locataires, de citoyens. Pour se faire, un conseil des jeunes mensuel où la présence de chacun est obligatoire et des activités collectives occasionnelles comme des sorties culturelles sont entre autres mis en place.

Notre projet KAP a obtenu le Prix fédéral de Lutte contre la Pauvreté 2014 pour Bruxelles.



"Pour cette édition 2014, nous recherchions également des projets qui mettent en pratique des solutions innovantes contre le sans-abrisme ou qui contribuent à lutter contre la pauvreté chez les enfants et leurs parents." explique Maggie de Block.

Cette récompense est une belle reconnaissance pour notre projet et pour le travail réalisé jusqu'ici. Nous espérons que ce prix mettra également en évidence l'importance et l'intérêt d'un tel dispositif.

Le KAP en chiffres – Aspects quantitatifs

Un projet, différents lieux, différentes déclinaisons...

L'année 2014 a été synonyme d'augmentation du nombre de structures KAP. En avril 2014, le projet s'est agrandi avec une deuxième maison. En plus de Saint-Gilles, c'est à Ixelles

que s'étend l'offre passant ainsi de 4 à 8 logements au total. Des partenariats différents sont noués pour chacun de ces lieux, qui développent également certaines spécificités en termes de fonctionnement bien que la philosophie, le public cible et les objectifs restent les mêmes. La dimension collective, en particulier, occupe une place plus ou moins centrale en fonction des partenariats noués avec d'autres associations.

Avril 2010

4 appartements St Gilles (Rue de Parme, lieu des bureaux du CEMO)

- Propriétaire : CEMO
- Gestionnaire : AIS de St Gilles
- Public : Jeunes « en errance » dont les jeunes mamans avec enfant(s).
- Durée séjour : 4 x 3 mois maximum
- Spécificité : deux logements individuels et deux en colocation, conseils et suivis des jeunes, accueil de jeunes mamans

Avril 2014

4 appartements Ixelles (sur 9 car les 5 autres sont gérés par l'asbl Convivium, rue Léon Cuissez)

- Propriétaire : Privé
- Gestionnaire : AIS « Logement pour Tous »
- Public : Jeunes « en errance »
- Durée séjour : 4 x 3 mois maximum
- Spécificités : Logement solidaire axé sur le communautaire

Ouverture en 2015

2 studios à Saint-Gilles

- Propriétaire : Privé
- Gestionnaire : AIS « Logement pour Tous »
- Public : Jeunes « en errance »
- Suivi : KAP + Habitat accompagné
- Durée séjour : 4 x 3 mois
- Spécificité : Structure individuelle, accompagnement plus souple moins axé sur le communautaire



Le KAP en débat – partie qualitative¹⁰

Le KAP est un projet qui est né de constats de terrain, dans une logique « bottom-up ». Chaque nouveau suivi, est une nouvelle « histoire », qui donne l'occasion d'apporter des améliorations à notre modèle d'intervention. Il nourrit également en permanence les constats de l'équipe qui peuvent être relayés vers des instances tels que le CAAJ ou le Conseil de l'Action Sociale du CPAS de Saint-Gilles. En 2014, vu la capacité d'accueil du projet qui a doublé et les nouveaux partenariats mis en place, plusieurs questions institutionnelles se sont posées. Trois réflexions importantes ont été mises en travail, ci-dessous nous partageons plusieurs questions de débat posées cette année.

Quel public ?

A qui s'adresse réellement le projet KAP ? Nous avons eu l'occasion de décrire le public cible tel qu'il est présenté. La pratique s'avère cependant plus complexe. Elle illustre bien à quel point le public cible est précisément difficile à cerner. Le projet KAP est un projet hybride et dont le centre est un partenariat entre différents secteurs tels que les CPAS, l'aide à la jeunesse et le secteur du logement. C'est cela qui fait aussi son intérêt. Vouloir se lancer dans un partenariat, c'est d'abord accepter la perspective de gérer les difficultés, ce qui entraîne de la médiation. Dans un projet tel que celui-ci, les tensions entre les différents intervenants peuvent exister, que ce soit au sein-même du service ou avec les partenaires (de l'aide à la jeunesse, des maisons d'accueil...). La question du public cible permet de l'illustrer.

Pour le CPAS de Saint-Gilles, le souhait est d'accorder en priorité nos logements aux saint-gillois dont les revenus sont en dessous du seuil de pauvreté. Il faut savoir que si le projet a pu voir le jour, c'est grâce à un soutien financier du CPAS de Saint-Gilles. En effet, en plus de détacher du personnel au sein du

CEMO, le CPAS de Saint-Gilles s'est également engagé à couvrir les vides locatifs au démarrage du projet. Ce soutien financier était lié à la compétence territoriale du CPAS de Saint-Gilles car les jeunes hébergés pouvaient bénéficier d'une aide sociale ou du revenu d'intégration sociale (RIS). Aujourd'hui, le CPAS de Saint-Gilles reste fortement impliqué financièrement, toujours via la mise à disposition de personnel, et intervient dans le comité d'accompagnement du projet. De plus, pour le CPAS de Saint-Gilles, les difficultés rencontrées par ces jeunes en errance et à risque de marginalisation reste une priorité et une attention particulière.

Par contre, pour les agences immobilières sociales (AIS Verhaegen et AIS Logement Pour Tous) qui ont la gestion locative des appartements et qui couvrent donc désormais les éventuels vides locatifs, le public cible est quelque peu différent. Tous les jeunes de la région bruxelloise sont les bienvenus, à condition qu'ils remplissent certaines conditions comme par exemple celle des revenus (en dessous d'un certain plafond). Cette ouverture à l'ensemble de la région est donc la norme pour ces AIS bruxelloises.

Du point de vue des arrêtés qui régissent les missions d'un service AMO agréé dans le secteur de l'aide à la jeunesse, ce qui prime c'est la situation individuelle du jeune, indépendamment de ses revenus. Si le jeune a besoin d'aide et qu'il nous sollicite, c'est suffisant. Il faut tenir compte de notre périmètre d'action mais celui-ci peut varier en fonction de nos actions ou projets. Cela peut être à l'échelle de notre quartier, de notre commune, de la région, voir même à l'échelle de l'ensemble de la fédération Wallonie-Bruxelles. Pour des raisons de cohérence de notre accompagnement, nous serons attentifs au sens d'accueillir dans notre projet un jeune qui ne viendrait pas de Bruxelles par exemple. Notre public est majoritairement saint-gillois ou a une accroche avec Saint-Gilles (école, amis, famille...). Pour les jeunes pour lesquels nous pensons que le projet d'intégrer le KAP n'est pas adéquat, nous envisagerons un relais vers un service plus adéquat, par exemple au niveau géographique.

¹⁰ Ces différentes réflexions ont été réalisées dans le cadre d'un travail en 2014 d'un groupe d'étudiants de deuxième master de la faculté ouverte de politique Economique et Sociale (FOPES-UCL). Le chargé de projet KAP du CEMO en faisait partie.

Enfin, au confluent de tous ces intervenants, l'équipe voudrait pouvoir privilégier les jeunes dont elle estime qu'ils ont besoin de s'autonomiser, quels que soient leurs revenus, sur le territoire de l'ensemble de la région bruxelloise (voire au-delà car plusieurs jeunes wallons et flamands sont « en errance » à Bruxelles, cf. statistiques). L'équipe prête donc une plus grande attention à la situation particulière du jeune (familiale, psychologique, etc.) et à des critères pédagogiques plutôt qu'à des critères plus administratifs (lieu de domiciliation et revenus). Elle estime que chaque situation est particulière. Elle souhaite de la souplesse, et ne rejette donc pas ou très peu de candidature à priori.

On voit que les intervenants sont ici partagés entre plusieurs logiques. On retrouve entre autre une logique de territoire et une logique de public cible. Les territoires visés ne sont pas identiques (Saint-Gilles ou Région bruxelloise) et les critères pour déterminer le public cible, indépendamment du territoire, varient également (revenus ou critères plus « pédagogiques »).

L'équipe a souhaité cette année éclaircir ce point. Elle constatait une certaine ironie à privilégier une logique de territoire face à des jeunes précisément sans attache territoriale puisque sans logement, dans une ville où l'on change de commune en changeant de trottoir... Pour l'équipe, le projet en tant que tel répondait à un phénomène qui dépasse effectivement largement les frontières de son territoire. En effet, le projet KAP s'attache à une réalité qui était jusque-là non prise en compte (voire même à une nouvelle réalité) : celle des jeunes adultes en difficulté, qui ne sont pas soutenus par les structures existantes de l'aide à la jeunesse et pour qui les services pour adultes s'avèrent peu adaptés. Cela demandait donc de repenser notre logique d'intervention et de se recentrer sur une logique de public cible et moins de territoire.

Même s'il est encore dans une position inconfortable (à la fois précurseur, répondant à un besoin émergent, et en difficulté car coincé dans une structure inadaptée à ses ambitions et des financements insuffisants) le projet KAP s'est vu redéfinir les critères d'accès afin de les

faire évoluer et ainsi correspondre au mieux à un ensemble de réalités. Par exemple, le projet KAP accueillera prioritairement des jeunes saint-gillois ou ayant une accroche avec Saint-Gilles mais ce n'est pas une « exclusivité ». C'est un des critères de priorisation des différentes candidatures lorsqu'une place doit être attribuée. Les jeunes doivent également avoir entre 16 et 25 ans, avec ou sans enfant(s), être en rupture ou en crise avec le milieu familial et se trouver sans hébergement stable, en rue ou assimilé. Il faut également qu'ils s'engagent formellement dans le projet d'accompagnement, en vue de leur autonomisation... On pourrait donc en déduire que l'enjeu pour le projet KAP, s'il souhaite se déployer, est de trouver de nouvelles sources de financement. Si l'approche par le public cible est finalement privilégiée, il restera néanmoins à résoudre la question de la pertinence d'une sélection prenant en compte les revenus. Il s'agit là d'un choix qui dépend en partie des moyens mis à disposition, et surtout de la définition même de l'objectif que s'assigne le projet. A l'avenir, on pourrait imaginer que d'autres associations développent des projets similaires dans chaque commune ou que le projet KAP lui-même « s'autonomise » et se développe à l'échelle régionale ou communautaire, dans le cadre de l'aide à la jeunesse.

Quelle autonomie ?

L'autonomie... vaste projet. Quand peut-on décréter qu'un jeune est autonome ? Que signifie précisément « s'autonomiser » ? Parle-t-on d'autonomie financière, psychologique, comportementale ou autre ? Et pourquoi pas tout cela à la fois ? Chaque travailleur de l'équipe apporte une définition personnelle, même si l'on y retrouve certaines similitudes. Il semble bien que nous nous trouvions face à un concept multidimensionnel, voire flou. C'est d'ailleurs aussi sans doute ce qui contribue aux difficultés rencontrées par les intervenants pour s'accorder sur un public cible précis, en particulier quand il s'agit de s'accorder sur la prépondérance des critères financiers ou pédagogiques. Chacun peut faire prévaloir sa propre vision, tout en la drapant dans l'étendard de l'autonomie. En fait, à y regarder

de plus près, on peut se demander si le flou ne s'étend pas au-delà même du caractère multidimensionnel du concept. Il nous semble en effet que l'« autonomie » est présentée comme la solution clef sur porte à toute une série de situations qui n'ont parfois que peu à voir les unes avec les autres. Quel point commun entre Alexandra qui vit mal la séparation de ses parents et décroche à l'école et Youssef qui n'a pas de situation administrative stable ni de famille en Belgique ? Ou encore Matilda qui a 17 ans et vient d'accoucher en se faisant mettre à la porte de chez elle ? Ils sont paumés et seuls. Ça s'arrête peut-être là. L'équipe KAP défend une approche qu'elle qualifie de « haute couture », par opposition au « prêt-à-porter », en se proposant de s'adapter au jeune, d'avancer à son rythme et de calibrer les objectifs au plus près de sa situation individuelle particulière.

Elle relève d'ailleurs le paradoxe qu'il y a à limiter, uniformiser, la durée de séjour dans les appartements (un an maximum) tout en défendant l'importance d'un suivi individualisé et souple.

Par ailleurs, ce concept d'autonomisation des jeunes nous semble poser un autre problème de fond. En effet, à quoi bon autonomiser le jeune si la société ne lui fait pas de place ? Ici, on semble considérer que son avenir repose sur ses seules épaules... Mais c'est peut-être oublier un peu vite le contexte bruxellois du manque de logements. Que veut dire être autonome si le KAP est en réalité la seule solution d'hébergement qui s'offre à soi ? Le problème est général mais les jeunes concernés par le projet font face à des obstacles supplémentaires pour accéder à la location (CPAS, sans référents parentaux, souvent d'origine étrangère...), leurs caractéristiques sont peu appréciées par les propriétaires. Certains essuient refus sur refus, tant et si bien que le CEMO a déjà été amené à prolonger la durée de leur séjour au-delà de la durée maximale prévue.

« On découvre à quel point ce mouvement piège les jeunes les plus défavorisés. Devenir adulte en une substitution harmonieuse des autonomies aux

dépendances n'est pas aisément accessible à tous. On peut presque dire qu'il y a une manière de devenir adulte propre aux enfants sages et une autre réservée "aux jeunes à problèmes". D'un côté du spectre l'excellence, la mobilité, l'affranchissement graduel des dépendances, l'hédonisme, "l'adulcescence"; de l'autre, l'injonction paradoxale à se mettre en projet alors que les conditions ne sont pas réunies, les contrats, l'activation, les transitions ratées ou subies, que ce soit sur le plan professionnel, éducatif ou résidentiel. Thomas Lemaigre—La Revue Nouvelle, dossier Jeunes sur la frontière, numéro 11/12, novembre-décembre 2014.

Quel avenir ?

Le KAP est toujours actuellement un projet « pilote » car il ne dispose pas de moyens structurels spécifiques. Il a bénéficié de 2011 à 2013 d'un subside de l'aide à la jeunesse dans le cadre des projets expérimentaux avec l'objectif d'améliorer le modèle d'intervention, de développer des outils de gestion, d'en faire une évaluation globale et de rendre ce « modèle » transposable. Plusieurs autres subsides ont été obtenus dans le cadre d'appels à projets particuliers (Fondation Roi Baudouin, Parlement des donateurs, Loterie nationale, Solidarité Logement...) et ont permis d'entreprendre différentes rénovations. Mais pour l'avenir, rien n'est garanti. Malgré certaines difficultés déjà évoquées, sa double identité liée à sa structure hybride (CPAS et AMO) le KAP a aidé le CEMO à renforcer sa reconnaissance par les pouvoirs publics et les différents partenaires. Elle lui a permis de capter des moyens et des ressources importantes qui contribuent à son développement. Autre élément positif, on reconnaît au CEMO un rôle de précurseur dans l'identification et la recherche de solutions face à un problème émergent. C'est d'ailleurs ce qui lui a permis d'être reconnu comme projet pilote. En effet, le projet KAP a pour spécificité de s'adresser aux jeunes de 16

à 25 ans, une tranche d'âge qui n'est habituellement pas visée par les programmes d'aide à la jeunesse. Cela lui permet à la fois de répondre aux situations de rupture familiale précoce ou de trajectoires de vie particulières qui mettent un mineur dans une situation d'errance et à la fois d'accueillir de jeunes majeurs qui, bien qu'ils aient acquis la majorité civile, sont encore fort démunis pour faire face aux difficultés qu'ils rencontrent. Cette continuité 16-25 ans permet d'accueillir un jeune encore mineur et de rester à ses côtés au passage de la majorité. Notons d'ailleurs que la majorité des jeunes accueillis dans le KAP se situent à cette frontière, entre 17,5 et 19 ans. Les associations de terrain s'aperçoivent aujourd'hui qu'un accompagnement de ces jeunes est nécessaire et un réseau est actuellement en constitution autour de la notion de « jeunes en errances » ou de « *j.a.v.a.* » (jeunes adultes, vieux ados). Certains services de l'aide à la jeunesse gèrent également des appartements de transit mais il s'agit toujours d'un contexte d'aide mandatée, la plupart du temps assumée par un SAIE. Ce cadre d'aide mandatée réservé aux jeunes ayant un dossier ouvert au SAJ ou au Tribunal de la Jeunesse devra, la plupart du temps, prendre fin aux 18 ans du jeune, avec dans de très rares situations aux 20 ans du jeune s'il demande ou accepte la prolongation. Les hébergements organisés par d'autres AMO consistent exclusivement en structures d'accueil d'urgence pour de très courtes durées. Le projet du CEMO s'adresse donc aussi aux jeunes qui ne peuvent plus bénéficier d'une structure de l'aide à la jeunesse vu leur âge (majorité) ou aux jeunes qui n'en sont pas directement issus. Dans ce cas, l'aspect prévention prend tout son sens car il n'y a pas de nécessité d'un mandat de l'aide à la jeunesse, ce qui évite un parcours parfois stigmatisant et renforçant une identité de « jeune à problème ». Le cadre AMO est aussi particulier car il permet au jeune d'adhérer au projet sur base volontaire, à nouveau hors de tout mandat. On le voit, le projet KAP comble un vide pour toute une série de situations et aide concrètement des jeunes qui se trouvent hors des circuits de l'aide classique. Mais malgré son originalité, son intérêt, sa pertinence, sa reconnaissance

dans une certaine mesure, le projet KAP est hors cadre, d'un point de vue institutionnel.

Conclusion

Ce rapport le montre, le KAP est un « jeune » projet innovant, qui répond à un besoin évident et qui est valorisé par ses pairs. Il est intéressant de noter que de nombreux autres services du secteur de l'aide à la jeunesse, mais pas seulement, s'interrogent alors sur l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans, avec ce passage délicat à la majorité parfois synonyme de rupture dans le soutien. Le projet fait donc figure de précurseur face à une problématique émergente. Ce rôle sera reconnu, le KAP ayant reçu cette année le prix fédéral de lutte contre la pauvreté pour la région Bruxelloise. En 2014, il a accueilli une vingtaine de jeunes « à la dérive ». Plusieurs associations sont venues frapper à sa porte en vue de lui proposer des logements et un projet d'hébergement spécifique en annexe. 2014 a été l'occasion de mettre en place une nouvelle structure KAP à Ixelles. Les perspectives de développement du projet pour 2015, quant à elles, seront notamment quantitatives, vu l'ouverture d'une nouvelle structure de logements. Parallèlement à l'agrandissement du nombre d'unités, plusieurs autres « chantiers » seront mis au travail (amélioration de nos outils d'intervention, relecture du projet pédagogique et mise en place d'indicateurs plus précis, mise en place d'un groupe de réflexion sur le concept d'autonomie...).

« On s'oppose souvent au « mandaté », aux institutions. Mais ne parle-t-on pas parfois qu'à ses amis, enfermé dans son monde ? La question est aussi d'essayer de parler à l'adversaire qui est en nous, ainsi qu'à celui que l'on retrouve dans la société et de le traiter avec tout le respect que l'on doit à un adversaire. S'opposer à la rupture de lien que l'on met en avant se fera ensemble. On est différent du SAJ et SPJ mais on est semblable aussi. Est-ce que les échecs des autres ne nous ouvrent pas la voie et est-ce que nos

échecs n'ouvrent pas la voie aux autres ? » Jean Blairon – 10 ans d'Abaka

Malgré ces motifs de satisfaction, et ces perspectives, le bilan de l'année 2014 nous donne des sentiments diffus et contradictoires. Tout d'abord, nous sentons bien que l'avenir du projet est ombrageux. A différents points de vue. La pérennisation du projet n'est pas assurée car les soutiens financiers sont incertains. Parallèlement, nous voyons le nombre de jeunes adultes en situation précaire augmenter.

Malgré certaines évolutions positives et le développement de certains projets innovants, le sentiment général de 2014 n'est pas à l'optimisme. La diminution de nombreux budgets, le risque de détricotage de notre système social, le développement d'un Etat social actif à l'anglo-saxonne, qui se présente à l'horizon ne donne pas beaucoup de raison d'espérer. Mais nous n'allons pas nous résigner, tout au contraire.

Le projet KAP et ses évolutions doit donc être pensé en interaction avec le monde qui l'entoure, les autres secteurs et en fonction des évolutions de son public. L'échange, la rencontre, la réflexion, la participation et l'action seront donc au centre de nos préoccupations pour l'avenir.

Vignette clinique

Joseph¹¹ a intégré le KAP suite à un passage au SAMU social alors qu'il s'était disputé avec ses parents quelques jours auparavant. Ils l'avaient mis à la porte de chez eux car leur fils s'était entiché d'une jeune fille sur internet, alors qu'ils n'étaient pas favorables. Joseph a rencontré celle qui allait devenir sa petite amie une année auparavant et n'avait cessé de lui écrire. Joseph avait déjà quitté la maison pendant trois jours et pensait qu'après cet événement, il aurait pu réintégrer la maison familiale. Quelle ne fut pas sa surprise lorsqu'il a été reçu par des coups et, prétextant qu'il était l'aîné et qu'il devait montrer l'exemple, il a dû quitter les lieux...

Il ne va pas sans dire que durant sa période d'errance, le jeune Joseph n'a pas été très assidu à l'école. Il n'a d'ailleurs pas pu réussir son année académique, ce qui lui a valu bien des efforts pour une réinscription dans l'option qu'il désirait. C'est d'ailleurs, en compagnie de l'éducateur du CEMO, qu'il a pu négocier son inscription, non sans donner un maximum de garantie concernant ses motivations.

Le jeune Joseph était un fan de boxe, on peut dire d'ailleurs que c'est en partie grâce à ses entraînements qu'il a pu tenir le coup face à la solitude, sans contacts avec ses proches et des périodes difficiles (rendez-vous auprès de différents travailleurs sociaux, administrations...). Il ne manquait aucun cours et organisait ses rendez-vous en fonction de son hobby. Joseph, entre temps, n'a cessé de voir son amie et de passer du temps avec elle. Il allait la chercher après les cours et faisaient le trajet ensemble.

Le fait d'avoir pu poser ses affaires au KAP, même si ce n'était qu'un baluchon, a donné le temps à Joseph de réfléchir à sa situation, de se situer par rapport à sa relation avec son amie et de se positionner par rapport au conflit qui le liait à sa famille. Accompagné de cet « arrêt sur image » sécurisé, le travail de soutien était nécessaire au débroussaillage des idées et utile pour mettre des mots sur tout le mélange de sentiments à l'égard de ses proches. Avec l'éducateur du CEMO, le jeune a pu s'inscrire dans une école sportive, alors que beaucoup de facteurs allaient à l'encontre de ce projet (âge, redoublements successifs). Depuis, le jeune se tient à cet objectif et n'en démord pas et poursuit son idée de se mettre en ménage avec sa copine. Les entretiens successifs lui ont permis de continuer son projet personnel en tenant compte de l'avis de ses parents mais sans en dépendre.

Aujourd'hui, la petite amie de Joseph a 18 ans et leur intention d'habiter ensemble se matérialise peu à peu.

¹¹ Afin de respecter le secret professionnel, les prénoms utilisés dans notre rapport d'activités sont bien entendu fictifs.

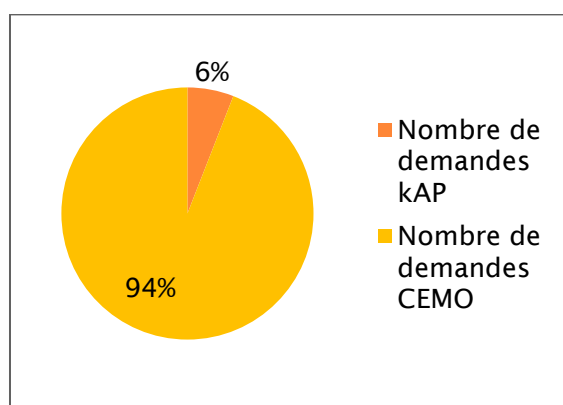
Statistiques KAP 2014

Nombre de demandes de renseignements sur le KAP

97 demandes d'informations sur le projet ont été réalisées. Celles-ci se font souvent via l'accueil du CEMO.

Nombre de demandes KAP	Nombre de demandes CEMO	Pourcentage
97	1537	6 %

Les demandes d'informations sur le KAP se font surtout via la permanence, par téléphone ou en passant directement à l'accueil. 97 personnes se sont intéressées au projet en 2014. Cela représente une augmentation de quasiment 100 % par rapport à 2013 (54 en 2013). Cet intérêt, qui peut tout autant venir par des intervenants que par des jeunes eux-mêmes, représentent environ 6 % des demandes globales adressées au CEMO (pour 4 % en 2013). D'une manière générale, le projet KAP occupe une part plus importante dans le travail réalisé au CEMO.



Ces demandes impliquent bien souvent au moins une rencontre avec un travailleur de l'équipe KAP. Elles peuvent éventuellement, en fonction du projet du jeune, aboutir à une candidature dans le projet. Nous notons que 29% des jeunes qui se renseignent sur le KAP aboutissent à une candidature effective (28 candidatures officielles sur l'année sur 97 demandes de renseignements). Le fait que les

conditions d'entrée soient plus souples que l'année précédente explique cette augmentation. Effectivement, bien que le fait de résider à Saint-Gilles soit « un plus » pour entrer dans le projet, celui-ci est désormais ouvert à tous les jeunes résidents sur le territoire Bruxellois. Les demandes KAP sont faites majoritairement par des jeunes isolés entre 18 et 21 ans. La majorité des jeunes mineurs qui viennent nous trouver sont proches de leur majorité. De manière générale notre public KAP se constitue donc principalement de jeunes majeurs, avec ou sans enfant(s). Cela montre que la question du passage à la majorité est un point nodal dans le parcours de ces jeunes.

Public demandeur KAP

Le public demandeur par rapport au KAP est principalement des jeunes seuls entre 16 et 25 ans (88 %). La grande majorité d'entre eux vont bientôt avoir 18 ans ou viennent de les avoir. Le passage à la majorité étant souvent synonyme de rupture dans le parcours de ces jeunes. Certains ont déjà un enfant.

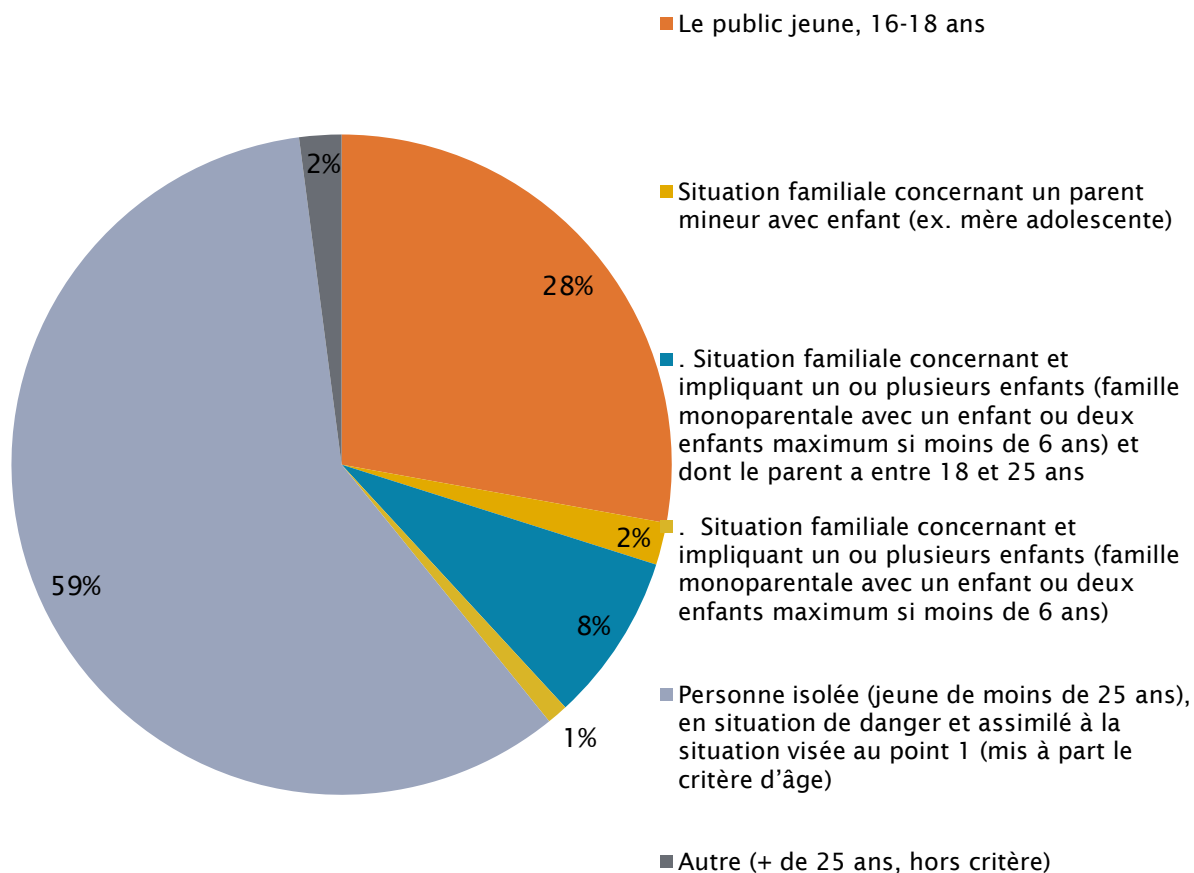
Type de public	Nombre de demande	Pourcentage
Le public jeune, 16-18 ans	27	28 %
Situation familiale concernant un parent mineur avec enfant (ex. mère adolescente)	2	2 %
Situation familiale concernant et impliquant un ou plusieurs enfants (famille monoparentale avec un enfant ou deux enfants maximum si moins de 6 ans) et dont le parent a entre 18 et 25	8	8 %

ans		
Situation familiale concernant et impliquant un ou plusieurs enfants (famille monoparentale avec un enfant ou deux enfants maximum si moins de 6 ans)	1	1 %
Personne isolée (jeune de moins de 25 ans), en situation de danger et assimilé à la situation visée au point 1 (mis à part le critère d'âge)	57	59 %

Autre (+ de 25 ans, hors critère)	2	2 %
Total	97	100 %

La majorité des jeunes qui font une demande KAP sont des jeunes déjà suivis par d'autres secteurs, que ce soit celui du handicap, de l'aide à la jeunesse, des maisons d'accueil... Différentes associations, ayant pris connaissance du projet les accompagnent vers le KAP. Une partie importante de notre public continue de venir de nos partenaires « historiques » que sont le « CPAS de Saint-Gilles » et les associations « SOS Jeunes » et « Abaka ». Phénomène nouveau, nous notons qu'une part des jeunes vient par le « bouche à oreille », souvent par d'anciens jeunes passés par nos appartements. Une bonne partie du public qui vient vers le KAP se retrouve seul, sans référents parentaux et sont amenés à se débrouiller par eux-mêmes. Les institutions qui

Public demandeur du KAP



les encadrent ne les sentent bien souvent pas prêts, et les jeunes eux-même non plus.

Une partie de ce public vient d'institutions qui ne peuvent pas les garder au vu des limites de leur cadre de travail (durée limitée dans une maison d'accueil, sortie d'institution de l'aide à la jeunesse...).

Secteur de l'envoyeur

Sans trop de surprise, nous constatons que les jeunes qui s'adressent à nous pour le projet KAP nous sont envoyés en grande partie par le secteur de l'aide à la jeunesse et les CPAS (pas seulement le CPAS de Saint-Gilles).

C'est ensuite le bouche à oreilles et les maisons d'accueil. La grande différence pour l'année 2014 est la diminution de suivi du CEMO qui ont été orienté vers le projet KAP, c'est-à-dire de suivi en cours pour une autre problématique au sein du CEMO et qui évolue vers un accompagnement en autonomie.

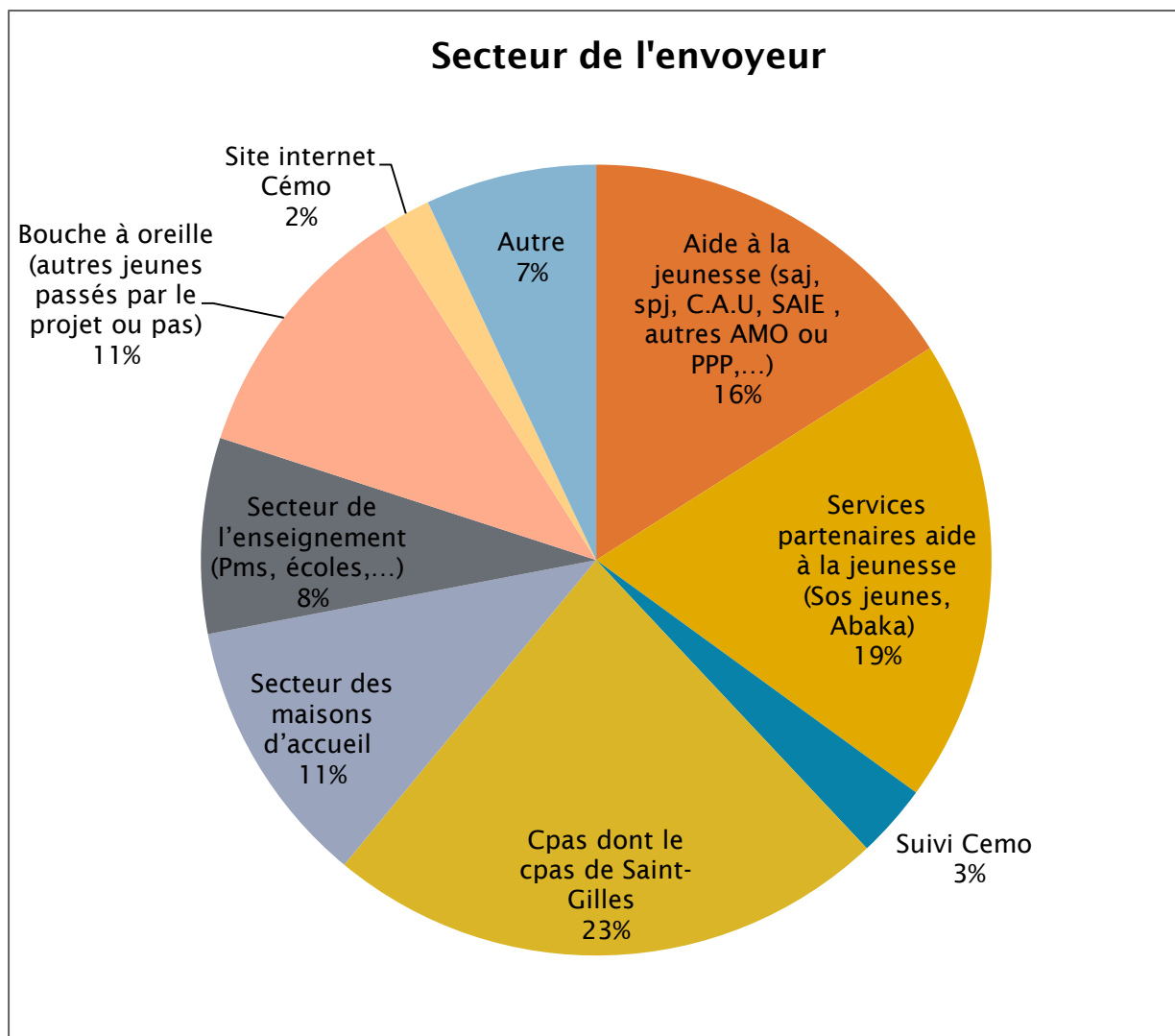
Provenance des demandes - Critères géographiques

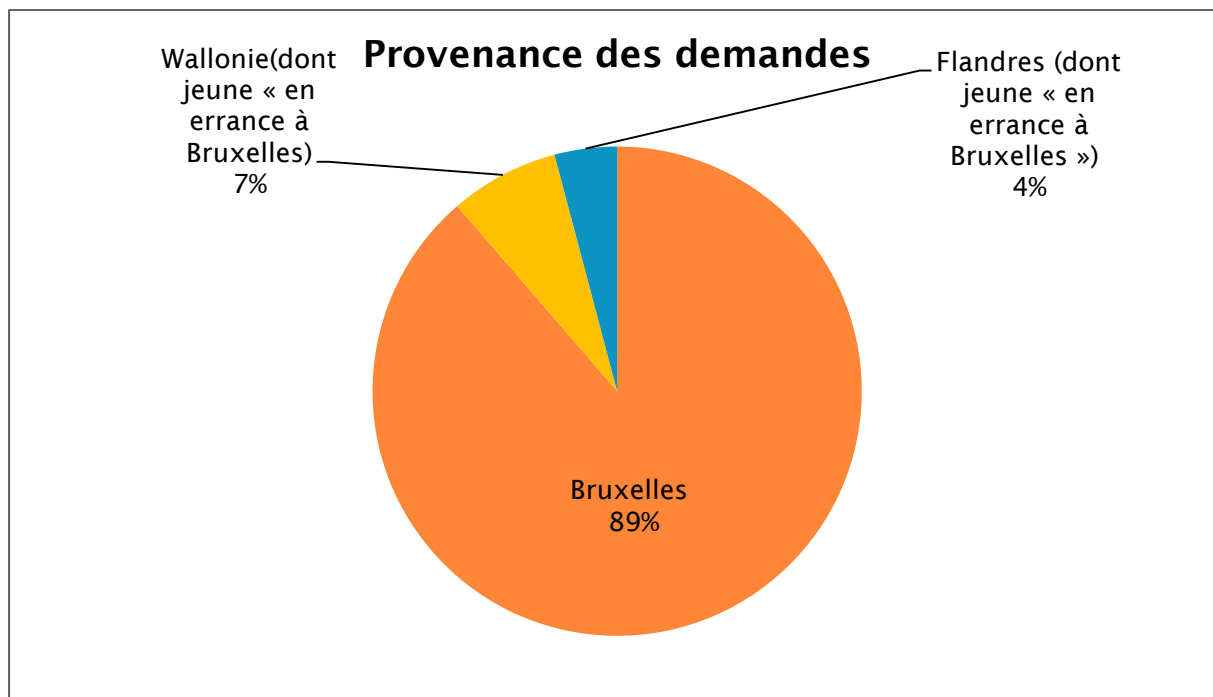
La plupart des jeunes demandeurs sont domiciliés à Bruxelles. Les demandes viennent de partout à Bruxelles et plus uniquement de Saint-Gilles, ce qui souligne le manque criant de ce type de dispositif dans d'autres communes bruxelloises. Néanmoins, et c'est un phénomène nouveau pour nous, cette année environs 10 % de ceux-ci sont des jeunes étant domiciliés en Région Wallonne ou Flamande mais « en errance » dans la capitale.

Bruxelles : 86 demandes
 Wallonie (dont jeune « en errance à Bruxelles ») : 7 demandes
 Flandres (dont jeune « en errance à Bruxelles ») : 4 demandes

Sexe des demandeurs

La proportion de filles demandeuses est plus importante que celle des garçons. Cela s'explique partiellement par le fait que nous accueillons des jeunes (ou futures) mamans





avec enfants. D'autres facteurs expliquent sans doute cette proportion (plus d'inquiétudes des institutions pour les filles menacées de sans-abrisme). Toutefois, d'une manière générale les filles sont autant touchées (voir plus) que les garçons par l'exclusion sociale.

Filles : 58 demandes
 Garçons : 39 demandes

Sexe	Nombre	Pourcentage
Filles	58	60%
Garçons	39	40%
Total	97	100%

Proportion des jeunes allant vers une candidature

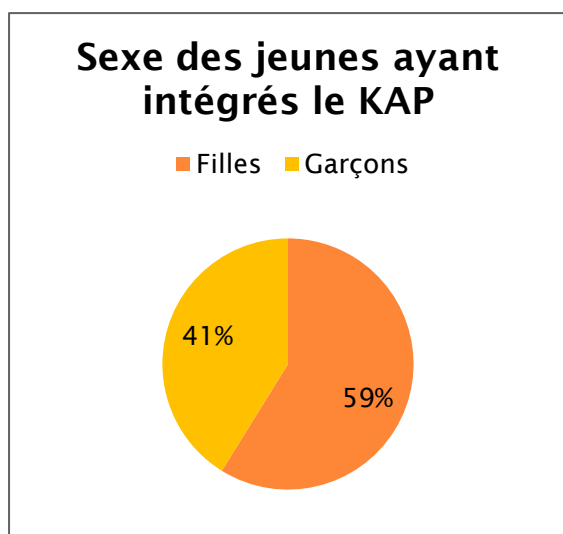
28 demandes de jeunes ont aboutis au dépôt d'une candidature KAP (ce qui représente environ 30 % des jeunes). Une partie importante des jeunes ne va pas jusqu'à la remise d'une candidature officielle dans le projet. Une entrée dans le projet demande plusieurs rendez-vous et une partie des jeunes a du mal à tenir l'ensemble du processus. Ces jeunes reviennent parfois faire une demande quelques mois plus tard. Pour une partie

importante des jeunes, leur projet ne correspond pas à ce que le KAP propose ; ils refusent par exemple l'accompagnement et ne recherchent qu'un logement. Cela souligne donc la nécessité de proposer à ces jeunes d'autres types de solutions. Beaucoup d'entre eux ne sont donc pas demandeurs d'un accompagnement, ce qui ne veut pas dire qu'ils n'en ont pas besoin mais ils ne le souhaitent pas et cela souligne le manque criant de logements accessibles à Bruxelles.

Les jeunes ayant intégrés les logements KAP

17 jeunes ont intégrés les logements KAP, chiffre comprend les 4 jeunes qui étaient déjà présents dans les 4 logements au 01/01/2014. Notons que trois jeunes ont été sélectionnés en fin d'année 2014 et entreront en début de l'année 2015. Ces chiffres représentent une augmentation importante par rapport à l'année précédente. L'ouverture de quatre unités de logement supplémentaire ainsi qu'un nouveau système de sélection des candidatures plus efficient nous permettant de diminuer le temps de vide locatif l'explique partiellement. L'évolution du projet, que nous envisageons de plus en plus comme un transit, implique donc aussi un « turn over » plus important.

A l'instar des demandes, nous accueillions



plus de filles que de garçons dans le projet. Rappelons que le KAP est un projet mixte et que le sexe du demandeur n'est aucunement un critère d'entrée.

Catégories des jeunes entrés dans le projet

Type de public	Nombre	Pourcentage
Le public jeune, 16-18 ans	1	6%
Situation familiale concernant un parent mineur avec enfant (ex. mère adolescente)	0	0 %
Situation familiale concernant et impliquant un ou plusieurs enfants (famille monoparentale avec un enfant ou deux enfants maximum si moins de 6 ans) et dont le parent a entre 18 et 25 ans	3	18 %
Situation familiale concernant et	0	0 %

impliquant un ou plusieurs enfants (famille monoparentale avec un enfant ou deux enfants maximum si moins de 6 ans)		
Personne isolée (jeune de moins de 25 ans), en situation de danger et assimilé à la situation visée au point 1 (mis à part le critère d'âge)	13	76 %
Total	17	100 %

Notons que quatre enfants ont été présents dans le projet.

Taux d'occupation

Pour les 4 appartements « Parme »

Nous avons eu en 2013 des vides locatifs de 350 jours sur un total de 1460 jours, ce qui représentait un taux d'occupation de 75 %. Le vide locatif était particulièrement important car des travaux de rénovation ont été entrepris dans les appartements durant une longue période ; deux des quatre logements ont été fortement rénovés. Nous avons également connus une période avec un « turn over » important des jeunes. En 2014, les vides locatifs ont diminués de près de la moitié. Cette amélioration est notamment due à la mise en place d'un nouveau système de sélection des candidatures. Celui-ci permet que les candidatures soient acceptées en permanence pendant l'année et plus seulement après un appel à candidature, ce qui permet que celles-ci soient plus abouties lorsqu'une place se libère. Certains facteurs, sur lesquels nous avons peu d'influence interviennent également (« turn over », évolution du projet et de la situation des jeunes...).

Pour les quatre appartements « Léon »

Le « Léon » a été ouvert dans le courant du mois d'avril, le calcul a donc commencé à partir du premier mai. Le taux d'occupation y est semblable à celui de « Parme », soit 87 % (856 jours occupés sur 980).

Notons que la date pour pouvoir concrètement héberger des jeunes à plusieurs fois été repoussée en raison de retard des travaux, ce qui a compliqué la gestion des premières admissions.

Au total, nous pouvons donc constater que sur l'ensemble des 8 unités dont nous disposons en 2014, nous avons atteint un taux d'occupation de 86% (soit 2122 jours sur 2440) ce qui nous semble excellent compte tenu des nombreuses difficultés dans l'accompagnement des jeunes.

Suivi des jeunes post KAP

Nous terminerons ces quelques statistiques par les solutions trouvées par les jeunes au moment de quitter le KAP. Environ un tiers des jeunes a trouvé un logement de type kot ou appartement. Un autre tier des jeunes retourne chez leurs parents, chez un membre de la famille ou dans une structure d'accueil. Les jeunes qui retournent en famille le font soit par choix car le travail sur les relations avec la famille a pu aboutir à une restauration du lien, soit par manque d'alternative et bien que leur famille acceptait leur retour, ce n'est pas ce que ces jeunes auraient préférés.

Pour certains jeunes présentant de multiples difficultés, les logements adaptés à leurs besoins sont quasi inexistantes ou fortement saturés ; des solutions alternatives doivent pourtant être trouvées. Ce sont souvent des jeunes adultes qui, après l'accompagnement que nous leur avons proposé, ne nous semblent pas encore prêt à assumer leur autonomie. Ils devraient être encore accompagnés. Ce sont parfois des jeunes présentant une addiction problématique ou des troubles mentaux.

Pour d'autres jeunes, c'est le manque d'investissement dans la recherche d'un logement qui se prépare néanmoins longtemps avant la sortie qui fait défaut ou encore le refus

répété des propriétaires sur lequel nous n'avons pas de prise.

Nous rappelons qu'il est important pour nous de maintenir notre cadre concernant la durée du projet. Bien entendu, nous avons occasionnellement prolongé l'hébergement et dépassé la durée limite d'une année lorsqu'un projet de logement était sur le point d'aboutir. Mais pour les jeunes qui ne se mobilisent pas, il est important qu'ils se confrontent au respect du cadre. Ces situations sont toujours difficiles pour nous mais nous finissons quasi toujours par trouver une alternative comme une maison d'accueil et bien souvent, nous poursuivons encore l'accompagnement.

Types de « solutions » trouvées	Nombre de jeunes
Vers autres logements classiques de type appartement ou kot	4
Vers une maison ou un centre d'accueil	2
Retour chez les parents ou un membre de la famille	3
Incarcération	1
Retour « en errance » (vers une situation « non stable »)	1
Inconnue	1
Total	12

Intérêt et médiatisation du projet KAP

Depuis sa création, notre projet KAP a souvent soulevé la curiosité et beaucoup d'intérêt.

Nous avons rencontré plusieurs services lors de nos réflexions préalables à sa mise en place : SOS Jeunes et Quartier libre, AMO à Ixelles, Abaka, PPP à Ixelles, Habitat Accompagné, service du CPAS de Saint-Gilles, le service social du CPAS de Saint-

Gilles, les sentiers de la Varappe, SAIE à Bruxelles.

Rencontre de partenaires en 2014

Solidarité Socialiste, le Home Victor Dupré, Le nouveau 150, Service Mentor Escale, Commission de la Pauvreté CAAJ Mons, le Samu social, le CPAS de Saint-Gilles, le Bataclan, Service laïque Jeunesse, l'agence Alter, la Fondation roi Baudouin, @tome 18-24, le CPAS d'Ixelles, le SAJ de Bruxelles, les Sentiers, Abaka, SOS Jeunes, l'AMO Rythme, Habitat et rénovation, le CAFA de Saint-Gilles, Service Eco and Co...

Présentation du projet lors de colloques et journées d'étude

Colloque organisé par le Forum Bruxellois de Lutte Contre la Pauvreté dans le cadre de la journée mondiale de lutte contre la pauvreté : « L'innovation sociale » - animation et présentation du projet lors des tables rondes, 17 octobre 2014, Théâtre National à Bruxelles.

Participation à des recherches et rapports

Travail de 2ème Master de la Faculté Ouverte de Politique Economique et Sociale (FOPES) dans le cadre du cours de Gestion et évaluation de projets culturels et sociaux, février 2014.

Presse

Article dans le magazine « Alter Echos » du 28 octobre 2014 – « Aider un jeune à franchir le c(K)ap de l'autonomie ».

Prix obtenu

Le projet KAP a été le lauréat du Prix fédéral de lutte contre la pauvreté 2014 pour la région de Bruxelles-Capitale.

Conclusions et perspectives

Notre projet KAP a pris un nouvel envol en 2014 avec l'ouverture de quatre unités

d'hébergement supplémentaires à Ixelles. Cela a doublé en une fois notre capacité d'hébergement. Ce nouveau projet nous a permis de développer une nouvelle collaboration avec une autre agence immobilière sociale que celle de Saint-Gilles : Logement pour Tous (LPT). Comme LPT avait déjà développé de nombreux partenariats avec le secteur de l'aide à la jeunesse, les modalités de notre collaboration ont très vite été opérantes. De plus, ce projet particulier d'habitat groupé en associant également l'asbl Convivium et d'autres types de publics nous ont également permis de travailler autrement avec les jeunes. A contrario, il a fallu du temps pour qu'un mode de collaboration soit « rodé » avec le CPAS d'Ixelles.

En 2015, nous ouvrirons deux nouvelles structures à Saint-Gilles toujours avec l' AIS Logement pour Tous. Ces deux logements seront situés dans un immeuble de sept logements (encore en travaux début 2015) mais le reste des locataires sera le public « classique » de l' AIS. Cette nouvelle antenne augmentera notre capacité d'hébergement à dix unités et nous pensons que nous ne devons plus nous lancer dans de nouvelles augmentations de capacités avant d'obtenir de nouveaux moyens pour assurer correctement l'accompagnement de ces jeunes.

Nous avons appris fin 2014 que le Ministre de l'aide à la jeunesse, Monsieur Rachid Madrane, avait non seulement accepté de reconduire son soutien à notre projet « pilote » par la prolongation d'une subvention nous permettant de maintenir un poste d'éducateur mi-temps mais qu'il avait également doublé ce financement. Nous pouvons donc compter actuellement sur un poste d'éducateur TP pour le projet KAP. Cela reste bien entendu insuffisant mais c'était vital pour la continuité du projet.

Nous espérons pouvoir bénéficier d'autres formes de soutiens dans l'avenir et nous solliciterons différentes sources de financement, tant dans le cadre d'appel à projet et de subventions ponctuelles que dans la perspective d'un financement structurel. Nous réintroduirons une demande d'agrément en Projet Pédagogique Particulier auprès de

l'aide à la jeunesse et peut-être que d'autres perspectives seront également possibles dans le secteur du logement.

Le Projet KAP est un projet du CEMO asbl avec le soutien et la collaboration de :



Références bibliographiques

Chobeaux F. (2009), Intervenir auprès des jeunes en errances, Edition La découverte.

Franssens A (2003), Le sujet au cœur de la nouvelle question sociale, La revue nouvelle, Décembre 2003 Numéro 12

La revue nouvelle, Dossier Jeunes sur la frontière, 11/12, novembre/décembre 2014

Observatoire de la santé et du Social (2012), Jeunes en transition, adultes en devenir, Rapport Bruxellois de lutte contre la pauvreté.

Rapport d'expérimentation KAP (2013), Produit dans le cadre du subside projet expérimental de la fédération Wallonie Bruxelles.

Van Der Velde C. (2008), Devenir Adultes, Sociologie comparée de la jeunesse en Europe, Paris, Presse universitaire de France.

Verbist Y., Briké X. (2013), La majorité, un passage redouté ? Synthèse d'une recherche réalisée en 2012 sur le territoire de Bruxelles, SOS-Jeunes – Quartier Libre et Abaka.



MEDIAS

En 2014, le CEMO a été cité dans plusieurs médias notamment pour certains projets comme le KAP ou le TAPAS. En voici quelques exemples.

17/10/2014, le KAP est présenté lors du colloque sur l'innovation sociale et figurera dans la publication des 33 projets sélectionnés

Si la pauvreté a malheureusement de l'avenir en Région bruxelloise, le secteur de l'action sociale fait sans cesse preuve d'inventivité pour s'adapter au présent et prévoir le futur. A l'occasion de la journée mondiale de lutte contre la pauvreté, c'est cette créativité, cette audace, cet esprit d'à-propos que le Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté veut mettre en évidence.



Via une grande enquête, **nous avons identifié 33 projets qui constituent les fers de lance de l'innovation sociale à Bruxelles.** Nous les avons décortiqués dans un inventaire qui constituera la base de cette journée.

En première partie de journée, sur le mode du speed-meeting, ces projets recevront la lecture de responsables politiques bruxellois (ministres, députés, élus communaux).

En seconde partie de journée, des spécialistes de l'innovation sociale analyseront les projets locaux, en leur donnant une résonance plus globale. Avec notamment Rosanne Haggerty (Community Solutions, New York), Sandro Cattacin (Université de Genève, WILCO), Frank Moolaert (KU Leuven) et Bruno Gérard (UNIPSO).

Organisée dans le cadre du Festival des Libertés, cette journée de conférences/débats est destinée aux professionnels du social, aux politiques, aux militants, aux académiques, aux services publics, et à tous ceux qui s'intéressent aux enjeux de la lutte contre la pauvreté en Région bruxelloise.

Autonomie des mineurs : Création d'un fond de réserve pour l'emménagement

Le 24 février 2014, lors d'une visite à l'AMO saint-gilloise le CEMO, la Ministre de l'Aide à la jeunesse a présenté les mesures qui ont été prises pour ces jeunes. Elles se déclinent en trois axes :

1) Offrir un **accompagnement intensif**, par des services de l'Aide à la jeunesse, à des jeunes qui quittent leur institution, une famille d'accueil ou le foyer familial. Cette aide porte à la fois sur la gestion de leur budget, leur scolarité, les économies d'énergie, l'alimentation... bref, tous les aspects de leur vie quotidienne.

2) Leur proposer **une aide financière complémentaire** : l'une pour constituer leur garantie locative (un montant de maximum 1000 euros leur est prêté et doit être ensuite remboursé suivant les moyens du jeune), l'autre pour les aider à s'installer (une somme de 500 euros, non obligatoirement remboursable cette fois, est versée pour couvrir les frais de première installation).

3) Enfin, c'est l'**articulation entre l'Aide à la jeunesse et les CPAS** qui a été travaillée. Un protocole a été signé entre ces deux secteurs afin de lisser au maximum le passage du jeune de l'un à l'autre.

La ministre de l'Aide à la jeunesse Evelyne Huytebroeck (Ecolo) a présenté au CEMO, association qui propose des appartements de transit pour jeunes à Saint-Gilles, le nouveau fonds de réserve créé début 2014 pour les garanties locatives et les primes de première installation.



En Fédération Wallonie-Bruxelles, de 400 à 600 mineurs en danger âgés entre 16 et 18 ans font chaque année l'objet d'une mise en autonomie, décidée par le conseiller de l'aide à la jeunesse, le directeur de l'aide à la jeunesse ou le tribunal de la jeunesse.

«La transition minorité-majorité constitue pour les mineurs de l'aide à la jeunesse une étape délicate, souligne la ministre. Lorsqu'elle s'accompagne d'une mise en autonomie, l'enjeu est d'autant plus crucial et nécessite un accompagnement. Il est primordial d'éviter d'y adjoindre la difficulté d'accès à un logement décent.»

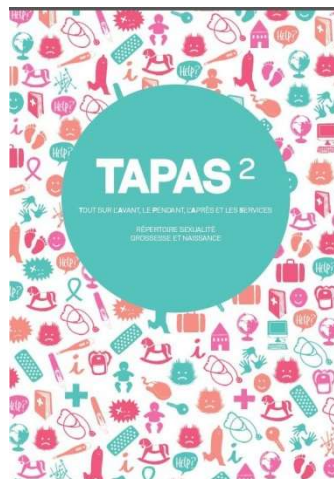
L'intervention financière maximale de l'aide à la jeunesse est de 700 euros par mois. Le nouveau fonds représente une aide supplémentaire totale de 288.000 euros. L'avance maximale pour la garantie locative est de 1.000 euros. Son remboursement peut être étalé selon les moyens du jeune. L'aide à l'installation peut atteindre jusqu'à 500 euros, somme non soumise à l'obligation de remboursement. Une collaboration avec les agences immobilières sociales a parallèlement été développée.

Afin de faciliter la transition du mineur d'âge vers sa majorité, un protocole de collaboration entre l'aide à la jeunesse et les CPAS a par ailleurs été finalisé en 2012.

Article du Ligueur : Tapas 2 lève le voile sur la sexualité des ados

Publié le 11 Décembre 2014, Yves-Marie Vilain-Lepage

Tapas, c'est un répertoire des associations et organismes auquel les ados, les familles et les professionnels peuvent se référer pour toute question sur la sexualité. Fort de ce succès, un deuxième opus vient juste de voir le jour : Tapas 2. L'occasion de cuisiner Olivier Gatti, directeur du Centre d'Éducation en Milieu Ouvert asbl (CEMO) sur ce nouvel ouvrage.



Incroyable, avant le premier opus de cet ouvrage, il n'existait aucun document complet pour guider nos jeunes dans leur sexualité ou leur grossesse. De ce besoin, Tapas est né des mains et réflexions d'Olivier Gatti, directeur du Centre d'Éducation en Milieu Ouvert asbl (CEMO).

Tapas est né d'une réalité de terrain ?

Olivier Gatti : « Parfaitement. Au départ il s'agit d'un tout petit projet. On parlait juste d'un fascicule qui regrouperait les points essentiels révélés par des problématiques auxquelles nous sommes confrontés au quotidien. Au [CEMO](#), nous rencontrons des ados, des parents, des familles qui font face à toutes sortes de difficultés, dont on est le relais et auprès de qui nous apportons nos services. Le petit document de départ s'est donc muté en un véritable ouvrage, suite à un appel à projet du [CAAJ](#) (Conseil d'arrondissement de l'aide à la jeunesse). Je dois avouer que nous ne nous attendions pas à un tel succès. Ce qui plaît, c'est qu'il aborde tout le spectre pratique de la sexualité à la naissance. On ne le parcourt pas de long en large, on le grignote, en fonction de ce que l'on veut y trouver. D'où le nom Tapas ! »

Pouvez-vous évoquer quelques situations qui vous ont poussés à mener un tel projet ?

O. G. : « Nous sommes souvent sollicités par de futures mères adolescentes qui ne savent pas comment trouver une crèche, comment faire avec leur propre école en cas d'expulsion ou qui sont rejetées par leur famille. À force de rencontrer des personnes de différents horizons, de différentes cultures familiales, on a fait le constat qu'une partie de la jeunesse n'a pas accès aux informations essentielles délivrées par le planning familial, par exemple. Beaucoup ne savent pas à quelles structures s'adresser. Il faut dire aussi que dans certaines familles, c'est tabou. Quelques parents vont même jusqu'à interdire à leurs enfants de se rendre aux journées de sensibilisation à la sexualité, à l'école. »

Du coup, votre idée c'est de compiler toutes les questions auxquelles vous êtes confrontés ?

O. G. : « Exactement. On comprend qu'il y ait une telle méconnaissance chez certains jeunes : les informations sont trop morcelées. Il n'y a pas d'explication d'ensemble et il n'existe aucune cohérence entre les informations. À la question « Est-ce que je peux attraper le sida en embrassant ? », il nous

est arrivé de lire que oui. Sur des documents de professionnels de la santé ! C'est quand-même incroyable de se dire que cette jeunesse a accès, par exemple, à un contenu porno sans limite, mais que paradoxalement, ils ne sont absolument pas informés sur la sexualité. »

Un volet pour les jeunes, un volet pour les pros

En quoi est-ce que ce guide fait avancer les choses ?

O. G. : « Pour le premier, nous avons abordé absolument toutes les questions que les jeunes se posent. Nous sommes le fil rouge, le lien entre toutes les interrogations. Nous sommes partis de problématiques très concrètes : « Accepter sa grossesse », « La vivre en milieu scolaire », « Le suivi médical », « Trouver un logement », etc. Le problème que nous avons rencontré pour le premier, c'est que nous sommes restés purement Saint-Gillois. Nous nous sommes donc heurtés à des limites, tous les acteurs ne se trouvent pas dans une seule commune, vous le pensez bien. La nouvelle mouture Tapas couvre tout Bruxelles, elle est présentée sur deux volets : un premier destiné à la jeunesse et l'autre, plus épais, qui s'adresse aux professionnels. Même si cela dépasse notre champ de compétences, cela nous permet d'aller au bout de notre démarche. »

Quel retour avez-vous auprès des jeunes et des familles ?

O. G. : « Évidemment, nous avons toujours des sceptiques qui vont d'abord envisager les débordements. Certains parents et professionnels craignent que l'on donne des idées aux jeunes. Alors quoi ? On ne fait rien, on ne dit rien et on n'informe pas ? Nous avons conçu cet objet de manière à ce qu'il ne ressemble pas à un manuel santé. Un jeune peut se balader avec l'ouvrage dans la rue sans que l'on se dise qu'il consulte un répertoire sur la sexualité. Et d'un autre côté, on aime l'idée qu'il puisse servir de média pour certaines familles. On le laisse traîner à la maison et on aborde les sujets sans tabou ou presque. Notre objectif principal, c'est celui-là : être un outil d'accompagnement pour toutes les familles. »

Et alors à quand un Tapas 3 qui couvre toute la Belgique ?

O. G. : « (Rires) Pour bientôt j'espère. On veut bien aider, mais ça ne se fera pas par notre entremise, c'est un travail de coordination énorme. En attendant, toutes les problématiques que nous évoquons ne s'adressent pas qu'aux jeunes Bruxellois, bien sûr. Ce Tapas 2 s'adresse aux ados, tous les jeunes concernés par la sexualité, la grossesse et la naissance. »

Et pour nous suivre www.facebook.com/CEMOasbl



Réseau

Ecole les 4 Saisons

Le CEMO se rend au Conseil de participation de l'école « Les quatre saisons ». L'école est située Place Bethléem, dans le « bas » de la commune, où de nombreuses familles en situation de précarité vivent. Les enfants de nombreuses familles qui s'adressent au CEMO fréquentent cette école.

Depuis la rentrée scolaire 2009, l'école s'est lancée dans un projet d'immersion en néerlandais à partir de la 3^{ème} maternelle. La spécificité est que les deux types d'enseignement ont été maintenus en parallèle : l'immersion et le « classique », uniquement en français. Depuis 2009, le CEMO est présent au conseil de participation de l'école, ce qui nous permet de voir comment les parents et les enfants s'impliquent dans la vie de leur école et comment l'équipe pédagogique s'y adapte.

Le décret de 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres pour les atteindre ("décret "Missions") prévoit qu'un conseil de participation soit créé dans tous les établissements scolaires organisés ou subventionnés par la Communauté française (article 69).

Les missions du Conseil de participation (article 69, 1^{er} §) sont :

1. de débattre du projet d'établissement sur base des propositions qui lui sont remises par les délégués du pouvoir organisateur ;
2. de l'amender et de le compléter, selon les procédures fixées au § 11 ;
3. de le proposer à l'approbation du Ministre ou du pouvoir organisateur conformément à l'article 70 ;
4. d'évaluer périodiquement sa mise en œuvre
5. de proposer des adaptations conformément à l'article 68 ;

6. de remettre un avis sur le rapport d'activités visé à l'article 72 et de formuler dans ce cadre des propositions pour l'adaptation du projet d'établissement ;

7. de mener une réflexion globale sur les frais réclamés en cours d'année, notamment ceux qui sont liés à des activités culturelles et sportives s'inscrivant dans le projet d'établissement ;

8. d'étudier et de proposer la mise en place d'un mécanisme de solidarité entre les élèves pour le paiement des frais visés au point 7.

Expo jouets

Ce projet est né l'an dernier suite au constat des travailleurs du secteur de la Petite Enfance qui remarquaient que de nombreux parents étaient démunis face à l'occupation de leurs enfants (beaucoup de télévision, jeux vidéo...) et ne jouaient que très peu avec leurs enfants. Ce projet est donc issu de l'initiative de l'ONE en collaboration avec la bibliothèque et ludothèque de Saint-Gilles. D'autres partenaires ont également participé à ce projet : le CEMôme, Itinéraires AMO, le CFBI ainsi que les centres de planning. L'idée était d'offrir un espace aux parents pour qu'ils puissent expérimenter le jeu avec leurs enfants et créer un espace de soutien à la parentalité.

L'objectif principal de cette initiative était de réapprendre aux parents à jouer avec leurs enfants : créer des jeux simples soi-même et sans dépenser de grosses sommes, donner des informations sur les bibliothèques, ludothèques... et autres endroits où les parents peuvent se procurer des jeux.

Durant une semaine, dans le courant du mois d'octobre, les parents ont pu venir dans les locaux du CPAS de Saint-Gilles afin de partager un moment de jeux avec leur(s) enfant(s). Les temps d'animation et jeux avaient été pensés et arrangés en fonction des tranches d'âges des enfants. Des ateliers de lectures étaient également organisés par des bibliothèques pendant les périodes d'ouverture de l'exposition. Le rôle des intervenants était d'aiguiller les parents sans se substituer à leur rôle de parent : redonner confiance dans leurs compétences face aux jeux, aider au dialogue, informer sur la présence et rôle des bibliothèques, ludothèques ou autres espaces destinés aux enfants.

Cette exposition a mobilisé beaucoup de partenaires. Les horaires étaient assez larges puisque l'expo était ouverte du samedi 18 au jeudi 23 octobre de 9h à 18h30 ce qui laissait un choix aux parents pour venir passer du temps avec leur(s) enfant(s).

Suite à la réunion de débriefing, quelques éléments ont été (re)discutés et de nouvelles pistes pour l'année prochaine en sont ressorties :

Participation du public et horaires

113 adultes et 142 enfants : augmentation du public par rapport à 2013.

Très bonne participation sur le créneau de samedi, malgré la fête des enfants organisée par la commune la même après-midi et le très beau temps. Les groupes inscrits sont venus ainsi que des personnes extérieures aux groupes.

Certains moments de la semaine ont été beaucoup plus calme : lundi après-midi, mercredi après-midi.

18h30 : fin d'animation tard pour les professionnels, mais des parents présents jusque 18h30.

Communication de l'événement

- **lettre du CPAS** : les parents ne comprennent pas la lettre. Par ailleurs tous les partenaires du projet ne sont pas cités dans la lettre. Il faudrait revoir la lettre et y ajouter le tract d'invitation commun à tous dans le courrier. Les AS du CPAS ont eu connaissance du projet seulement le lundi après-midi, c'est assez tard pour inviter des parents au module.

- **tract** : le tract et les affiches sont arrivés trop tard car les horaires ont été déterminés assez tard.

- **la communication orale** est ce qui fonctionne le mieux avec le public visé.

Perspectives de communication pour 2015 : infos dans les news des sites internet ONE, des partenaires et de la commune de St Gilles, infos publiées dans le journal *Village Mondial* et dans le *Quatre saisons*.

Envoi systématique d'affiches et d'invitations dans les crèches, la tricoterie, le café poussette, le centre culturel... Liste à définir à la prochaine réunion.

Donner l'info assez tôt au coordinateur des AS du CPAS.

Retour du public :

Intérêt pour les parents de participer au module. Ils sont demandeurs d'espaces de rencontres parents/professionnels, ainsi que d'espaces autour du jeu. Echanges entre parents positifs.

Retour des professionnels :

Les parents ont montrés de l'intérêt, se sont montrés présents. Intérêt de rencontrer/travailler avec des partenaires, parfois nouveaux.

Inauguration de l'espace Bethléem

Le 19 juin dernier, la mission locale de Saint-Gilles a convié tous les partenaires à participer à l'inauguration de l'espace Bethléem. Le CEMO y était représenté par un membre de l'équipe. Il s'agit d'un espace à deux pas de la Gare du Midi et du Parvis de Saint-Gilles. L'idée de ce nouvel espace est d'offrir des services au plus proche des habitants du quartier en tenant compte de leurs envies et de leurs besoins. C'est un espace dans lequel sont organisées différentes activités telles que le café-couture (espace réservé aux femmes pour pouvoir discuter et coudre également), un SEL ou système d'échange local (proposer aux habitants de pouvoir échanger des services)... Enfin, l'espace Bethléem est le lieu où les activités d'éducation permanente de la Mission Locale trouveront place. Il a également été fait mention que les partenaires qui souhaiteraient organiser l'une ou l'autre activité dans cet espace pourraient le faire en concertation avec la Mission Locale.

Les matins de l'adolescence

La Ligue Bruxelloise Francophone pour la Santé Mentale (LBFSM) organise différents ateliers à destination des professionnels. Pour l'année 2014-2015, un groupe de travail s'est constitué autour de la question suivante : « Quelle est la place des parents dans le travail avec les adolescents ? ».

L'objectif principal de ce groupe de travail est d'échanger autour des pratiques respectives des uns et des autres et mieux connaître la réalité de chacun. L'idée est de créer des liens entre les différents secteurs et que les intervenants présents lors des séances de travail puissent éventuellement faire des retours en équipe. Ce groupe est destiné à tout professionnel en lien avec l'adolescence. Les séances ont lieu tous les premiers mardis du mois de 10h à 12h dans les locaux de la Ligue à Ixelles. A chaque séance, le groupe se penche sur une question en lien avec la thématique de l'année. Nous avons par exemple abordé la question de l'intégration des parents dans le travail avec le jeune. Plusieurs questions ont émergé : faut-il d'emblée intégrer le parent ? Faut-il impliquer d'autres membres de la famille dans le travail ?... Plusieurs intervenants y participent, le nombre varie d'une séance à l'autre. Cette flexibilité est d'autant plus grande qu'il n'y a pas de continuité entre les séances, à chaque séance est abordée une nouvelle question de réflexion.

Matinée des 10 ans d'Abaka

Le vendredi 26 septembre 2014, l'équipe d'Abaka a organisé une matinée de réflexion autour du parcours d'adolescence mais a également profité de cette occasion pour fêter ses 10 ans d'existence. La matinée avait pour thème : « DE TOIT... à TOI, 10 ans de parcours d'adolescence dans un centre de crise non-mandaté ». La matinée a été ponctuée de différents témoignages, d'un débat entre différents intervenants (avocat, conseiller SAJ...) le tout animé par David Lallemand, conseiller en communication et chargé de projets auprès du Délégué Général aux Droits de l'Enfant. Plusieurs membres de l'équipe du CEMO ont participé à cette matinée. L'intérêt pour cette question autour de l'adolescence, du parcours d'errance... réside essentiellement dans le fait que nous sommes confrontés à toutes ces questions à travers notre projet KAP notamment.

Partenariat avec l'article 27

Le CEMO est un des partenaires sociaux de l'asbl Art.27. Chaque année nous reconduisons notre partenariat parce que nous constatons qu'il répond au besoin d'une partie du public qui fréquente l'association. Il s'agit d'une convention reconduite annuellement après une évaluation quantitative, les statistiques pour l'année 2014 nous encourageons à reconduire la convention pour l'année 2015.

Ce qui a été particulier pendant l'année 2014, c'est l'opportunité offerte à une quinzaine de jeunes d'avoir des places pour les festivals : Esperanza, LaSemo et Couleur Café pour des prix réduits à 5 € moyennant la présentation d'un ticket Art.27.

Au niveau de la distribution des tickets Art.27.

198 personnes ont pu bénéficier des tickets, parmi elle 141 enfants et 42 parents (mères et pères) ainsi que les jeunes du CEMO qui sont suivis dans le cadre du projet KAP (environ 15 tickets). Il y a eu 200 tickets distribués en 2014 sur 300 tickets dont nous disposons. Nous encourageons les familles que nous recevons à aller vers des activités culturelles qui se déroulent dans différents endroits de la capitale. Nous proposons de manière régulière des sorties aux jeunes du KAP. Ex : lors des réunions mensuelles à Léon.

Pour l'année 2015 nous avons l'objectif d'organiser des sorties collectives avec les jeunes inscrits dans le projet KAP afin de rentabiliser davantage les tickets reçus par le CEMO.

La rentrée faut y penser (campagne de l'été 2014)

Il s'agit d'une campagne à laquelle nous participons depuis 2011 et qui permet principalement aux professionnels, d'échanger autour des différents outils utilisés par chacun d'entre nous, dans le cadre de l'accompagnement des jeunes dans les différentes démarches liées à leur scolarité et principalement les inscriptions, les recours interne et externe.

Cette année nous avons abordé la question des recours interne et externe lors de la remise des résultats de fin d'année. Nous avons constaté que les élèves ainsi que leurs familles ne disposent pas toujours des informations correctes, suffisantes et nécessaires pour pouvoir introduire des recours en bonne et due forme, et surtout dans les délais précisés dans les décrets.

Chaque AMO – en fonction de son public et des demandes de ce dernier- a mis en place une action pour soutenir les jeunes et leurs familles.

Au CEMO, nous avons répondu à ce type de demande dans le cadre de nos permanences : les jeunes et les familles sont venus nous solliciter principalement pour des recherches d'établissement scolaire et pour l'accompagnement à l'inscription.

Comme perspective pour 2015, nous réfléchissons à la mise en place d'un partenariat avec la médiation scolaire, une formation nous sera donnée par l'un de ses travailleurs dans le but d'apprendre à maîtriser les outils à utiliser dans ce genre d'accompagnement.

Périodes : l'action a été mise en place à la fin de l'année scolaire 2013-2014 du 23/06 au 04/07 et du 25/08 au 05/09/2014.

Nous avons accompagné 11 jeunes principalement dans des démarches de recherche de nouvel établissement scolaire et dans des démarches d'inscription (explications, traductions parfois).

Réunion avec les parents du CIFA

RÉALISÉE LE 5 JUIN 2014

En tant qu'un des services ressources sur la commune de Saint-Gilles concernant la thématique de la scolarité, nous avons été invités par le CIFA (service partenaire qui organise notamment une école de devoirs pour les élèves du secondaire mais aussi des animations) à venir présenter notre service auprès d'un groupe de parents fréquentant leur service.

Leur objectif était d'inviter des parents afin de faire le point sur « comment aider son enfant durant la période d'examens ? » mais aussi pour les informer de la procédure de recours : comment procéder ? A qui s'adresser ? Dans quels délais ? Etc. Le service de médiation scolaire communal était également présent.

Une dizaine de parents étaient au rendez-vous. Nous y avons présenté notre service, nos missions mais aussi les aspects pratiques sur l'accessibilité de notre service (adresse, heures d'ouverture, fonctionnement de nos permanences...) et le cadre de notre travail. L'idée générale était de présenter des services susceptibles d'être un relais pour les parents souhaitant être aidés, notamment en ce qui concerne la procédure de recours. L'échange avec les parents au travers d'un temps de questions/réponses était très intéressant de ce point de vue.

Nous avons également l'objectif d'accroître la visibilité du CEMO et c'est aussi via ce type de rencontres que nous pouvons l'atteindre.

Recherche 18 – 25 ans avec SOS Jeunes & Abaka

Recherche 18-25 ans : « La majorité, un passage redouté » ; initiée par Abaka et SOS jeunes.

Les questions autour de la période « nodale » du passage à la majorité ont continué à être travaillées au sein du groupe créé par les associations « SOS Jeunes » et « Abaka ». Ce

groupe multidisciplinaire a réorienté son travail vers l'idée de la création d'un projet concret à destination de ce public spécifique : les 17-25 ans. Ce projet concret serait la mise en place d'un réseau, voire peut-être d'une structure spécifique qui répondrait aux nombreux obstacles que rencontrent ces jeunes et qui ont été abordés dans la recherche « La majorité, un passage redouté ? » menée par Abaka et SOS Jeunes en 2012 et à laquelle nous avons collaboré.

Notre volonté est de continuer à avoir une place active dans ce groupe. A côté de ce travail concret, une réflexion plus théorique autour du concept d'autonomie a été lancée au sein de deux groupes de travail : un groupe de réflexion de l'AIS « Logement pour Tous » avec ses partenaires « jeunesse » et un groupe de réflexion au sein du collectif des AMO bruxelloises.

En 2015, nous avons également pour projet de travailler avec une stagiaire en anthropologie afin de récolter, sur ce sujet, la parole des jeunes occupant nos appartements.

Travail autour des statistiques de l'amo

Chaque année, nous devons rédiger notre rapport d'activités relatant tout ce qui a été fait tout au long de l'année écoulée. Une partie qui a toute son importance dans le rapport d'activités est la récolte des données chiffrées : le nombre d'interventions, le nombre de dossiers ouverts, la proportion des différentes thématiques travaillées... Afin de parvenir à obtenir ces chiffres, le CEMO a décidé d'instaurer un système de fichiers statistiques mensuels, à compléter à la fin de chaque mois, individuellement par chaque membre de l'équipe. Dans cette réflexion par rapport à la récolte de données, deux membres de l'équipe ont rencontré quelques autres services AMO durant l'été 2014 afin d'échanger autour de cela et voir ce qui se fait ailleurs. Nous avons ainsi rencontré l'AMO Atmosphères ainsi que SOS Jeunes. Ce travail a été entamé mais en raison du congé de maternité de notre collaboratrice qui avait commencé ce travail, nous poursuivrons ce « chantier » en 2015.

Nous avons cependant pu entendre une demande assez claire des autres services qui serait de pouvoir créer un seul logiciel pour toutes les AMO et ainsi avoir des données similaires d'un service à l'autre. La récolte de données chiffrées semble difficile pour tous les services. La part administrative prend de plus en plus de place c'est pourquoi nous essayons de minimiser cela au maximum mais nous n'avons pas encore trouvé le système parfait.

Ce qui est en cours pour le moment au CEMO, c'est un encodage sous forme d'un fichier Excel. Dans ce fichier, il y a différentes colonnes

reprenant les données principales concernant toutes les demandes adressées au service :

Date d'ouverture du dossier, Nom du référent ; Nom/Prénom du bénéficiaire, Type de demandeur (mère, intervenant...), Date de naissance, Nationalité, Sexe, Code postal, Type d'accompagnement (aide financière uniquement, accompagnement sans aide financière...), Dossier AAJ (oui/non), Envoyeur, Thème principal de la première demande (finances, scolarité, logement...), Thème secondaire de la première demande.

Pour chaque catégorie, il faut cocher la sous-catégorie. Exemple : pour la thématique Scolarité/formation (école, recours contre renvoi...), Aidé par le CPAS (oui/non), Type de ressources (CPAS, chômage...), Milieu principal de vie de l'enfant (en famille, en autonomie...), Type de famille (père et mère, monoparental mère...), Nombre d'enfants dans la famille, MENA (oui/non), Jeune en autonomie (oui/non/KAP...), Regroupement familial (oui/non).

Ces fichiers sont complétés par chaque membre de l'équipe de mois en mois depuis mai 2014. Les mois précédents, ces données étaient reprises sous format papier. L'équipe a ainsi du transposer les données « papier » sur format informatique pour que nous puissions tirer des chiffres sur toute l'année 2014. L'idée est de pouvoir extraire des statistiques sur ces différentes données et d'interpréter quelque peu les tendances de l'année 2014 : le nombre de personnes suivies, la proportion d'aides financières gérées par le Service jeunesse...

Parallèlement à ces fichiers, nous entretenons également un carnet de bord qui reprend quelques informations basiques concernant les personnes qui s'adresse à nous. Ce carnet de bord est essentiellement complété par la personne à l'accueil car il reprend l'ensemble des visites.

Réunion d'équipe

Toute l'équipe se réunit une fois par semaine pour la réunion hebdomadaire.

Cette réunion se déroule les jeudis matins, de 9h00 à 13h00 afin d'aborder les nouvelles demandes, les suivis en cours, les projets... mais aussi les aspects organisationnels et institutionnels.

Le projet KAP est régulièrement abordé tant sur l'aspect suivi des jeunes que sur le projet lui-même.

Il nous arrive de recevoir un invité, intervenant ou un service, soit à notre demande ou à celle de la personne accueillie. Cette rencontre a pour objectif une présentation mutuelle de nos services afin de développer une meilleure collaboration et étendre ainsi notre réseau de partenaires ou

d'approfondir notre connaissance sur une thématique en particulier.

En 2014, nous avons reçu Minor N'Dako, la Maison d'accueil Escale, Démocratie plus, Konitza, le PMS communal, l'agence Alter, le CIFA, Solidarité Réussite...

Nous bénéficions également d'une supervision d'équipe mensuelle avec Paul Preud'Homme (assistant social, systémicien et superviseur) via Synergie, service de formation agréé dans le secteur de l'aide à la jeunesse. C'est l'occasion pour l'équipe d'avoir un espace pour aborder l'un ou l'autre cas clinique qui poserait question ou encore discuter de l'un ou l'autre point institutionnel.

Réunion institutionnelle

Chaque année, l'équipe du CEMO se réunit pour un séminaire d'équipe qui peut durer un ou deux jours, en fonction de la ou des thématiques choisies. En 2014, l'équipe s'est réunie lors d'une journée qui a eu lieu le vendredi 25 avril. L'équipe avait préparé au préalable la journée qui s'est divisée en deux grands moments. La matinée a été consacrée au projet KAP, au mode d'emploi à suivre avant l'entrée d'un jeune au KAP, aux différents outils/documents à utiliser lors du suivi KAP, aux procédures à suivre... afin que toute l'équipe soit au fait de tout cela et qu'il y ait une manière de faire qui soit commune à tous. L'idée était de communiquer à toute l'équipe les balises et les différents temps qui doivent rythmer le suivi KAP et de donner tous les outils pour ce faire. Lors de cette après-midi institutionnelle, l'accent a porté sur tous les outils qui existent, notamment pour la récolte des données statistiques. Un quiz a été fait pour illustrer ce moment. Nous avons fait l'inventaire des outils/documents que nous utilisons dans l'AMO : fiche de première demande, fiche d'intervention, fichiers statistiques...



SERVICE JEUNESSE CPAS

En tant que Service jeunesse du CPAS, nous devons d'assister aux comités du CPAS à tour de rôle. Ainsi, les membres de l'équipe CPAS sont amenés à participer aux CSAJ (Comité Spécial Jeunesse) tous les 15 jours. Ce comité a généralement lieu le lundi matin de 10h à 13h et réunit les conseillers du CPAS, le Président du CPAS, un coordinateur du Service Social et un membre de notre Service jeunesse. C'est lors de ces comités que sont prises les décisions relatives aux demandes d'aides financières introduites par les membres de l'équipe CPAS. Il est important d'y assister afin de pouvoir défendre et apporter certains éclaircissements par rapport à certains dossiers.

Nous travaillons également à l'organisation d'un CSAJ blanc. L'idée est de soumettre différentes observations/propositions de décisions au comité en regard de nos constats de terrain. C'est une manière d'interpeller les membres du comité sur les difficultés, essentiellement financières, que rencontrent nos bénéficiaires et faire voter certaines décisions qui seront appliquées de manière plus systématique par la suite.

A tour de rôle également, les membres du personnel CPAS assistent au CSSS (Comité Spécial Service Social). Ce comité a lieu toutes les semaines, le lundi après-midi de 13h à 18h environ. Ce comité statue sur toutes les décisions soumises par le Service Social du CPAS. Nous nous devons d'y assister en moyenne une fois par an, il y a une tournante entre tous les membres du CPAS (AS et autres travailleurs du CPAS).

Une de nos autres tâches en tant que Service jeunesse est de fournir au CPAS un article qui paraît dans le magazine « Les Quatre Saisons du CPAS ». Il s'agit d'un magazine publié sous forme de petite brochure et qui est distribué aux

bénéficiaires du CPAS. Ce magazine se retrouve dans les salles d'attente des différentes antennes du CPAS notamment. Il y a quatre magazines par an ; un par saison. L'idée est de traiter d'un sujet autour des questions « jeunesse » et d'informer les parents sur différentes thématiques qui pourraient leur poser questions. En 2014 par exemple, nos articles ont abordé des thèmes divers tels que l'utilisation d'internet par les jeunes, les activités extra-scolaires possibles pendant les congés scolaires...

Le service social du CPAS, un partenaire direct

Afin d'offrir un cadre à la collaboration entre les services, une fiche de répartition des tâches est régulièrement mise à jour pour délimiter le champ d'action des uns et des autres.

Les aides pour les enfants (0-18 ans) sont gérées au CEMO excepté tout ce qui concerne les aides médicales. De par notre formation et dans notre pratique professionnelle, nous sommes tenus au secret professionnel. Or dans la pratique et dans notre collaboration avec le service social, les informations transmises ou non sont assez difficiles à délimiter. Il n'y a pas de loi qui fasse référence à la notion de « secret professionnel partagé ».

Nous avons d'ailleurs également réalisé un protocole de collaboration interne avec le Service Social du CPAS afin de cadrer notre collaboration. Notre collaboration avec le CPAS se traduit notamment par notre présence aux différents comités, ce qui nous permet de rester impliqués et connectés avec la politique jeunesse adoptée au sein de notre commune.

Ainsi, lorsque nous assistons aux CSAJ (Comité Spécial Jeunesse), nous interagissons avec les conseillers et le président du CPAS, Monsieur Jean Spinette, autour des différentes problématiques que nous rencontrons au quotidien. Nous pouvons faire part de nos constats sur le terrain et éclairer quelque peu les décisions prises par le Conseil qui a dès lors un

regard plus aguerri sur les différents dossiers qui passent sous ses yeux. Les réunions du staff et les réunions avec le service social ont également le même objectif qui est d'offrir à nos usagers le meilleur accueil et la meilleure prise en charge

Aides financières

Depuis avril 2010, toutes les aides financières concernant les enfants sont traitées au CEMO, excepté les aides médicales. Ces aides peuvent concerner les frais scolaires (frais de rentrée, matériel scolaire, surveillance du midi, étude dirigée, etc.), les aides « extra-scolaires » (inscription à un club de sport, stages de vacances, etc.), toutes les aides pour les mineurs tels que les MENA (équivalent revenu d'intégration, etc.).

En 2014, 55,7% des dossiers ouverts au sein du service l'étaient pour une demande d'aide sociale, bien souvent se traduisant par une aide financière au bénéfice d'un enfant. Cela représente 462 dossiers sur 829. 118 dossiers (14,2%) étaient à la fois composés d'accompagnement et d'aide sociale dont 31 (3,7%) ont été d'abord une « simple » demande social où l'accompagnement a pu se mettre en place dans un second temps.

Ce chiffre important peut s'expliquer de différentes manières : les gens ont de plus en plus de mal à joindre les deux bouts. Même lorsque la personne bénéficie d'un RIS (Revenu d'Intégration Sociale) du CPAS et touche les allocations familiales pour ses enfants, elle n'arrive pas à assumer tous les frais relatifs aux enfants, scolaires notamment. Le Service Social du CPAS est le principal envoyeur et nous adressent les personnes qui sollicitent une aide pour leurs enfants. De ce constat et du fait que les personnes viennent de plus en plus régulièrement avec des factures de frais scolaires- alors que l'enseignement doit être gratuit, ce qui est rappelé explicitement dans la circulaire¹², nous avons décidé de nous pencher davantage sur cette problématique. Cela a été l'un des sujets sur lesquels nous nous sommes penchés durant l'année 2014. L'idée a été de faire l'état des lieux du type de frais qui est demandé aux parents dans les écoles saint-gilloises dans un premier temps afin d'avoir une vision plus objective des tarifs demandés par les écoles et de procéder à une comparaison intra-écoles. Nous souhaitons pouvoir objectiver les choses et comparer les politiques des différentes écoles en matière de frais scolaires.

possible. De plus, nous constatons dans la pratique que de ces demandes d'aides financières peuvent émerger d'autres types de demandes à partir desquelles le travail de collaboration avec les partenaires saint-gillois se met en place.

De ce constat et en concertation avec les autres services du CPAS, nous nous rendons compte que ces demandes qui sont initialement d'ordre financier uniquement ne sont souvent que la pointe de l'iceberg. En effet, ce sont souvent des familles en souffrance qui ont besoin d'un accompagnement plus soutenu. L'enjeu est alors de pouvoir faire émerger la demande à partir d'une aide qui n'est que d'ordre financier à la base. C'est dans ce type de situation que la collaboration avec les autres services du CPAS est primordiale. Lorsqu'une assistante sociale constate que la situation familiale est problématique ou lorsqu'à la permanence nous constatons qu'il y a d'autres demandes sous-jacentes, il nous apparaît essentiel de faire offre de service et de proposer au bénéficiaire de le revoir afin de mettre en place un accompagnement et un soutien dont il a besoin. C'est d'ailleurs dans cette optique que nous avons aménagé notre système de permanence ; l'idée étant d'offrir aux bénéficiaires un espace d'écoute plus serein et de pouvoir prendre le temps de balayer les différentes sphères dans lesquelles ils évoluent.

Actuellement, l'équipe « CPAS » est constituée de cinq personnes gérant chacune une permanence uniquement « financière » sur la semaine. Ainsi, tous les jours de la semaine, les usagers peuvent être accueillis pour introduire une demande d'aide financière à adresser au comité du CPAS. De plus, la gestion de ces aides demande un travail considérable : gestion lors des permanences, vérification des conditions d'octroi, gestion administrative des documents nécessaires à la validation (comme une attestation de frais scolaires par exemple), encodage et rédaction

¹² Circulaire n°4516 du 29/08/2013, Gratuité de l'accès à l'Enseignement obligatoire

des rapports sociaux, concertation avec les assistants sociaux du service social général, suivi de ces demandes... Il a été décidé de travailler sous forme de permanence avec des rendez-vous fixés à l'avance. Il y a une plage horaire par intervenant. Pour chaque rendez-vous, nous prévoyons une demi-heure pour pouvoir recevoir la personne dans de bonnes conditions.

Nous avons également statué sur le fait qu'une même personne serait suivie par un même intervenant pour permettre un meilleur suivi de la situation et éviter à la personne de devoir réexpliquer les choses. Nous sommes partis du constat qu'il était déjà difficile aux personnes de se confier et qu'en général, ils ont déjà dû expliquer leur situation à différents intervenants. Ce choix de suivre la même personne par le même intervenant est également motivé par le fait que nous avons observé qu'il y a différentes demandes qui peuvent émaner parallèlement à la demande purement financière. Il est ainsi plus aisé pour la personne d'être suivie par une seule et même personne afin de favoriser l'établissement du lien de confiance.

Cette manière d'accueillir les demandes d'aide financière est mise en place depuis janvier 2013. Nous avons remarqué dans les faits que cette manière de faire est beaucoup plus aisée tant pour les membres de l'équipe CPAS que pour les usagers. Cela nous permet de faire le point sur la situation, de faire offre de service ce qui aboutit parfois à l'ouverture d'un dossier.

Stagiaires

En 2014, nous avons reçu trois stagiaires.

De janvier à juin, nous avons accueilli **Charlotte** qui a effectué un stage dans le cadre de ses études de psychologie à l'UCL. Il s'agissait d'un stage de 650 heures. Elle a été présente du lundi au vendredi, du 27 janvier au 19 juin.

Nous avons ensuite reçu **Camille**, étudiante éducatrice spécialisée à l'Institut Defré. Son stage de 13 semaines s'est déroulé de septembre à décembre 2014. Elle a plutôt travaillé au sein du projet KAP dans l'optique de mettre en place des moments collectifs, avoir un échange avec ces jeunes...

Enfin, nous avons accueilli **Anita**, étudiante assistante sociale à la Haute école Paul-Henri Spaak qui a commencé son stage en octobre 2014. Celui-ci se prolongera jusqu'en fin mars 2015 et comprend au total 72 jours de stage.

Nous recevons de nombreuses demandes de stagiaires et nous essayons - dans la mesure du possible et en fonction des disponibilités des différents membres de l'équipe qui doivent les encadrer - d'en intégrer au moins un(e) par semestre. Nous tentons de varier les formations desquelles sont issus les stagiaires (AS, éducateur spécialisé, assistant en psychologie...). Lors de ces stages, il y a un échange et la présence d'un stagiaire au sein de l'équipe est une manière pour nous, d'une part d'avoir un regard neuf et extérieur par rapport à nos pratiques, et d'autre part d'offrir l'occasion à ces jeunes étudiants d'expérimenter une première expérience professionnelle.

Supervisions

Nous bénéficions d'une supervision d'équipe mensuelle avec Paul Preud'Homme (assistant social, systémicien et superviseur) via Synergie, service de formation agréé dans le secteur de l'aide à la jeunesse.

Cette supervision est essentielle pour nous car elle nous permet de réfléchir à nos accompagnements tout en bénéficiant du regard extérieur et de l'expérience de notre superviseur. Nous questionnons ainsi notre travail via les suivis individuels, nous élaborons ensemble des hypothèses en ce qui concerne les difficultés des jeunes et des familles ainsi que des pistes concrètes sur le type d'accompagnement à développer.

Nous consacrons également certaines séances à la présentation d'un projet et des enjeux ou difficultés dans lesquelles nous nous trouvons.

Nos séances de supervision sont aussi un moment important pour questionner l'adéquation de notre cadre de travail, les

aspects institutionnels et la façon dont nous interagissons avec notre environnement, tant via nos partenaires et nos modes de collaboration mais aussi via la place que nous occupons dans le secteur de l'aide à la jeunesse ou localement dans le monde associatif saint-gillois.



T APAS 2^{ème} Edition

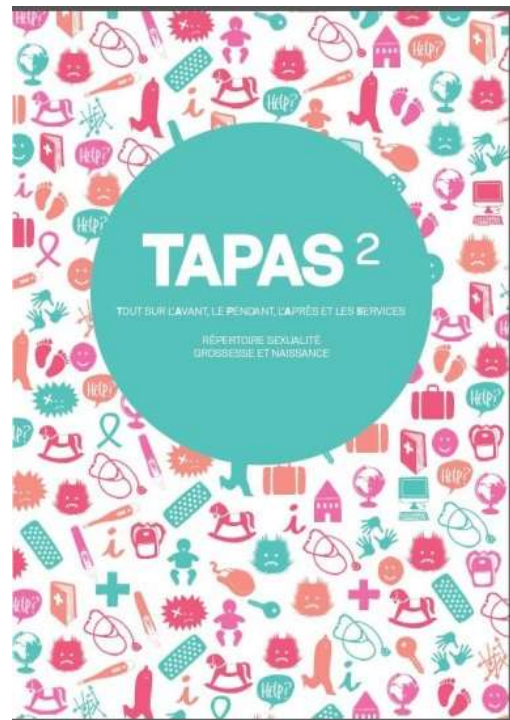
Bref, rappel

Le TAPAS (Tout sur l'Avant, le Pendant, l'Après et les Services- Répertoire sexualité, grossesse et naissance) a été édité pour la première fois en mai 2011. Un an après la diffusion, nous avons procédé à l'évaluation de l'outil via un questionnaire en ligne auquel les travailleurs et les jeunes ont pu répondre.

Beaucoup de remarques, propositions de modifications, d'améliorations... ont émané de ces questionnaires. Une remarque qui revenait souvent également, lors de cette évaluation, était la question d'élargir l'outil à l'ensemble des communes de la région de Bruxelles, la première version n'étant cantonnée essentiellement qu'à Saint-Gilles. Nous avons été favorablement soutenus dans cette nouvelle perspective pour le projet TAPAS par le CAAJ de Bruxelles qui, dans le cadre des projets de prévention générale, a pu nous octroyer un budget pour rééditer l'outil et l'élargir à toute la région de Bruxelles Capitale.

Objectifs du TAPAS

En créant l'outil TAPAS, notre objectif n'était pas de prétendre maîtriser les différentes réponses aux questions liées au phénomène des jeunes mineurs. Notre objectif était d'initier des thématiques qui peuvent poser question aux jeunes, d'essayer de donner une ébauche de réponse et de renvoyer vers des services



plus spécialisés. Nous nous sommes donc fixés les objectifs suivants :

- ✓ que l'ensemble des jeunes bruxellois puissent être mieux informés par rapport aux questions traitées dans le TAPAS ;
- ✓ que l'ensemble des jeunes bruxellois puissent aller plus facilement vers les services adéquats et spécialisés en fonction des questions qu'ils se posent ;
- ✓ que les jeunes bruxellois vivant une situation de grossesse puissent être accueillis de manière plus adéquate au sein de notre service ;
- ✓ qu'une information complète sur les thématiques choisies soit centralisée dans un outil unique ;

- ✓ que l'outil soit un tiers, un outil de rencontre et de médiation entre le travailleur et le jeune autour des questions qui peuvent être difficiles à aborder.

Un autre objectif visé également par l'outil TAPAS est de favoriser la connaissance du réseau bruxellois, la connaissance des différents projets dans les différentes communes, favoriser la rencontre entre les travailleurs et spécialistes du terrain. Cet objectif est déjà atteint à travers le comité d'accompagnement qui est composé de personnes venant de différents secteurs et de communes différentes.

Public cible

Nous souhaitons que ce projet s'adresse à quatre publics spécifiques :

- ✓ aux jeunes ;
- ✓ aux mamans plus « fragilisées » ;
- ✓ à tout public qui souhaite obtenir des informations concernant les thématiques abordées ;
- ✓ aux professionnels des différents secteurs pouvant être impliqués dans le travail d'accompagnement.

Nous avons fait le choix dès la première édition du TAPAS de ne pas nous adresser uniquement aux mineurs mais également aux jeunes adultes car nous avons remarqué que les questions qu'ils se posent sont souvent très similaires.

Pour la nouvelle édition, nous avons travaillé avec un comité d'accompagnement composé d'une dizaine de partenaires venant de services différents, travailleurs du CEMO, d'un planning familial, d'un hôpital, d'un CPAS, d'une AMO, d'une maison d'accueil, mais aussi éducateur, assistant social, médecin, psychologues, qui ont permis par leurs remarques et réflexions d'enrichir cette seconde édition et lui donner un nouveau souffle.

Nous nous sommes également pour cette seconde édition associés à Infor@ssociations, qui est une association dont l'objectif principal est de répondre aux besoins d'informations des acteurs associatifs. Leur expérience en

matière d'édition a apporté un regard neuf sur ce projet mais surtout une aide précieuse dans tout le processus de réalisation.

Chose nouvelle pour cette seconde édition, nous avons opté pour un TAPAS composé de deux livres distincts : l'un principalement (mais pas exclusivement) destiné aux bénéficiaires de l'aide ; l'autre à l'usage des professionnels.

Le premier s'intéresse essentiellement aux questions que se posent les jeunes et les jeunes parents : il reprend trois grands chapitres **Avant - Pendant - Après**, en référence à la grossesse et aborde un grand nombre de thématiques sous forme de questions/réponses.

Toute la partie « Services », plus importante en raison de **l'élargissement du TAPAS à toute la région bruxelloise**, est maintenant reprise dans une deuxième brochure. Celui-ci contient toujours un espace « personnalisable » destiné aux bénéficiaires afin d'y indiquer les coordonnées des services répondant à leur demande et à la situation spécifique de chacun.

La matière qui compose les deux livres a été complètement revue : les thèmes abordés ont été élargis, les questions/réponses reformulées et complétées, les rubriques enrichies mais aussi et surtout, les services réactualisés et élargis aux 19 communes bruxelloises.

Le comité d'accompagnement

Le comité d'accompagnement était composé de différents professionnels, venant de différents secteurs et institutions et de professions différentes : Annabelle Garcia, médiatrice scolaire à Saint-Josse ; Carine Vanderaa, éducatrice à Mentor Escale ; Christelle Beckx, assistante sociale à l'HUDERF ; Claire Grilly, assistante sociale au planning familial de Boitsfort et d'Etterbeek ; Julie Baivier, intervenante sociale à Tremplin ; Karin Van Der Straeten, collaboratrice du Délégué Général aux droits de l'enfant ; Laurence Cozzi, assistante social au CPAS de Saint-Gilles ; Murielle Renaut, éducatrice à la maison d'accueil Chèvrefeuille ; Patricia Caillé,

psychologue indépendante ; Pernelle Taquet, éducatrice à Mentor Escale ; Vildan Goban, Médecin à l'unité mère-enfant de l'HUEDERF et l'AMO 'A MON rythme' bien représentée par Agnès Van Leeuw, Emilie Davagle, Marc De Koeker et Anne Desailly. Eve Scoreaux et Sandrine Garaboeuf, toutes deux psychologues au planning familial de Saint-Gilles. Marie-Magdeleine De Meeûs et Sébastien Deroubaix d'Infor@ssociations ainsi qu'Olivier Gatti et Meriem Safsaf pour le CEMO composaient le comité d'accompagnement du projet. Nous avons pu également solliciter occasionnellement certains jeunes adolescent(e)s et parents qui, au détour d'une conversation, ont souvent apporté leur contribution.

Le comité se réunissait plus ou moins toutes les sept semaines. Dans un premier temps chaque membre avait pour mission, la lecture d'une partie du TAPAS et d'en faire un feedback. Une mise en commun de l'ensemble des remarques avait été faite lors d'un comité, ce qui avait permis de lancer de nouvelles pistes pour la seconde édition. En partant de cela, nous avons ensuite œuvré par petits groupes. Chaque groupe avait pour mission de retravailler le contenu d'un chapitre (revoir la table des matières, les questions, les réponses, jeux vrai/faux...), après quoi les trois groupes se sont retrouvés lors de plusieurs comités pour la mise en commun et parfaire l'ensemble de l'outil ; aussi bien sur le fond (table des matières, questions/ réponses, glossaire vocabulaire, jeux vrai/faux) que la forme.

Nous avons clôturé l'ensemble des modifications et avalisé tout cela par l'ensemble des membres lors d'un ultime comité le 7 Mai 2014.

Une réunion s'est organisée en octobre, afin de leur présenter l'outil après impression.

Recensement des services

Dans cette nouvelle édition, au-delà des changements sur le fond et la forme, le listing des services a également pris une place importante. En effet, il était question pour la seconde édition de brasser les services des 19

communes de Bruxelles. Parmi les services, nous retrouvons les administrations communales, les hôpitaux, les crèches, les plannings familiaux, les AMO, les petites asbl de quartier, les services d'aides sociales, etc.



Après la première étape qui consistait à recenser les services, nous les avons contactés via mail en leur soumettant une fiche de contact que nous avons créé, celle-ci permettait d'avoir les informations suivantes : nom du service, coordonnées et une brève description des missions du service.

Pour les services plus difficiles à joindre par mail, nous avons pris contact par téléphone.

Travail graphique et impression

Dès le début du projet de réédition, nous avons démarré une réflexion et des échanges avec différents services travaillant avec le public ciblé par le TAPAS et avec le graphiste. Nous avons également pris connaissance d'outils pouvant nous aider tant au niveau du contenu que de la méthodologie afin de penser la nouvelle édition du TAPAS.

Comme expliqué plus haut, la nouvelle mouture du TAPAS se présente sous forme de deux brochures. Le contenu de la première reprend les trois grands chapitres Avant - Pendant - Après. Elle a été remise au graphiste à la mi-juin 2014.

La deuxième brochure qui est consacrée aux services bruxellois, a été remise le 15 Juillet.

Pour cette nouvelle édition, nous avons imprimé 3000 exemplaires du guide jeune et 2000 du répertoire d'adresses.

Recensement des services

La présentation de l'outil se déroula le 12 décembre 2014. Pour cet événement, nous avons conviés via mail les partenaires et services repris dans le répertoire d'adresse TAPAS 2, soit un peu plus de 1000 services pour les 19 communes.

Nous avons également associé à cet événement, le CAAJ représenté par la présidente Mme Véronique Georis, le délégué des droits de l'enfant M. Bernard Devos ainsi que le président du CPAS de Saint-Gilles M. Jean Spinette.

L'évènement s'est déroulé dans la grande salle du CEMôme Asbl située Rue du Danemark 15-17 à Saint-Gilles. Une soixantaine de personnes étaient présentes; des travailleurs de différents secteurs et de différentes communes (SAIE, planning, maison médicale, PMS, école, AMO, etc).

Quelques exemplaires ont été distribués aux personnes présentes et les exemplaires

restants vont être distribués aux services repris dans le répertoire qui pourront en faire bénéficier leur public. Nous avons sélectionné un ensemble de partenaires à qui nous allons systématiquement distribuer des exemplaires et d'autres à qui nous allons communiquer la création de nos brochures, notamment en joignant un dossier de présentation, mais sans y joindre un exemplaire. Ceux-ci pourront nous les commander par la suite mais nous voulons éviter ainsi de distribuer des exemplaires du TAPAS à des services qui n'en n'ont peut-être pas une réelle utilité alors que d'autres vont nous en réclamer un grand nombre.

Dans l'objectif de donner une visibilité médiatique à l'outil, nous avons participé à une petite interview sur Télé Bruxelles dans le Magazine « M » de David Courier pour présenter nos brochures TAPAS 2, c'était le jeudi 11 décembre 2014 (voir à la 13,35ème minute). La Ligue des familles a également réalisé un article dans le ligueur le 11/12/2014.



Z E END...

La fin.

La fin de ce rapport d'activités, oui, mais certainement pas la fin de nos activités.

2015 sera l'année où nous démarrerons concrètement avec notre nouvelle implantation KAP à la rue Crickx à Saint-Gilles. Nous passerons ainsi de huit à dix unités d'hébergement. Notre projet KAP a pris une ampleur importante et l'objectif que nous poursuivons actuellement est de trouver le moyen de le pérenniser. Nous envisageons plusieurs pistes mais bien qu'il bénéficie d'une belle reconnaissance, le chemin risque encore d'être long.

En 2015, nous poursuivrons notre projet AMORce au sein de différentes écoles saint-gilloises avec une demande toujours croissante mais comme toujours, nous devons faire des choix. La thématique du respect que nous avons principalement travaillée au sein de plusieurs classes continue à rencontrer une demande de certaines écoles mais nous allons aussi travailler sur la thématique de la vie sexuelle et affective en partenariat avec le planning familial de Saint-Gilles.

Notre projet CEMobile se poursuivra également au travers de nombreuses actions dont certaines ne sont pas encore fixées. Ce projet connaît une activité plus importante durant les vacances scolaires, lors d'actions menées par d'autres partenaires auxquels nous nous associons sur l'espace public ou encore pendant l'été, période pour laquelle nous sommes en réflexion quant aux activités à proposer.

En ce qui concerne le TAPAS 2, la réalisation s'est terminée fin 2014 mais il nous reste à poursuivre la communication et la distribution de nos brochures.

Il y a aussi les ateliers parents qui reprendront en 2015 avec plus ou moins la même formule : différentes thématiques abordées en deux ou trois séances collectives où professionnels de différents secteurs et parents pourront échanger autour de questions liées à l'éducation des enfants essentiellement. Les thématiques choisies pour le premier semestre sont les limites dans l'éducation, la vie affective et sexuelle et enfin la scolarité.

Epinglons également le projet GAPPI (Groupe d'Action et de Prévention de la Précarité Infantile) qui associe également de nombreux acteurs et services saint-gillois et qui bénéficie d'un subside spécifique alloué au CPAS de Saint-Gilles. Plusieurs actions seront réalisées et particulièrement destinées aux écoles et acteurs de la petite enfance afin de lutter contre la précarité infantile.

De nombreux autres projets viendront s'ajouter et rythmer l'année 2015 au gré des thématiques particulières, de publics ciblés ou encore d'opportunités, de partenariats, d'appels à projet, etc.

Les aides individuelles, tant au travers de nos accompagnements que via la gestion des aides sociales adressées au Service jeunesse du CPAS de Saint-Gilles sont également de plus en plus nombreuses.

Peut-être devons-nous faire des choix et moins nous investir dans certains projets ou globalement dans moins d'actions car l'aide individuelle doit rester au centre de toute notre attention ; tellement de jeunes et de familles étant reléguées ou refusées dans d'autres lieux trop « spécialisés » ou « saturés ». Notre spécificité de service « généraliste » nous permet d'aider ces jeunes et ces familles mais préservons-nous également pour continuer à les recevoir dans de bonnes conditions

Annexes

AUTONOMIE DES JEUNES

Description du phénomène

Depuis des années, l'équipe du CEMO constate que de nombreux jeunes (15-17 ans), lors de difficultés rencontrées en famille voire de crise majeure, envisagent, par choix mais parfois aussi par absence de choix (ils sont mis à la porte) de vivre seul. Pour certains d'entre eux, commence alors la galère : fugues, logements précaires et provisoires, squat, itinérance chez l'un ou l'autre, ou même dans des lieux de passage (gares, cages d'escaliers), comportements à risques (par exemple pour obtenir de l'argent), fréquentation de milieux délinquants, risque de toxicomanie accru, etc.

Pour offrir un soutien à ces jeunes, des projets d'accompagnement à l'autonomie existent et sont soutenus par des services comme le nôtre. Mais malgré cela, nous remarquons que le jeune rencontre les difficultés suivantes :

- difficultés de trouver un logement ;
- difficultés de trouver un propriétaire qui puisse dépasser certains préjugés du type ; aidé par le CPAS, jeune (et même mineur de surcroît), voire d'origine étrangère, etc. ;
- au niveau matériel, le jeune va devoir être confronté à différentes difficultés à savoir constituer une garantie locative, acheter l'ameublement de base nécessaire au quotidien... ce qui a pour conséquence que le jeune commence son autonomie dans la plus grande dépendance financière puisqu'il s'endette dès le départ ;
- au niveau relationnel, on constate aussi que le jeune en rupture n'a pas l'occasion de tenter un travail avec sa famille, faute de moyen (pas de soutien par un service, impossibilité vu les circonstances de survie de s'y investir, complexité des relations familiales, etc.). Souvent un travail de restauration des liens est possible.

Lorsque les jeunes ont été préparés à l'autonomie par une autre institution (AAJ, Fedasil...) nous constatons le même type de difficulté, pour une partie d'entre eux.

Le phénomène observé est donc la question de l'autonomie chez les jeunes en errance entre 16 et 25 ans.

Nous définissons l'autonomie de la manière suivante : « Une personne autonome c'est aussi celle qui a les moyens de se réactiver volontairement à un corps social, par toutes sortes de participations actives. L'autonomie c'est une affiliation avec le milieu de vie par la constitution et le maintien de lien » (définition du Référentiel KAP, CEMO, 2013).

Pour réaliser ces constats, nous avons utilisé différentes sources. D'abord, les situations rencontrées dans nos dossiers individuels, ainsi que dans nos échanges et nos suivis de situations du CPAS. Dans le carnet de bord nous avons eu 48 demandes l'année 2013, des jeunes (parfois seul, mais la plupart du temps avec un envoyeur) pour avoir des informations sur le projet KAP (Kot Autonome Provisoire) ou sur la mise en autonomie.

Le public cible du projet KAP rassemble donc les jeunes âgés de 16 à 25 ans parfois avec enfant, des jeunes sans hébergement stable, vivant en rue ou assimilé, en rupture et/ou en crise avec le milieu de vie habituel, et surtout en demande d'un accompagnement à l'autonomie.

Nous avons pu constater que les demandes des jeunes nous viennent prioritairement de la région de Bruxelles Capitale (toutes communes confondues), quelques demandes de la région wallonne et flamande. La particularité de ce phénomène est qu'il est difficilement localisable parce que ces jeunes sont constamment en mouvement.

Concernant les différents acteurs du réseau social, certains sont plus concernés par ce phénomène que d'autres. L'Aide à la Jeunesse (SAJ, SPJ, SAIE, IPPJ, SAAE, AMO, PPP, etc.), les CPAS, Fedasil, les parents, les centres d'accueil d'urgence, prisons, agence immobilières sociales, logements sociaux, maisons d'accueil, écoles, services préventions généraux, éducateurs de rue...

Notons que la problématique du logement et de l'autonomie se mélangent.

ANALYSE ET INTERPRETATION DU PHENOMENE

Après réflexion, certaines causes possibles de ce phénomène ont pu être imaginées.

Premièrement, la problématique du logement sur Bruxelles et en Wallonie.

Mais aussi les liens familiaux difficiles et fragiles, les carences éducatives et affectives...

Par ailleurs, il est aussi observable que beaucoup de jeunes issus des Institutions (AAJ, Fedasil...) se sentent mal préparés à l'autonomie des jeunes.

Et enfin, la précarité économique, en effet, la quasi-totalité des demandes émanent de personnes issues du CPAS ou même de personnes qui n'ont pas de RIS, et donc aucun revenu.

Par ailleurs, nous nous sommes rendu compte que certains droits des jeunes n'étaient pas suffisamment respectés, notamment au sein de la Convention relative aux droits de l'enfant :

Convention droit enfant :

Article 3 2. Les Etats parties s'engagent à assurer à l'enfant la protection et les soins nécessaires à son bien-être, compte tenu des droits et des devoirs de ses parents, de ses tuteurs ou des autres personnes légalement responsables de lui, et ils prennent à cette fin toutes les mesures législatives et administratives appropriées.

Article 18 1. Les Etats parties s'emploient de leur mieux à assurer la reconnaissance du principe selon lequel les deux parents ont une responsabilité commune pour ce qui est d'élever l'enfant et d'assurer son développement. La responsabilité d'élever l'enfant et d'assurer son développement incombe au premier chef aux parents ou, le cas échéant, à ses représentants légaux. Ceux-ci doivent être guidés avant tout par l'intérêt supérieur de l'enfant. 2. Pour garantir et promouvoir les droits énoncés dans la présente Convention, les Etats parties accordent l'aide appropriée aux parents et aux représentants légaux de l'enfant dans l'exercice de la responsabilité qui leur incombe

d'élever l'enfant et assurent la mise en place d'institutions, d'établissements et de services chargés de veiller au bien-être des enfants. 3. Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour assurer aux enfants dont les parents travaillent le droit de bénéficier des services et établissements de garde d'enfants pour lesquels ils remplissent les conditions requises.

Article 19 1. Les Etats parties prennent toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives appropriées pour protéger l'enfant contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle, pendant qu'il est sous la garde de ses parents ou de l'un d'eux, de son ou ses représentants légaux ou de toute autre personne à qui il est confié.

Article 20 1. Tout enfant qui est temporairement ou définitivement privé de son milieu familial, ou qui dans son propre intérêt ne peut être laissé dans ce milieu, a droit à une protection et une aide spéciales de l'Etat.

2. Les Etats parties prévoient pour cet enfant une protection de remplacement conforme à leur législation nationale.

Article 39. Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour faciliter la réadaptation physique et psychologique et la réinsertion sociale de tout enfant victime de toute forme de négligence, d'exploitation ou de sévices, de torture ou de toute autre forme de peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, ou de conflit armé. Cette réadaptation et cette réinsertion se déroulent dans des conditions qui favorisent la santé, le respect de soi et la dignité de l'enfant.

Il existe par contre des ressources, des dynamiques positives (des jeunes et des familles, de l'AMO ou institutionnelles) et de « bonnes pratiques » que l'on peut observer dans l'environnement :

- Le lien privilégié du CEMO avec le CPAS comme une partie du personnel CEMO est personnel CPAS. Nous pouvons donc « traduire » au jeune le langage et les codes du CPAS, favoriser la communication entre le jeune et le CPAS. Par exemple, un jeune n'ose pas dire au

service Insertion Socio Professionnelle (ISP) qu'il ne veut pas faire des cours de néerlandais (projet défini par l'ISP), nous pouvons l'accompagner et aider le jeune à exprimer son souhait d'ordre professionnel. Ou encore les jeunes ont difficile à respecter les horaires du CPAS (permanence téléphonique, prise de RDV), nous pouvons aussi les accompagner pour cela.

- Dans certaine recherche sur les jeunes en errance, l'accent est mis sur la « débrouillardise » (Yolande Verbist, 2012). Leur histoire difficile qui peut les rendre plus fort comme le montre le concept de résilience (Cyrułnik, 1999). Dans notre pratique, nous valorisons aussi les « ressources » et « les dynamiques positives » du jeune.
- Il y a des services pour les jeunes en errance sur Bruxelles avec lesquels nous collaborons et échangeons régulièrement sur nos pratiques ; comme certaines maisons d'accueils (accueil Montfort, Ilot, Fami-Home...), l'AMO SOS Jeunes, le PPP Abaka ou d'autres projets plus récents (@Home 18 -24 des Petits Riens).
- Il existe des outils inspirés de différentes sources pour la mise en autonomie des jeunes (EVA GOA, Documentation concernant la gestion de l'énergie, du budget...): c'est un ensemble d'outils d'évaluation et d'accompagnement des jeunes dans le processus d'acquisition de l'autonomie fonctionnelle : grille d'évaluation sur base de compétences, entretien qualitatif de l'autonomie... Ces outils sont en constante évolution et sont adaptables à la situation et aux besoins spécifiques du jeune.
- L'ouverture de nouveaux centres pour les jeunes, comme « @Home 18-24 » des Petits Riens en janvier 2013¹³.
- L'intérêt politique pour ce phénomène : « les jeunes en errance ». Et mise en place de projet spécifique pour les jeunes. Par exemple, pour l'année 2013, l'ouverture de @Home 18-24 ou la Recherche de Yolande Verbist, 2012 « La majorité, un passage redouté ? » Observatoire de la santé et du

social, Bruxelles. Cette recherche a été subventionnée par les cabinets ministériels de l'aide aux personnes sur Bruxelles : E. Huytbroek et B. Grouwels et soutenue par la Fédération Wallonie-Bruxelles et la direction générale de l'aide à la jeunesse (Projet expérimental)

- Le projet 17-25 Abaka - SOS Jeunes, dans lequel nous sommes conviés avec d'autres associations travaillant avec ce public. Nous réfléchissons ensemble sur comment travailler avec ce public.

Les hypothèses et les questionnements qui ont été émis concernant la mise en autonomie des jeunes ont fait naître le projet KAP (kot autonome provisoire).

L'hypothèse pour le KAP est la suivante : un hébergement de transit associé à un accompagnement adapté favorise l'acquisition d'une autonomie responsable.

Une structure de transit, associée à un accompagnement adapté permet l'acquisition d'une autonomie responsable et donc d'améliorer différents aspects de sa vie, qui sont des « items » de l'autonomie :

- Bien m'installer dans mon appartement
- Apprendre à gérer mon budget
- Reprendre, améliorer les contacts avec la « famille » ou autre
- Réfléchir par rapport à mes loisirs, faire des activités qui me plaisent
- Réfléchir par rapport à ma scolarité, me réinscrire à l'école ou dans un projet scolaire
- Améliorer la manière dont je gère mon quotidien (faire à manger, gérer mes horaires, le nettoyage du flat...)
- Gérer les problèmes inhérents à un flat (faire le tri des déchets, mes droits et obligations de locataires...)
- Mieux gérer mes problèmes administratifs (ma domiciliation, mes papiers...)
- Le réseau social (famille élargie, voisins...)
- Réfléchir aux questions de santé (dentistes, gynécologue, couverture mutuelle...) et par rapport à mon hygiène de vie.
- Apprendre à gérer la solitude. La gestion de la solitude reste une des plus grandes difficultés dans l'accompagnement. C'est pourquoi nous sommes attentifs à ce

qu'une verbalisation de l'éventuelle angoisse à ce sujet et un travail avec le jeune soient mis en place, afin de les aider à apprivoiser de ce sentiment.

Apport de nouvelles informations, analyse du territoire et du milieu de vie (données de contexte)

Nous entendons souvent parler de « la crise de logement » qu'en est-il exactement ? Brièvement voici quelques chiffres qui peuvent illustrer ce phénomène :

Sur le marché locatif, ces personnes sont confrontées à de très nombreux obstacles. Tout d'abord citons la pénurie de logements sociaux ayant pour conséquence des délais d'attente extrêmement longs. L'accès au marché du logement social est régi par un certain nombre de conditions d'admission.

Le nombre de logements abordables est tout aussi insuffisant sur le marché locatif privé. Les loyers sont élevés et ne cessent d'augmenter. Selon l'enquête sur le budget des ménages et l'enquête EU-SILC sur les revenus et les conditions de vie, le loyer moyen en Belgique s'élevait en 2010 à environ 450 euros¹⁴. Les chiffres de 2010 de l'Observatoire des loyers de la Région de Bruxelles-Capitale indiquent que les familles (avec ou sans enfants) consacrent environ 30 % de leur budget au loyer ; pour une personne seule avec enfants, cela monte à 40 % des revenus en moyenne¹⁵. Les bénéficiaires du revenu d'intégration, aussi bien les personnes seules que les familles qui louent un logement privé, doivent y consacrer une grande partie de leur revenu, de la moitié aux deux tiers.

De plus l'augmentation des prix sur les différents marchés - construction, rénovation, location - rend l'accès et le maintien dans un logement décent difficile pour de plus en plus de personnes.

¹⁴ Source : Direction Générale Statistique et Information Economique du SPF Economie. DGSIE (2008). Enquête sur le budget des ménages.

¹⁵ De Keersmaeker, Marie-Laurence (2011). Enquête 2010, Bruxelles, Observatoire des loyers de la Région de Bruxelles-Capitale, De Keersmaeker, p. 77.

En contraste criant avec la pénurie de logements décents et abordables, on constate une inoccupation relativement importante de logements sur le marché privé, mais aussi sur le marché locatif social¹⁶.

Le service social du CPAS s'associe à ce constat et il est mis en avant que d'autres catégories de personnes connaissent également ce type de difficultés et que cela entraîne aussi une situation de danger pour un enfant. Il s'agit principalement des jeunes mineures enceintes ou les mères adolescentes, les jeunes et jeunes parents (âgés entre 18 et 25 ans) et les familles monoparentales avec un ou deux enfants en bas âges.

Les accompagnements menés dans le cadre du projet KAP depuis avril 2010 ont mis en évidence :

Administratif : Nous vivons dans une société complexe encadrée par de nombreuses normes administratives très strictes. Ces matières sont abstraites pour les jeunes et ils n'ont pas toujours conscience des conséquences que cela peut avoir sur leur vie.

Gestion budgétaire

Scolarité/formation

Famille : En ce qui concerne les relations familiales, nous sommes confrontés à deux cas de figure, soit la famille vit en Belgique, soit la famille se trouve dans un pays étranger. En effet, notre projet prévoit la possibilité d'accueillir des MENA (Mineurs Etrangers Non Accompagnés). Dans ce cas, il est difficile pour nous de rentrer en contact avec leur famille se trouvant à l'étranger et donc d'envisager un travail impliquant celle-ci, mais nous le proposons toujours aux jeunes et sommes prêt à soutenir cette démarche.

En ce qui concerne les jeunes dont la famille est en Belgique, nous leurs proposons de tenter de restaurer les liens familiaux par le biais de médiation et d'impliquer leur famille dans leur processus de mise en autonomie.

Loisirs : Les loisirs font aussi partie du projet personnel de chaque jeune. Nous considérons

¹⁶ Source : <http://www.luttepauvrete.be/publications/rapport6/ersionintegrale.pdf>

que c'est une dimension toute aussi importante que les autres.

Travail : Les jeunes majeurs (entre 18 et 25 &ns) n'étant pas scolarisés ou n'étant pas en processus de formation sont en principe soutenus par le service ISP et les travailleurs du KAP dans leur recherche d'emploi : discussions autour de l'orientation, recherche de travail, rédaction d'un curriculum vitae, lettre de motivation etc. Le service ISP dirige généralement ces jeunes vers « la maison de l'emploi » où ils apprennent à rédiger un curriculum vitae, une lettre de motivation, les démarches pour trouver un travail, comment se présenter pour un entretien d'embauche, etc. cela avec le jeune afin qu'il apprenne de ses erreurs.

Santé : Avant d'intégrer le projet KAP, la plupart des jeunes avaient mis leur santé « de côté ». Les difficultés familiales, le décrochage scolaire, le manque de référents adultes, le manque d'information, l'instabilité au niveau du logement, le manque d'argent sont les principales causes de ce laisser-aller concernant leur santé. Nous les orientons vers la Maison Médicale du quartier, les Planning Familiaux ou les hôpitaux.

Un jeune MENA, suivi au CEMO dans sa mise en autonomie, se plaignait qu'il ne voyait pas bien, qu'il avait mal à la tête, ce qui n'avantageait pas ses résultats scolaires. Nous l'avons accompagné vers le service ophtalmologie de Saint-Pierre, il a pu bénéficier des soins nécessaires. Ou un autre exemple, une jeune fille se plaignait d'une douleur au bras : elle nous dit qu'elle avait mis en implant contraceptif, mais ne se souvient plus exactement quand. Nous l'avons accompagné vers le Planning Familial.

Vie affective et sexuelle : Au CEMO, nous mettons à disposition des jeunes des préservatifs, les jeunes du KAP sont au courant et ils viennent nous en demander, ce qui permet de discuter de la vie affective et sexuelle, de la prévention, des MST, et si des questions plus spécifiques apparaissent nous accompagnons vers un Planning Familial.

Recherche d'appartement : Lors des permanences KAP, des PC et téléphones sont

à disposition des jeunes afin qu'il puisse faire leur recherche.

Entretien de l'appartement : Gestion des consommations, Gestion de l'eau et de l'électricité, Gestion du chauffage et du gaz, Poubelles et tri des déchets, Espace commun et voisinage, Relations entre les jeunes de la maison, Relation avec le voisinage, Collectif et communautaire. Nous faisons des visites régulières chez eux et une fois par mois nous organisons le Conseil Jeune afin de parler de la vie en communauté.

La fin de projet KAP ne signifie pas, la fin du suivi. Dans la plupart des cas, les jeunes sont suivis encore par le CEMO. Ils nous sollicitent pour l'une ou l'autre démarche.

Cette analyse n'a pu se faire sans la confrontation à d'autres regards. En effet, nous nous sommes appuyés sur différents supports :

Le rapport final dans le cadre des projets expérimentaux soutenu par l'Aide à la jeunesse, en cours de réalisation, septembre 2013.

La rencontre de partenaires (à notre initiative, afin de comparer et faire évoluer notre projet) : Groupe autonomie Mons, Planning familial midi, Javva asbl, Gratte asbl, Service social du CPAS de Saint-Gilles, Logement pour tous, AIS, La maison, PPP, L'ilot, Maison d'accueil, Le Toboggan à Mons et sa structure Marsupilama, CAS (centre d'accueil spécialisé), Atome 18-24, Maison d'accueil pour homme de 18 à 24 ans, Abaka, PPP, Sos jeunes et Quartier libre, AMO, CPAS de Liège et Seraing, Le service Entraide de st gilles, AIS de st gilles, SAIE Intersection.

La rencontre de partenaires (à leur demande)

Les sentiers de la varappe, SAIE à Bruxelles, Groupe parrainage jeunes en autonomie (projet de création d'Asbl), CPAS d'Etterbeek, La cité de l'enfance de Mons, Coordination sociale du CPAS de Saint-gilles.

La participation à des colloques et journées d'étude :

Séminaire des trois fédérations de CPAS : journée de rencontre et présentations de bonnes pratiques – animation et présentation de notre projet KAP, 22 novembre 2011 au Centre de congrès Constant Vanden Stock à Bruxelles

Débat public organisé par l'Observatoire de la santé et du social de Bruxelles sur l'autonomie des jeunes adultes – animation et présentation lors d'un atelier sur notre projet KAP, 24 octobre 2012 au Parlement Bruxellois

Colloque organisé par l'Aide à la Jeunesse : « Cap majorité, entre vents et marées » – animation et présentation lors d'un atelier sur notre projet KAP, 5 mars 2013 à La Marlagne.

La participation à des recherches :

Participation au comité d'accompagnement de la recherche « 17 – 25 ans » de Sos jeunes

Contribution au Rapport sur l'état de la pauvreté en Région de Bruxelles-Capitale par l'Observatoire de la santé et du social de Bruxelles et contribution aux cahiers thématiques

Rapport intermédiaire dans le cadre des projets expérimentaux soutenus par l'Aide à la jeunesse, juin 2012

Suite à la démarche de contre-épreuve, Nous avons pu confirmer ou nuancer notre hypothèse de départ pour en retirer les hypothèses stabilisées.

Pour rappel, l'hypothèse pour le KAP : un hébergement de transit associé à un accompagnement adapté favorise l'acquisition d'une autonomie responsable.

Malgré le côté encore « projet pilote » où nous adaptons le projet en fonction des réalités de terrain, nous pouvons affirmer que l'hypothèse semble se vérifier : une structure de transit associée à un accompagnement permet l'autonomie responsable. D'une manière plus objective, nous pouvons le vérifier en particulier avec les évaluations trimestrielles des jeunes, l'évaluation « fin de KAP » et l'évaluation « post KAP » 6 mois après. Les jeunes nous disent que le KAP leur a permis d'avancer, de remettre leur situation en ordre et souvent de reprendre contact avec leur famille. Il y a certes un biais à prendre en compte où les jeunes dans leur relation avec les travailleurs sociaux, nous disent souvent ce qu'on veut entendre...

Pour une jeune accueillie au KAP, « Le réseau social (famille élargie, voisins...) était un des points forts du projet. Les relations avec les voisins l'ont contenue et lui ont appris beaucoup. Elle prenait beaucoup de plaisir dans la vie en communauté. », « Le KAP m'a permis de renouer les contacts avec la famille, j'étais fière d'avoir un logement, je pouvais leur montrer ». « Quand je suis arrivé au KAP, j'avais beaucoup de dettes, et j'avais des difficultés au niveau de l'administration, je ne comprenais pas. Les intervenants ont pu prendre le temps de m'expliquer et j'ai pu petit à petit rembourser mes dettes. »

AGIR

Nous avons pu identifier des hypothèses d'intervention pour lutter contre les causes identifiées du phénomène, ainsi que pour renforcer les jeunes comme sujets et acteurs de leur vie.

- Agir sur le manque de logement → Logements sociaux, appartement de transit avec bail glissant, réhabilitation des logements vides...
- Agir sur la prévention du phénomène (améliorer et renforcer l'intervention des services de première ligne – CPAS, AAJ, commune...).
- Favoriser la transversalité entre les services, ne pas trop cloisonner les services tout en respectant le secret professionnel, clarification des rôles de chacun et permettre de donner un discours plus lisible et cohérent.
- Sur le terrain, soutenir les jeunes adultes en situation de précarité.
- Travail de réseau et d'accompagnement.
- Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2012 de l'Observatoire de la santé et du social, Bruxelles.
- Mettre l'accent sur ce qui fonctionne : Aussi à un niveau individuel, dans l'accompagnement du jeune « Nous valorisons les compétences des personnes. Nous essayons de découvrir leurs richesses, leurs sensibilités pour qu'ils les utilisent dans leur vie. Nous entendons donc mettre l'accent sur les ressources des familles et des jeunes plutôt que sur leur

dysfonctionnement lors de la résolution de problème. Il s'agit ici de pointer et de valoriser les compétences de la personne et de l'aider à s'en servir et à les développer ¹⁷», qu'à un niveau plus institutionnel (par exemple, bonne collaboration entre le CEMO et le CPAS).

Les actions envisagées au regard de la description et analyse de ce phénomène sont les suivantes :

- poursuivre le développement du projet KAP ;
- acquérir de nouveaux logements et assurer le suivi et l'accompagnement de jeunes en difficulté tout en conservant la philosophie du projet KAP ;
- augmenter et entretenir la visibilité et l'information du projet au niveau local et essentiellement auprès de partenaires directes : CPAS, AAJ, AIS etc. ;
- envisager la mise place de projets innovants en termes de logement : logement de type solidaire destinés à différents publics ou différentes problématiques : intergénérationnel, personne porteuse de handicap, mineur, jeunes parents, ILA (MENA).

Notre travail autour de la thématique de l'autonomie des jeunes va certainement se développer dans différentes directions, que ce soit via notre projet et le développement de celui-ci, l'accompagnement individuel de nombreux jeunes dans leur autonomie, mais aussi dans nos relations avec nos partenaires et les réflexions communes que nous pouvons et devons poursuivre dans ce domaine et dans nos interactions avec nos différentes instances, tant le secteur de l'aide à la jeunesse mais aussi avec l'intégration sociale de façon générale.

REGROUPEMENT FAMILIAL

Dans notre pratique avec les familles, nous avons constaté que certaines situations de crises relationnelles entre parents et enfants se déroulaient chez des familles qui ont eu recours à un regroupement familial. Ce qui implique que parents et enfant(s) ont subi une séparation due à un contexte de guerre, de difficultés sociales ou de difficultés économiques, voire à des difficultés familiales, suivie quelque temps plus tard (souvent plusieurs années) de retrouvailles dans le pays d'exil. Plus précisément, nous nous penchons préférentiellement sur les situations de familles où les enfants ne sont pas restés au pays avec leur père ou leur mère. C'est-à-dire que l'enfant n'est pas arrivé en Belgique rejoindre le parent parti accompagné du parent resté au pays avec lui mais bien des situations où l'enfant a été confié à des tiers au pays d'origine.

A travers l'analyse des situations individuelles du CEMO, nous remarquons une récurrence des situations où a eu lieu un regroupement familial.

Nous remarquons par ailleurs, que les données concernant le regroupement familial relatif aux enfants ne sont pas aisément accessibles, une recherche des données aboutit surtout aux chiffres du regroupement familial des conjoints. Néanmoins, il s'avère que l'autorisation de regroupement familial a baissé ces dernières années et ceci surtout depuis la modification de la loi en septembre 2011. Il s'agit de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers qui a été modifiée le 08 juillet 2011. La nouvelle loi prévoit des conditions supplémentaires et restreint le droit au regroupement familial. Les modifications sont entrées en vigueur le 22 septembre 2011.

En résumé, et en ce qui concerne le regroupement familial des enfants ce qui change c'est la durée du séjour effectif chez le regroupé qui comprend à présent 5 ans (auparavant 3 ans)

« Le phénomène du regroupement familial se chiffre à environ 9.000 visas par année (8.961 en 2008, 9.357 en 2009 et 8.419 en 2010), il est généralisé sur l'ensemble du territoire

¹⁷ Projet pédagogique du CEMO, 2013.

flamand avec quand même une concentration des cas dans trois grandes villes (Anvers, Gand et Région de Bruxelles). Dans le Top 5 des pays d'origine des migrants par regroupement, on retrouve le Maroc, la Turquie, les pays d'ex-Union soviétique, le Brésil et les pays d'ex-Yougoslavie. » « *Le regroupement familial en Belgique : la parole aux acteurs de terrain* » fondation Roi Baudoin juin 2011 Carine Vassart, Jean Cech, Jan Verstraete ;

L'analyse chiffrée montre une augmentation annuelle du nombre de regroupements familiaux, la plupart impliquant un partenaire (résident) originaire de l'Union européenne. Dans le cas des Turcs et des Marocains, il s'agit vraisemblablement de Belges naturalisés ou de personnes de la seconde ou la troisième génération, nés dans notre pays mais d'origine turque et marocaine.

Des études sur le regroupement familial marocain et turc révèlent en effet que la migration matrimoniale de personnes marocaines ou turques est ethniquement homogène. Le nombre de migrants regroupés a augmenté de 24% entre 2001 et 2005. Sur la base des chiffres de 2005, les chercheurs constatent que ces derniers se répartissent de la manière suivante entre les régions : environ un tiers (34%) des conjoints migrants s'établit à Bruxelles, un quart (24%) en Wallonie et 41% en Flandre.

En 2005, 60% des permis de séjour délivrés l'ont été pour des raisons familiales.

La majorité des permis de séjour ont été délivrés à des migrants regroupés originaires du Maroc et de la Turquie. Parmi les raisons familiales, le motif principal est la réunion avec un partenaire plutôt que la réunion avec les enfants et les parents. Ce qui indique une évolution d'une migration matrimoniale vers une migration visant la constitution d'une famille, la principale forme de regroupement familial. « *Le regroupement familial, Journée d'étude « Le mineur en migration – les familles en séjour précaire* » Thérèse Legros, juriste ADDE asbl, Service droit des jeunes et ADDE, Bruxelles, 25 mai 2007.

Les situations issues du KAP

Période 01/01/2013 au 31/12/2013.

Sur 4 travailleurs, nous pouvons dénombrer 28 enfants concernés pour 14 familles. Bien évidemment, toutes les familles ne sont pas concernées par des crises familiales mais toutes expriment des difficultés liées à l'acclimatation au pays d'accueil, se questionnent sur les us et coutumes, le système scolaire et les relations sociales. Mais dans les familles qui connaissent des crises, cela peut aller jusqu'à la maltraitance grave, le placement ou bien le rejet du jeune hors de la maison.

Quels sont les causes possibles de ce phénomène? Au pays, les enfants sont confiés majoritairement aux grands parents. Souvent, les parents ne mesurent pas à quel point la séparation a pu être traumatique pour l'enfant ni les retrouvailles. En effet, leur arrivée en Belgique implique que les enfants rompent avec le milieu affectif et de vie habituelle et se retrouvent confiés à leurs parents qui sont devenus des étrangers à leurs yeux. Les parents envisagent l'arrivée en Europe comme une opportunité que l'enfant doit saisir et à propos de laquelle il doit être reconnaissant au vu des sacrifices consentis pour les faire venir. La procédure de regroupement familial est une procédure lourde et coûteuse, elle met le parent immigré sur la sellette car il doit prouver non seulement sa filiation avec son enfant mais aussi dans certains cas, des conditions de logement et des ressources suffisantes. Par ailleurs, le contexte d'immigration est fragilisant sur le plan psychique car la personne se retrouve hors de ses référents culturels. Pour l'enfant cela est encore plus difficile car vu la fréquentation scolaire, il est pris dans une « bi-culturalité » qu'il doit gérer tout seul. En effet, il doit être loyal envers ses parents et leurs valeurs éducatives mais il doit aussi adhérer aux valeurs promues par la société d'accueil via l'école et ses pairs.

Dès lors, nous faisons l'hypothèse que le regroupement familial implique dans la famille un passé de séparation plus ou moins brutale, d'exil et de réaménagement des relations parent-enfant. Les retrouvailles provoquent elles aussi une perturbation émotionnelle intense pouvant aller jusqu'à la rupture des

relations parent-enfant. Mais il faut souligner que le contexte d'exil implique lui aussi des difficultés : rupture avec la famille, complication de statut de séjour, précarité globale accentuée, barrière de la langue, fossé culturel...

Au regard des différents textes garantissant les droits des jeunes, notamment la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, quels sont les droits non suffisamment respectés ? Art 2 situation de fortune des parents : en effet, les enfants touchés par un regroupement familial sont susceptibles de par la fortune de leurs parents d'avoir accès ou pas au regroupement familial et à certains droits ou infos

Article 2

1. Les Etats parties s'engagent à respecter les droits qui sont énoncés dans la présente Convention et à les garantir à tout enfant relevant de leur juridiction, sans distinction aucune, indépendamment de toute considération de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre de l'enfant ou de ses parents ou représentants légaux, de leur origine nationale, ethnique ou sociale, de leur situation de fortune, de leur incapacité, de leur naissance ou de toute autre situation.

Art 5 problème du manque d'information des parents.

Article 5

Les Etats parties respectent la responsabilité, le droit et le devoir qu'ont les parents ou, le cas échéant, les membres de la famille élargie ou de la communauté, comme prévu par la coutume locale, les tuteurs ou autres personnes légalement responsables de l'enfant, de donner à celui-ci, d'une manière qui corresponde au développement de ses capacités, l'orientation et les conseils appropriés à l'exercice des droits que lui reconnaît la présente Convention.

Art 10 la procédure de RF est très lourde et appliquée sous un regard suspicieux.

Article 10

1. Conformément à l'obligation incombant aux Etats parties en vertu du paragraphe 1 de l'article 9, toute demande faite par un enfant ou ses parents en vue d'entrer dans un Etat partie ou de le quitter aux fins de réunification familiale est considérée par les Etats parties dans un esprit positif, avec humanité et diligence. Les Etats parties veillent en outre à ce que la présentation d'une telle demande n'entraîne pas de conséquences fâcheuses pour les auteurs de la demande et les membres de leur famille.

Quelles sont les ressources, les dynamiques positives (des jeunes et des familles, de l'AMO ou institutionnelles) et les « bonnes pratiques » que l'on peut observer dans l'environnement ?

Il existe différentes associations pour le droit des étrangers qui informent et soutiennent de manière effective sur la procédure de RF (ADDE, SDJ, ...) mais en terme de conséquences psychologiques, nous ne connaissons aucune initiative, mise à part des services comme Ulysse (SSM pour personnes en migration). En l'occurrence, il arrive plutôt que ce soit les conséquences qui soient gérées. En effet, lors de crises graves en famille, il peut y avoir un placement ou bien si la difficulté est scolaire, il s'agira peut-être d'une orientation en enseignement spécialisé.

Quels sont nos questionnements et nos hypothèses ? Il nous semble que la question du regroupement familial soit envisagée uniquement sous l'angle administratif et qu'à partir du moment où l'enfant est arrivé, il n'y a aucune préoccupation pour son intégration jusqu'au moment où les problèmes commencent, voire quand c'est déjà trop tard.

Nous considérons, au vu des situations que nous rencontrons, qu'il serait nécessaire d'envisager l'arrivée des enfants regroupés selon des angles plus axés sur le bien-être psychologique et social et aussi sur une préparation des parents quant à cette arrivée. Informer les parents à certains moments-clés de la procédure des services publics et privés qui peuvent les aider et les soutenir dans les démarches qui concernent la scolarité, les loisirs, les aides matérielles éventuelles mais aussi les lieux d'écoute et de référence.

EVENTUELS APPORTS DE LA CONTRE-EPREUVE

Apport de nouvelles informations, analyse du territoire et du milieu de vie (données de contexte)

- Rencontrer le service « étrangers » de la commune de St-Gilles.
- Confrontation à d'autres regards.
- Rencontrer le service « étrangers » de la commune de St-Gilles.
- Quelles sont les hypothèses stabilisées ?

Voici un extrait du rapport de la Fondation Roi Baudoin :

« Enfance en danger

Les enfants arrivant ici dans le cadre du regroupement familial sont confrontés à plusieurs difficultés.

Les participants relèvent le poids et la détresse affective dont ces enfants sont les victimes silencieuses du fait de projets de vie qu'ils n'ont le plus souvent pas choisis ni souvent même approuvés et qui les dépassent. Du stress aussi lié aux attentes parfois totalement irréalistes de leurs parents vis-à-vis de leur parcours 'académique' alors que bon nombre de ces enfants connaissent des retards dans leur parcours scolaire parce qu'ils ne maîtrisent pas bien la langue. Avec pour conséquences, lorsque la pression se fait trop forte, des dérives scolaires (échecs, décrochages,...), psychologiques (repli sur soi) et sociales (délinquance, violence, etc.).

« Je connais une dame africaine qui habite un logement social dans un quartier difficile. Dès qu'elle a été en ordre avec ses documents de séjour, elle a fait venir ses enfants ici. Ce sont des jeunes de 18, 19 ans. Ils ne se retrouvent nulle part ici. Ils doivent d'abord être inscrits au registre de la population avant de pouvoir intégrer un cours d'intégration ou de pouvoir prétendre à un travail via le FOREM. Cela dure de 8 mois à 1 an. Et ça, c'est très long pour des jeunes qui vivent dans un quartier difficile et dont la mère doit aller travailler pour s'en sortir. Dans de nombreux cas, cela tourne mal et les jeunes risquent de glisser dans la criminalité ».

AGIR

Hypothèses d'intervention pour lutter contre les causes identifiées du phénomène/pour renforcer les jeunes comme sujets et acteurs

- Sur quoi agir ?
- Avec qui ?
- Comment ?

La lecture de différents textes sur le sujet indique que la procédure de regroupement familial est difficile et longue mais aussi que dans le pays d'accueil, il n'existe pas d'organisation au niveau des informations nécessaires à l'intégration des nouveaux venus. C'est à dire qu'il est assez aléatoire pour la personne étrangère de trouver un endroit ou des intervenants qui peuvent apporter toute une série d'infos concernant la vie institutionnelle, les règles, les lois, les procédures au niveau de toute une série de thématiques mais aussi et surtout sur les questions de la parentalité telle qu'envisagée en Occident. De même, parallèlement à la procédure, il serait nécessaire de sensibiliser les familles aux difficultés qui risquent d'émerger suite à l'arrivée de l'enfant et surtout de les informer des lieux où ils pourraient être accueillis et entendus par rapport à ces problèmes.

- sur qui ?

Sur les services administratifs, les écoles, les services annexes comme PMS et PSE, tout ce qui concerne l'enfance mais aussi l'Aide à la Jeunesse.

- avec qui ?

Des services comme

Exil : centre médico-psychosocial pour victimes de violations des Droits de l'Homme, de la torture et pour personnes exilées

Ulysse : service d'accompagnement pour personnes exilées

D'ici ou d'ailleurs : Service de Santé Mentale (consultations d'ethnopsychiatrie ainsi que missions de médiation apportant un éclairage spécifique sur les manifestations du mal-être

individuel, familial, et/ou social en se référant notamment aux modèles culturels du pays d'origine)

ADDE Association pour le droit des étrangers

SDJ Service droit des jeunes AMO

- comment ?

Sensibilisations et formation, ouverture de guichet d'informations globales au niveau d'institutions publiques de manière à ce que l'information soit accessible à tous .Mais surtout information sur les possibilités d'orientation de ces familles auprès de services auprès desquels elles pourraient être entendues et soutenues.

Vu que le phénomène est peu documenté, il serait nécessaire de vérifier auprès des autres associations quelle est l'ampleur du phénomène.

Présentation de l'action ou des actions

Il s'agit de décrire l'action ou les actions envisagée(s) et les résultats attendus au regard de la description et de l'analyse du phénomène. Grâce à l'expertise et à l'expérience des services cités supra, croisée à la nôtre, l'approche du phénomène sera affinée. De cette analyse découleront des actions en termes de prévention des phénomènes de rupture familiale mais aussi des actions de sensibilisation des services amenés à traiter la question du regroupement familial. Enfin une information destinée aux familles sera développée et diffusée afin qu'elles aient connaissance et accès aux différents services d'aide et de soutien aux familles et jeunes.

GRATUITE SCOLAIRE

Constat :

Plusieurs constats autour de la gratuité scolaire nous ont sautés aux yeux depuis 2 ans. Nous nous sommes rendu compte qu'il y

avait une disparité dans le montant des frais scolaires demandés aux parents. Les frais varient d'une école à l'autre, non seulement d'une commune à l'autre, mais également dans les écoles d'une même commune ainsi qu'entre réseaux.

Par frais scolaires, nous entendons les frais de garderies et de repas, l'argent que l'école demande à la rentrée scolaire (qui ne sont pas des frais de rentrée puisque l'école est sensée être gratuite) dénommés frais administratifs, des frais supplémentaires (amendes) ou non remise du bulletin dans le cas de retard ou absence de paiement...

Ces divergences ainsi que les comportements de certaines écoles qui adoptent des moyens détournés comme par exemple faire signer le projet pédagogique pour que les parents soient contraints de mettre la main au portefeuille ou la surévaluation de certains frais ou encore la pratique de forfait et enfin la pratique de sanction en cas de non-paiement nous a interpellé.

Il nous a semblé intéressant de se poser la question des frais scolaires pour différentes raisons. Premièrement parce qu'il nous semblait que la 'gratuité scolaire' en prenait un coup : l'école devient de moins en moins gratuite alors que l'éducation est obligatoire. Deuxièmement, nous nous apercevons via les aides financières que nous avons beaucoup de demandes concernant les frais scolaires (les bénéficiaires du CPAS ont du mal à honorer les factures) ce qui a amené les conseillers à nous interpellé à ce sujet et troisièmement, que les prix des écoles pourrait inciter à la discrimination (on préférerait inscrire son enfant dans telle ou telle école car moins chère).

Source

C'est à travers les situations d'aides financières que nous octroyons, puisque nous travaillons également pour le CPAS, ainsi qu'à travers nos observations en tant que parents, habitant dans d'autres communes que Saint-Gilles que ces constats sont nés. Nous ne sommes évidemment pas les seuls à nous être fait la réflexion, les autres parents s'en plaignent, que ce soit dans l'école de nos

enfants ou par les usagers qui viennent nous voir.

Ajouté à cela, les remarques des conseillers du CPAS qui se posent des questions quant aux pratiques des écoles et qui voient une augmentation de demande d'aides au CPAS.

Cette même constatation a été portée par l'association des parents d'une école de Bruxelles-Capitale. Ils se sont mobilisés et se sont rendus au conseil communal pour témoigner de leur impression d'être pressés comme des citrons et payer pour des services qu'ils ne veulent pas.

Identification

Le public concerné est principalement les personnes émergeant du CPAS puisqu'il est notre public privilégié ; le public à faible revenu, les familles nombreuses. Il s'agit des enfants tant en maternelles, primaires ou secondaires. Autrement dit, cet état de fait touche tous les âges et tous les réseaux (communal, libre ou de la FWB). Les familles en situation illégale déjà fragilisées ne pourront que subir les conséquences d'un tel système. Sans oublier les familles monoparentales qui doivent solutionner les problèmes de garde ainsi que leurs coûts seuls.

Contextualisation

Les premières personnes concernées par ce phénomène sont prioritairement les enfants âgés de 2.5 à 18 ans ou du moins les enfants depuis les maternelles jusqu'en secondaires. Ils sont confrontés à une sorte de 'discrimination', alors que le décret prévoit bien que le non-paiement de certains frais ne peut en aucun cas constituer, pour l'élève, un motif de sanction au sens large (refus d'inscription, exclusion définitive, stigmatisation...). Nous nous apercevons bien que ce n'est pas le cas, les élèves sont le sas entre les parents et l'école. Ils supportent les réprimandes des professeurs qui en veulent aux parents d'être de mauvais payeurs.

Par ailleurs, les écoles sont confrontées à une diminution de leurs subsides ainsi qu'au fait que certains parents n'honorent pas leurs factures. Ceci est valable pour tous réseaux confondus. Elles doivent donc être plus fermes

avec les parents qui entravent le bon déroulement des activités culturelles par exemple.

Ressources, dynamiques positives

Nous avons répertorié plusieurs frais :

Les dépenses que faisaient les parents en fonction de la liste de matériel demandé en début d'année'.

Nous avons répertorié également les frais de garderies ainsi que les frais de repas pour ces écoles.

Via une première rencontre avec les directions d'école dans le cabinet de l'échevin de l'instruction publique, nous avons fait part aux directions des écoles communales de nos constats. Ensuite, par un mini-débat organisé dans le cadre du projet GAPPI¹⁸, nous avons pu livrer nos observations aux différents réseaux. Nous nous sommes engagés à aller dans chaque école de la commune et évaluer les besoins de chacune d'elles. En effet, il en est ressorti que la population différait d'une école à l'autre, que les besoins étaient différents, que différentes manières d'essayer de remédier à la précarité infantile ont été tentées.

Par exemple, pourquoi ne pas étendre l'achat groupé de matériel à tous les réseaux ?

Comment faire pour donner ou faire en sorte que les écoles puissent obtenir des collations saines ?

De quelle façon le CPAS pourrait intervenir soit dans une soupe par jour, soit dans les frais de garderie du midi, soit en prenant en charge une partie des frais de repas chauds ?

L'étape suivante sera de mettre ensemble « l'offre et la demande ».

¹⁸ Voir à la lettre G de ce rapport

RELATIONS AFFECTIVES ET SEXUELLES CHEZ LES JEUNES

Quel est le phénomène observé ?

C'est en 2008 que nous faisons nos premières observations du phénomène des jeunes mineures enceintes. En effet, à l'époque nous rencontrons beaucoup de jeunes mineures lors de nos permanences, nombre par lequel nous sommes interpellés.

Une question se pose dès lors quant à l'origine du phénomène. Nous avons rencontré différents acteurs sociaux (ONE, plannings, écoles, etc.) au niveau local afin de croiser nos observations et le constat allait dans le sens de nos observations. Les écoles parlaient de phénomène de contagion chez les jeunes mineures.

Au-delà du phénomène de 'contagion', les acteurs sociaux mettaient en avant également le manque d'informations autour de la vie affective et sexuelle auprès des jeunes, séances d'informations qui faisaient normalement partie du programme scolaire mais qui à l'époque n'étaient plus assurées par les entités responsables pour diverses raisons.

En tant que service généraliste et ayant parmi nos missions la prévention, nous avons alors réfléchi à comment prévenir ce phénomène et répondre au manque d'informations. L'appel à projet du CAAJ à l'époque a permis la concrétisation de notre mission et ainsi la mise en place d'un répertoire qui au départ devait contenir quelques adresses de services Saint-Gillois mais très vite, le travail prend de l'ampleur et l'outil évolue vers quelque chose de plus important, un outil plus complet abordant trois temps distincts autour de la naissance : « avant/pendant/après », un glossaire de définitions, un répertoire d'adresses s'élargissant aux communes périphériques, etc.

Le TAPAS a été édité pour la première fois en mai 2011. Un an après la diffusion, nous avons procédé à l'évaluation de l'outil via un questionnaire en ligne auquel les travailleurs et les jeunes ont pu répondre.

Une remarque qui revenait souvent lors de cette évaluation, était la question d'élargir l'outil à l'ensemble des communes de la région de Bruxelles. Nous avons été favorablement soutenus dans cette nouvelle perspective pour le projet TAPAS par le CAAJ de Bruxelles qui, dans le cadre des projets de prévention générale, a pu nous octroyer un budget pour rééditer l'outil et l'élargir à toute la région de Bruxelles Capitale.

Sur base de quelle(s) source(s) ?

- Constats dans le cadre du groupe de travail jeunesse (Coordination Sociale de Saint-Gilles), plateforme jeunes parents, printemps du social, articles, etc.
- Carnet de bord : le carnet de bord est un outil que nous utilisons au CEMO afin de recenser entre autres, le nombre et type de demandes.
- Rencontres avec le réseau local

Quelle est la fréquence et la récurrence du phénomène ?

Via le carnet de bord, nous avons donc pu dénombrer une dizaine de situations de jeunes mineures enceintes suivies au CEMO.

Quelles sont les situations typiques et concrètes rencontrées ?

Vignette clinique :

Anais 17 ans

Vit avec ses parents, elle arrive au CEMO dans un premier temps avec comme demande : conflit avec les parents.

Le travail ne peut se mettre en place car parents eux-mêmes en conflit, cellule familiale explosée.

La jeune revient quelques semaines plus tard pour annoncer sa grossesse. Le papa du bébé ne souhaite pas cette grossesse. La jeune garde le bébé et fera face à la grossesse seule (les parents de la jeune divorcent, la jeune voit le papa du bébé aller et revenir à sa guise).

La jeune trouve un soutien auprès de sa maman jusqu'à la naissance du bébé.

Quelques mois après la naissance du bébé, la jeune doit apprendre à cohabiter avec une grande sœur qui elle-même a eu une grossesse précoce.

La jeune a pu bénéficier de toute une série d'informations autour de sa situation et d'un accompagnement via l'AMO. Elle rapporte que le TAPAS a été pour elle un outil très intéressant, car beaucoup d'infos s'y trouvaient sur des questions qu'elle se posait surtout l'aspect administratif (reconnaissance du bébé, prime de naissance, allocation familiale, inscription à la crèche...) mais aussi d'autres aspects comme l'éducation, les questions autour du projet scolaire (la jeune a pu continuer à aller à l'école grâce au soutien mis en place par l'école).

Quel est le public concerné ?

- De jeunes futurs parents
- Le jeune confronté à la grossesse de sa copine
- La jeune qui vient d'apprendre qu'elle est enceinte
- La jeune qui est déjà à un stade avancé de grossesse
- Jeunes seules, parfois en couple, d'autres fois en couple mais relation compliquée entre les deux (ex : les jeunes passées par le KAP).
- Jeune en famille où le projet de bébé est un projet familial
- L'âge : entre 14 ans pour la plus jeune et 17 ans
- Jeunes issues de milieu socio-économique défavorisé

Quels sont les acteurs et institutions concernés par ce phénomène ?

Les services de l'AJ (AMO, SAJ, SPJ, SAIE, etc.), les écoles, les maisons d'accueil, CPAS, les plannings, les maisons médicales, etc.

Où le phénomène se produit-il ?

Région de Bruxelles et la Belgique (cfr. rapport de la communauté française 2009 qui

fait référence à des situations rencontrées en Wallonie, etc.)

Quels sont les causes possibles de ce phénomène?

- Manque d'animations à visée préventive auprès des jeunes sur des questions autour de la vie affective et sexuelle
- La méconnaissance des lieux et services qui peuvent aider les jeunes ; jeunes parents ou encore les parents sur des questions autour de la thématique de la vie sexuelle et affective
- La grossesse peut être porteuse de différents messages :
 - ✓ initiatique afin de solliciter indirectement l'attention amoureuse, d'éprouver l'authenticité de la relation amoureuse ou signifier son passage à l'âge adulte ;
 - ✓ SOS qui résulte d'un comportement contraceptif à risque, symptôme d'un mal de vivre et qui découle d'une recherche d'attention particulière de la part de l'entourage familial ;
 - ✓ Grossesse insertion avec une maternité désirée et planifiée visant à combler un vide existentiel et à acquérir un statut social reconnu ;
 - ✓ Grossesse identité attribuée aux fruits du hasard et découlant d'un désir de maternité non avouée explicitement, mais traduit par une contraception à risque ;
 - ✓ Grossesse accidentelle qui est la seule à être non désirée et dont l'issue ne sera pas l'IVG.

Quelles sont les ressources, les dynamiques positives (des jeunes et des familles, de l'AMO ou institutionnelles) et les « bonnes pratiques » que l'on peut observer dans l'environnement ?

- Colloque « Encore jeunes et déjà parents » du 17 mars 2011 à Bruxelles, organisé par le SAIE tremplin
- Plateforme « Relais Jeunes Parents », dont l'objectif était d'établir des passerelles et synergies, de façon à pouvoir mieux travailler dans une approche transversale avec des échanges de pratiques, de décloisonner et coordonner les initiatives en faveur des jeunes parents mais aussi de permettre des présentations d'outils (répertoire, film, plaquette...) et ainsi renforcer les collaborations entre acteurs de secteurs complémentaires.
- Rapport de la Communauté Française : Mineures enceintes-Etat des lieux en Communauté française de Belgique. Analyse de la situation et description des problèmes rencontrés par les jeunes filles mineures confrontées à une grossesse précoce (2009)

Quels sont nos questionnements et nos hypothèses ?

Comment permettre au public jeune d'être mieux informé sur les questions liées à la vie affective et sexuelle ?

- Quelle stratégie en termes de prévention auprès des jeunes ?
- Comment permettre la mise en place d'un réseau autour des jeunes mineures enceintes, afin d'offrir une aide la plus complète possible ?
- Comment permettre aux professionnels d'avoir une vision globale des services, actions et initiatives sur la région de Bruxelles ?

Apport de nouvelles informations, analyse du territoire et du milieu de vie (données de contexte)

La mise en place de cellule Evras (Education à la vie affective et sexuelle) active dans certaines écoles bruxelloises (ex : Pierre Paulus à Saint-Gilles).

La mise en place de cette cellule est un début de cheminement vers un travail de collaboration plus étroit entre les écoles et des associations et organismes qui pourront soutenir dans la mise en place d'animation à visée préventive et informative auprès des jeunes.

Dans le cadre du comité TAPAS 2 (Répertoire sur l'avant, pendant, après grossesse et les services), les membres du comité qui sont des travailleurs de secteurs différents et de communes différentes, viennent appuyer les hypothèses ci-dessus.

Confrontation à d'autres regards

- Colloque organisé par le SAIE Tremplin le 17 mars 2011 : « Encore jeunes et déjà parents » qui avait pour thème "Mineures enceintes, adolescence et parentalité"
- Plateforme Jeunes parents : Suite au colloque « Encore jeunes et déjà parents » du 17 mars 2011 à Bruxelles, une « plateforme », lieu de concertation entre acteurs de terrain, a été lancée avec une première rencontre le 26 mai 2011 au service Tremplin. Cette plateforme a comme objectif d'établir des passerelles et synergies, de façon à pouvoir mieux travailler dans une approche transversale avec des échanges de pratiques, de décloisonner et coordonner les initiatives en faveur des jeunes parents mais aussi de permettre des présentations d'outils (répertoire, film, plaquette...) et ainsi renforcer les collaborations entre acteurs de secteurs complémentaires
- Coordination sociale, rencontre avec des spécialistes de la santé et mise en commun des constats faits sur le terrain lors des

animations dans des écoles de certaines communes bruxelloises.

Hypothèses d'intervention pour lutter contre les causes identifiées du phénomène pour renforcer les jeunes comme sujets et acteurs

Le projet améliorera les aspects préventifs et l'accompagnement des familles et des jeunes

- Mettre en contact les entités dont la mission première est d'informer sur la thématique de la vie affective et sexuelle au sein des écoles, à savoir les PSE et les plannings familiaux.
- Créer un outil (livret) reprenant les services auxquels peuvent s'adresser les jeunes pour toutes questions en lien avec le phénomène observé
- Mettre les bénéficiaires au centre du travail
- Agir sur le manque d'information, le non accès aux services adéquats, l'accès à la citoyenneté, la prévention et la lutte contre les diverses exclusions dont les jeunes peuvent être victimes, lutte contre les violences intrafamiliales et institutionnelles.

Tout ce travail se fait en collaboration avec le jeune, les parents (premiers concernés) mais également les différents secteurs (AJ, Santé, administration, droits, etc.).

Améliorer les collaborations dans le respect des règles de déontologie et en mettant au centre des collaborations le bénéficiaire de l'aide

La prise de connaissance des services et projets au niveau local (et régional avec la nouvelle édition) pour une prise en charge plus complète et la plus adéquate possible (important lors de relais d'une commune vers une autre).

Présentation de l'action

1. LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE LES DIFFÉRENTES EXCLUSIONS dont les jeunes peuvent être victimes. En effet, un champ d'action principal est de lutter contre l'exclusion de certains jeunes de l'accès à une

information sur la thématique de la sexualité. Par exemple, nous avons constaté que beaucoup d'écoles n'organisent pas d'animations autour de la vie sexuelle et affective. Parce qu'il est tabou d'en parler à la maison, de nombreux jeunes se retrouvent ainsi dans l'inconnu, ce qui peut avoir des conséquences importantes sur leur projet de vie et leur santé.

2. LA PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES ET INSTITUTIONNELLES:

Notre répertoire apporte des réponses très concrètes par rapport aux droits des enfants, des jeunes et des familles. Il permet de mieux les outiller par rapport à la manière de réagir face à des situations de non-respect de droits et de violences. Il reprend différentes adresses où on peut trouver le soutien, l'écoute et l'accompagnement adéquat.

3. L'ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITÉ:

Le guide est un soutien pour accompagner le jeune/le jeune parent dans chaque étape de sa vie que ce soit avant, pendant ou après la grossesse.

Le guide est comme un fil rouge qui permet de tisser un réseau durable en fonction de chaque étape de vie.

Avec le soutien de

Actiris

l'Aide à la Jeunesse

le Conseil d'arrondissement de l'aide à la jeunesse de Bruxelles

le CPAS de Saint-Gilles

la Fédération Wallonie-Bruxelles

la Fondation Roi Baudouin

la Loterie Nationale

Solidarité Logement asbl

